
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00889818 1

LA TUNISIE

ET SES RICHESSES

Par S. FERDINAND-LOP



PRÉFACE
DE
SOULIER

ÉDITIONS P. ROGER

LA TUNISIE
ET SES RICHESSES

Collection " Les Pays Modernes "

Paris au travail, par Jean GONTARD, agrégé de l'Université.

La Lorraine au travail, par G. EISENMENGER.

La France au travail. — I. *Lyon, Saint-Etienne, Dijon, Grenoble*, par Victor CAMBON, ingénieur E. C. P.

La France au travail. — II. *En suivant les côtes : de Dunkerque à Saint-Nazaire*, par M.-A. HÉRUBEL, docteur ès sciences.

La France au travail. — III. *Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice*, par V. CAMBON.

La France au travail. — IV. *Champagne, Franche-Comté et Jura*, par A. LORBERT, lauréat de la Société de Géographie de Paris.

La France au Travail. — V. *Le Nord*, par A. LORBERT.

La Tunisie et ses richesses, par S. FERDINAND-LOP.

Au Maroc. I. *Fès, la Capitale du Nord*, par le comte Maurice de PÉRIGNY. — II. *Marrakech et les Ports du Sud*, par le même. — III. *Casablanca, Rabat, Meknès*, par le même.

La Belgique au travail, par J. IZART.

Pays scandinaves et Finlande, par G. LECARPENTIER.

La Grande-Bretagne au travail, par J.-F. HERBERT et G. MATHIEU.

L'Italie au travail, par L. BONNEFON-CRAPONNE.

La Suisse au travail, par G. LECARPENTIER.

La Pologne au travail, par G. LAFOND et P. DESFEUILLES.

La Roumanie nouvelle, par A. MUZET.

L'Allemagne nouvelle, par Victor CAMBON, ing. E. C. P.

L'Allemagne au travail, par Victor CAMBON, ingénieur E. C. P.

Les Derniers Progrès de l'Allemagne, par Victor CAMBON.

Canada français et Acadie, par Ernest ROBERT.

Le Canada, *Empire des blés et des bois*, par A.-G. BRADLEY.

États-Unis-France, par Victor CAMBON, Ingénieur E. C. P.

Au pays des gratte-ciel (États-Unis), par Jean GONTARD, agrégé de l'Université.

A travers la Californie, par J. GONTARD, agrégé de l'Université.

L'Amérique au travail, par J. FOSTER FRASER.

Les Cinq Républiques de l'Amérique Centrale, par le comte M. de PÉRIGNY.

Panama : l'œuvre gigantesque, par J. FOSTER FRASER.

L'Amérique du Sud. I. *Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili*, par G. LAFOND.

L'Amérique du Sud. II. *Venezuela, Guyanes, Paraguay, Uruguay*, par G. LAFOND.

Au centre de l'Amérique du Sud inconnue, par le marquis de WAVRIN.

L'Égypte moderne (nouvelle édition revue et mise à jour), par G. LECARPENTIER.

L'Australie : comment se fait une nation, par J. FOSTER FRASER, adapté de l'anglais par G. FEUILLOY.

"LES PAYS MODERNES"

S. FERDINAND-LOP

LA TUNISIE ET SES RICHESSES

PRÉFACE

DE

M. ÉDOUARD SOULIER

DÉPUTÉ DE PARIS

PHOTOGRAVURES HORS TEXTE, PLANS ET CARTE

PARIS

ÉDITIONS PIERRE ROGER

54, RUE JACOB, 54

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Pour renaître et pour vivre, édition *les Gémeaux*, 1919. 1 volume (*épuisé*).

Le Pétrole en France, Ét. Chiron, éditeur, 1920. 1 vol.

La France riche, édition *les Gémeaux*, 1921. Préface de M. Victor Boret, ancien ministre. 1 vol.



AVANT-PROPOS

Écrire un livre sur la Tunisie ! N'est-ce pas hasardeux ! Certes, mais c'est faire œuvre utile. C'est parler de la France, de cette France d'outre-mer que trop de Français ignorent, et qui, pourtant, constitue une richesse incomparable, un sûr garant pour l'avenir !

Trop souvent, nous faisons appel aux richesses et aux productions de l'étranger pour ce dont nous avons besoin, tandis que nous faisons vraiment trop peu de cas de ce que peuvent produire nos colonies. C'est là une conception que la guerre a détruite, et cette guerre a montré que nous pouvions faire de nos colonies des centres importants de ravitaillement pour la métropole.

En Tunisie, nous avons la preuve merveilleuse de la puissance colonisatrice et civilisatrice de la France. Par son développement économique énorme, la Tunisie nous montre ce que l'initiative et l'énergie françaises, admirablement aidées par l'ardeur de l'indigène, ont pu réaliser dans un pays où, il y a quelque trente ans à peine, tout était à créer !

Et, aujourd'hui, cette Tunisie, où chante tant de poésie, héritière de la prospérité de Carthage, peut être considérée comme un beau joyau de nos possessions du nord de l'Afrique.

Au cours des pages qui vont suivre, le lecteur verra ce que peut produire la Tunisie, tant au point de vue agricole que minier; il verra les progrès réalisés, ce qu'elle peut encore faire et constatera que l'avenir de la Tunisie est merveilleux. Ce qu'il faudra faire pour faciliter l'effort tunisien, nous l'indiquerons en terminant cet ouvrage!

La France doit continuer l'œuvre de Jules Ferry, ce grand ministre colonial, dont le nom ne doit pas être oublié des Français, et à qui nous devons une grande partie de nos possessions d'outre-mer. Ainsi, Jules Ferry n'aura pas travaillé en vain!

Quant à nous, Français, apprenons à bien connaître les Tunisiens, apprécions-les dans leurs travaux, dans leurs désirs, nous les aimerons davantage, nous les estimerons comme des frères, et les liens qui nous unissent à eux seront encore plus indissolubles.

Et, soyons sûrs que ces hommes, que le muezzin appelle chaque soir à la prière sous les reflets violets et rouges du couchant, seront autant de cœurs français loyaux en ers la France.

S. F.-L.

PRÉFACE

La France possède un domaine colonial cohérent, intelligent pourrions-nous dire ; il forme un ensemble harmonieux, où chaque partie est précieuse, parce qu'elle a sa justification, sa signification et son rôle, et, par conséquent, la moindre amputation y serait dommageable à l'ensemble.

Il est, en effet, une logique dans le développement des entreprises, dont les inspirateurs et les directeurs successifs, attentifs à se laisser tenir par une tradition commune, dont ils s'informent avec diligence et qu'ils s'appliquent à comprendre, sont séculairement animés des mêmes sentiments et poussent opiniâtrement dans le même sens.

Avec aisance, nous apercevons ainsi deux principes essentiels, qui ont présidé à l'expansion coloniale de la France : l'établissement d'un domaine d'un seul tenant, du Rhin au Congo ; et, en second lieu, la présence, par un solide pied-à-terre, auprès des grands détroits et des grands canaux du monde.

Notre territoire européen et africain, inférieur en

cela aux empires russe et américain, subit deux solutions de continuité, qui y sont produites par la Méditerranée et par le Sahara. Et, si nous n'en parlons pas moins de domaine d'un seul tenant, c'est qu'aucune autre nation ne s'interpose entre ses diverses portions. Puis, la Méditerranée a de tout temps été familière à notre race, et, du sud de la France au nord de la Tunisie-Algérie-Maroc, l'impression est justifiée par cette accoutumance de n'avoir à traverser qu'un lac à nous.

Le Sahara, aussi, comme tout désert, est une manière de lac, entre les rives duquel les relations sont d'autant plus actives que ces confins du désert et les points de départ et d'arrivée des caravanes sont sous la domination d'une même puissance. D'ailleurs, jusqu'à ce que nous ayons fait mieux qu'eux, demeurons jaloux des Romains, qui, sans être en possession de nos méthodes scientifiques et de nos moyens d'exécution, parvenaient plus que nous à gagner sur le désert et à étendre l'oasis, comme l'importance de Palmyre dans le désert de Syrie, à laquelle n'a succédé qu'un maigre village, qui a laissé les terrains de culture se resserrer autour de lui, nous en donne l'irréfutable assurance. Et comptons que l'ingéniosité et la science de nos hommes d'étude réussira aussi bien quelque jour et parviendra à nous fournir les moyens de réduire les déserts ; et ne serait-ce pas déjà entrer dans cette voie que de veiller à les entourer d'une ceinture de forêts !

Par où l'empire français, du point de vue économique, est supérieur aux empires américain et russe, c'est que, au lieu de s'être étendu de l'ouest à l'est comme l'empire russe et de l'est à l'ouest comme l'empire américain, c'est du nord au sud qu'il s'est développé, à travers les latitudes et donc la totalité des climats et la variété des productions, du 51e degré à Dunkerque à l'équateur et au delà. De plus, si, à nos possessions du nord, de l'ouest et du centre africains, nous ajoutons nos autres possessions, la superficie de nos territoires dépasse notablement celle des États-Unis ; elle l'égale presque une fois et demie.

Le domaine français (territoire métropolitain, colonies, protectorats, mandats réunis) est de 13 006 341 km² 55[1]. La portion de ce domaine, qui, sans l'interposition d'aucun autre pays, s'étend du Rhin au Congo, est de 10 573 655 km² 55 (France : 550 985 km² 55 ; Afrique nord-ouest-centre : 10 022 670 kilomètres carrés).

Le domaine américain est de 9 697 422 kilomètres carrés (territoire continu : 7 840 929 kilomètres carrés ; possessions : 1 856 493 kilomètres carrés).

1. Nous empruntons ces chiffres à l'*Annuaire pour l'an* 1921 *publié par le Bureau des Longitudes*. Nous ne sommes pas parvenus à les faire correspondre avec ceux donnés dans le *Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises* déposé le 12 avril 1921 à la Chambre par M. Albert Sarraut, ministre des Colonies. Il serait à souhaiter que nos institutions officielles se missent d'accord sur les données dont elles disposent et les calculs qu'elles effectuent.

Le domaine russe était, en 1914, de 22 596 565 kilomètres carrés[1].

Pour permettre une comparaison plus étendue, nous rappelons que l'empire britannique couvre, après les traités de 1919-1920, 36 220 507 kilomètres carrés ; dans cet empire, les principales masses, le Canada : 9 659 832 kilomètres carrés ; les terres africaines sous drapeau britannique, désormais sans interruption du Cap au Caire : 8 779 450 kilomètres carrés ; la Fédération australienne : 7 938 663 kilomètres carrés ; l'Inde (y compris des dépendances non contiguës) : 4 793 060 ; l'Union sud-africaine : 2 060 429 ; l'Égypte : 994 300, ces deux dernières comprises déjà dans le territoire britannique entre le Cap et le Caire. La Chine, d'autre part, a 11 138 400 kilomètres carrés.

Si l'empire français est le troisième du monde, après l'empire anglais et éventuellement l'empire russe, dont nous ignorons s'il sera jamais reconstitué, le morceau Rhin-Congo, dépassant les États-Unis, égale donc à peu près la Chine et est supérieur au Canada.

Le second principe animateur de la croissance française ne s'est pas appliqué au dix-neuvième et au vingtième siècle avec moins de sûreté et il n'a pas rencontré de moindres satisfactions que le pre-

1. Avec un chiffre et des indications donnés dans la note 2 de la page 533 de l'*Annuaire*, ce chiffre arriverait à 22 694 191 kilomètres carrés.

mier. En partant de France, devant et derrière les grands passages maritimes, détroits et canaux, notre pays s'est assuré des bases d'abri, d'approvisionnement et d'action. Ces bases sont parfois un immense territoire, comme l'Indo-Chine, au sortir du détroit de Malacca, et à l'entrée des détroits des mers de Chine et de Japon, ou comme Madagascar, qui surveille le détroit au sud de l'Afrique, et, pareillement à l'Indo-Chine, est à une extrémité des routes qui cheminent parmi les îles du Pacifique et le long desquelles nos possessions insulaires sont d'indispensables tours de guet. Mais, pour que le rôle indiqué soit pleinement rempli, nos possessions de moindre superficie ne sont pas moins nécessaires, et l'on voit la place que tiennent, dans notre système colonial, Obock et Djibouti, au détroit de Bab el Mandeb, et que nos comptoirs de l'Inde eux-mêmes sont à l'une des issues du détroit de Malacca ce que l'Indo-Chine est à l'autre.

Par sa richesse agricole, son génie industriel, sa position sur trois mers, le long desquelles ses côtes sont orientées dans des directions différentes, par l'humeur de ses habitants, la France est pays commerçant. Le développement de ses colonies a accru l'intensité de son commerce, en augmentant le nombre de ses fournisseurs et les besoins de ses clients. Nous venons de le rappeler, certains de ces territoires coloniaux (sous le régime de l'administration directe ou du protectorat) sont considérables et,

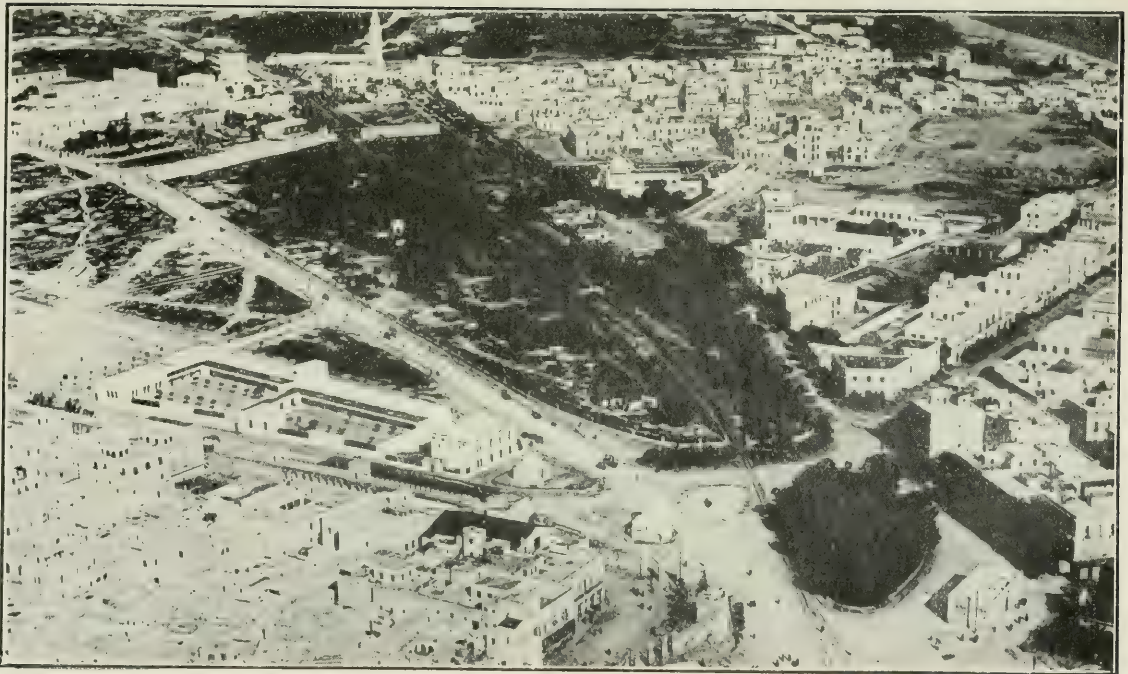
en même temps, offrent et demandent des produits en quantité énorme et qui n'ira que croissant. Dès lors, la liberté du trafic sur les mers n'a cessé d'être pour la France une nécessité de plus en plus vitale et notre pays n'est maître d'assurer à son commerce, au commerce de tout son domaine, cette liberté que par cette présence solide aux endroits où les routes marines se resserrent et courent plus aisément le risque d'être coupées, en même temps qu'à ce que nous pourrions appeler les relais maritimes : on dit, et le sens est identique, les ports de relâche. Ces bases, nous aurons à les perfectionner, à les mieux outiller, à les rendre capables de remplacer en tout, pour nos vaisseaux, les ports étrangers voisins, même amis. D'ores et déjà, nous les tenons, et nous devons sentir de chacune l'inexprimable valeur.

Le domaine français, métropolitain, puis colonial, s'est formé et accru petit à petit, rationnellement et sans coup de tête, et c'est ce qui fait sa cohésion et sa force. Quand la France, en un millénaire, a eu rempli ses frontières naturelles et que Louis XV lui a eu fait perdre l'Inde et le Canada, elle s'est mise, au dix-neuvième siècle, à aborder le nord de l'Afrique et à y étendre sa juridiction, sous l'aiguillon de la curiosité scientifique, de l'expansion économique, par instinct de rétablir sa situation du dix-septième siècle et par désir de pacifier et de civiliser, en même temps qu'entraînée dans l'émulation des autres puissances. Nous pouvons dire que ces an-

nexions se faisaient au fur et à mesure que notre histoire rencontrait des personnalités fortes. Le jeu de l'histoire à l'égard d'un pays est, en effet, étroitement dépendant de ceux qui le gouvernent. Ce sont eux qui profitent de l'heure, de ses hasards et de ses rencontres ou qui en mésusent, qui la retardent ou la laissent passer. Alors que les destinées de la France étaient en des mains débiles, insoucieuses ou simplement impressionnables, auxquelles on impose, nous hésitions à occuper ou nous nous laissions enlever; chaque fois que, au jour de l'occasion, elles se trouvaient entre des mains timides ou serviles, que n'enthousiasmaient pas ces deux élans victorieux, l'énergie et l'idéalisme patriotique, nous nous laissions arracher tout ou partie de la victoire et il fallait en ce cas s'y prendre à plusieurs fois, car, lorsque l'annexion est dans le mouvement de l'histoire, dans la logique des choses, dans l'intérêt général, ne pas y procéder, c'est maintenir un trouble, une question historique, et c'est remettre à plus tard une stabilisation que l'on oblige à se représenter. Mais toutes les fois que la décision pouvait être prise par un grand homme, l'un de ces Français chez qui se rencontrent le caractère et la clairvoyance, la volonté et l'autorité naturelle, la fertilité de ressources en fait de moyens et d'arguments, la France a accompli sa destinée ; elle a accepté puis assimilé le gain que lui offrait l'heure.

Et, à cet égard, la France contemporaine n'a garde d'oublier ce qu'elle doit à Jules Ferry, à sa pénétra-

tion d'esprit, à sa ténacité et à son courage, que soulignait M. Aristide Briand, en inaugurant, le 20 novembre 1910, sa statue aux Tuileries. Lui aussi, il a « laissé deux immortelles filles », l'Indo-Chine et la Tunisie et, ne se bornant pas à ces deux dons, qui ne sont que les deux premiers fruits mûrs de sa politique, il a préparé notre établissement à Madagascar et il a su faire ratifier par la Conférence africaine de Berlin, en 1884, l'œuvre de Brazza dans l'Afrique Équatoriale et les droits que nous tenions de l'histoire. Et c'est par là, plus encore que par son œuvre intérieure, qu'il gardera une grande figure dans notre histoire. Les hommes de la majorité qui l'a renversé après Lang Son, le 30 mars 1885, apparaissent comme appartenant au même milieu que ces parents qui interdisent la gymnastique et les sports à leurs enfants, parce qu'il peut arriver qu'ils y rencontrent plaies et bosses, quelque écorchure ou quelque foulure ; que ces gens qui changent de médecin s'il advient dans le cours d'une maladie une péripétie qu'ils n'attendaient pas ; que ces petites femmes qui se payent une attaque de nerfs lorsqu'on apporte un blessé à soigner ; civils, ils se donnaient l'air vis-à-vis des militaires de ces maris qui s'enfuient en geignant lorsque leur femme accouche. Cette politique de femmelette aveugle s'opposait fâcheusement à l'attitude de Jules Ferry lui-même, dont elle met en haut relief le sang-froid patriotique. Et elle souligne l'avantage, pour les



Vue générale de Sousse.

hommes d'État, de posséder des nerfs d'acier et, sous l'éperon de la fierté et de l'intérêt national, d'arborer l'impassibilité et le mutisme. Jules Ferry, ce jour-là, en renonçant à invoquer la suite des travaux de la Commission internationale du canal de Suez, dont il avait inauguré le matin même les séances, et, plus encore, en taisant obstinément le traité qu'il venait de mener à bien avec la Chine et qui fut signé cinq jours plus tard, prenant le contre-pied des politiciens, qui, quel que soit le risque, ne regardent qu'à l'effet de séance parlementaire et ne s'ingénient qu'à trouver la recette qui leur donnera sur l'heure la majorité, était l'homme d'État, qui ne travaille que pour son pays et dont la postérité discernera toute la stature.

Un autre haut exemple de cette indispensable science de ne rien montrer qui se doive taire, de ne rien céder qui se doive garder, devant l'adversité nationale, dans les débats parlementaires non plus que dans les débats avec l'étranger, est assez récent pour être encore présent à l'esprit, et assez expressif pour ne pouvoir être passé sous silence, quoique pris hors de chez nous ; il fut donné, en 1905, à Portsmouth, par le comte Witte, tandis que, sous l'égide du président Roosevelt, il traitait avec le Japon. Son pays était le vaincu ; il était dans une situation intérieure fort difficile ; ce n'est que par sa magnifique possession de lui-même que le plénipotentiaire russe réussit à réduire ses concessions au minimum. Ainsi, un pays n'assied,

ne confirme et ne défend sa grandeur qu'avec des maîtres hommes, durs à la concession et inaccessibles à la faiblesse, au découragement, à la hâte, sûrs d'eux-mêmes, sûrs de ne pas manifester, de remettre sensations et sentiments à plus tard, d'attendre et de se taire. Ce fut, comme disent les Orientaux, « la chance » de la France d'avoir souvent des personnalités de cette classe-là en situation d'agir, non seulement dans son histoire, mais dans son histoire récente.

Notre victoire dans la dernière guerre vient d'ajouter à ce domaine français, et, sauf détails, de le mener à son achèvement. Profitant de l'étroitesse de notre amitié avec l'Angleterre et avec l'Italie, nous avons, dans des accords passés avec elles, précisé nos frontières entre le Ouadaï français et le Darfour britannique, entre la Tunisie et la Libye italienne. Les traités de paix ont complété notre domaine africain en y ajoutant, comme le montrait déjà plus haut la statistique des superficies territoriales, la majeure partie du Cameroun et la majeure partie du Togo; et elle nous a confié, en outre, la Syrie. Il fut inattendu et regrettable que l'Angleterre, qui ajoutait à ses « territoires au delà des mers » trois empires, l'Ouest-Africain, l'Est-Africain et la Mésopotamie, n'ait pas perçu, dans son amitié, l'inélégance et l'injustice qu'il y avait à faire prévaloir ses réclamations et à rogner à son profit sur ces trois territoires avant de nous laisser en prendre possession.

Ces acquisitions nouvelles viennent à notre do-

maine avec un statut, le « mandat », jusqu'ici inemployé ; la proposition en appartient au président Wilson, dont les créations ne se seraient complètement justifiées que s'il avait été certain de demeurer dans les conseils du monde pour contribuer à leur donner la viabilité que permettent l'exercice de l'organisme et l'expérience de ceux qui le font mouvoir. Nous aurons l'occasion de le dire, et l'ouvrage de M. Ferdinand-Lop le montre à l'évidence, si le président Wilson avait connu ce que nous entendons par « protectorat », s'il avait visité les pays sous protectorat français, il aurait pu mesurer quelle est la souplesse de ce régime, comme il s'affine et varie avec le progrès des peuples et il aurait reconnu qu'il y avait peu de chose à y modifier pour en faire l'instrument d'éducation et comme l'institution tutélaire d'un conseil de famille qu'il souhaitait.

Si, malgré l'originalité des rapports ainsi établis entre la France et ces nouveaux territoires, nous comprenons ceux-ci sous la dénomination générale de domaine colonial français, c'est d'abord parce que nous nous conformons ainsi aux habitudes de langage adoptées dès l'abord par nos voisins et amis anglais en ce qui concerne les territoires à mandat qu'ils se sont fait confier pour leur part. Puis, il y a là une commodité de langage et bien de la justesse aussi. Car, enfin, en bien des points, l'administration d'un territoire à mandat rappellera celle d'un protectorat, qui n'est pas sans analogie elle-même, en ce point-ci ou

en celui-là, avec celle d'une colonie. De la colonie où la population est le moins instruite à celle où elle est le plus développée, il y a une ascension, dans la conception du gouvernement et les agencements officiels, qui confine, en dernier lieu, au protectorat, et, au fur et à mesure qu'un protectorat dure, il tend à se rapprocher du mandat. D'un bout à l'autre de ces stades coloniaux, il n'y a guère d'hiatus. Et il apparaît, en plus, que le plus fréquemment, c'est au personnel colonial, averti de tout ce qu'il aura à changer dans sa manière, que nous aurons à faire appel pour les pays sous mandat.

Enfin, en ce qui concerne la Syrie, et, notamment le Liban, il est évident que la sympathie et la confiance envers la France sont si vives chez ces populations que nous avons à envisager avec elles une collaboration, nous pourrions dire une cohabitation sans fin. Et, dès lors, en faisant toutes les réserves nécessaires, il demeure légitime d'envisager comme accru notre domaine, nos charges et nos sécurités. La Syrie, de laquelle nous n'avons pas à redire ici tout ce qui la menait vers nous depuis mille ans et plus, nous apporte donc la base qui nous manquait dans la Méditerranée orientale, à proximité des détroits des Dardanelles et du Bosphore, pour lesquels toutes les puissances ont à surveiller l'observance de la nouvelle réglementation, et à la tête du canal de Suez ; et, grâce à elle, nous pourrons assurer l'indépendance française en établissant là-bas, dans le golfe d'Alexandrette sans

doute, le port où nos vaisseaux trouveront tout ravitaillement, sans avoir recours, comme ils doivent le faire encore, de façon fort humiliante, à Port-Saïd.



Tous ces territoires sont, en venant à la France, tombés en de bonnes mains. Les Français possèdent de magnifiques qualités de colonisateurs et d'organisateurs. Ils savent, partout, faire quelque chose de rien et se contenter de peu, de ce qu'ils ont. Ils sont de rares cultivateurs, nettoyant leur jardin et leur champ, y peinant tout le jour et toute l'année, individualisant leur intérêt et leur soin pour chaque plante, pour chaque pousse. Et ces extraordinaires qualités, elles ne diminuent pas, ils ne les perdent pas, même éloignés de leur terroir de France. Au Canada, les colons, originaires de Normandie, de Champagne, conservent toutes leurs vertus premières. Dans le nord-est des États-Unis, ils prennent à ferme ou ils achètent les terres laissées en friche par les Américains, qui les trouvent trop étroites pour eux et ont émigré vers l'ouest. Il n'est pas besoin, alors, de se renseigner pour savoir où sont les terres « des Français », comme on dit là-bas ; le passant les distingue à première vue par l'aspect même des cultures, la propreté du sol, les alignements, tout le beau labeur personnel, amoureux et diligent, avéré par l'apparence même de l'exploitation. Et les Français ont, d'autre part,

un don original de sympathie et d'adaptation. Nous nous garderons de dire qu'il n'y aît jamais eu d'erreur commise à l'égard des indigènes, jamais de rudesse malencontreuse. Mais le Français en bonne santé et sain d'esprit n'a rien du négrier. Il se fait aux coutumes du pays où il s'implante et que justifient le climat et la tradition séculaire ; son bon sens le prévient que là, comme dans son vieux pays, « tout le monde a plus d'esprit que soi », et « tout a une raison » ; et s'assimiler en partie les mœurs locales, prendre, s'il nous est permis de dire, la forme du vase, au lieu de rester tout soi en gardant toutes ses habitudes, comme le font les nationaux de tant d'autres peuples, c'est déjà se rapprocher fort, et d'esprit comme de vie, de l'indigène. La façon singulière qu'a le Français de traiter les indigènes de ses colonies a éclaté pendant la guerre ; et la venue en France des indigènes des autres nations (Américains, Britanniques), qui voyaient avec surprise et ravissement que nous n'obligions pas le noir à descendre du trottoir ou à se lever de son siège pour céder la place au blanc, a répandu, nous le savons, à l'étranger, une semence d'admiration, d'envie et d'exigences.

Malheureusement, de si beaux dons sont, ici ou là, gâtés par des travers, des négligences, qui masquent l'excellence de l'œuvre française, la gênent et parfois peuvent l'empêcher d'aboutir. On dirait qu'il est des Français qui ont peur de développer nos colonies, arrêtées dans leur croissance économique et morale,

comme ces gens qui redoutent de faire donner de l'instruction à leurs enfants. Ou bien ces Français sont trop casaniers, trop inertes d'esprit pour s'intéresser aux choses lointaines et dont, dans le cas, l'intérêt prochain et primordial leur échappe. Ou bien ils ont je ne sais quelle appréhension mesquine qu'en ces colons et ces indigènes il y ait des concurrents possibles. L'augmentation de la clientèle française, l'enrichissement de nos marchés leur échappent. Et, sur place même, le développement d'une colonie est souvent arrêté, ralenti par la qualité des fonctionnaires envoyés. Trop longtemps, il fut admis que les ministères fissent passer à l'administration des colonies ceux de leurs fonctionnaires qui s'étaient rendus impossibles en France, les gens à frasques, ceux auxquels leur caractère, leurs mœurs, leur intempérance enlevaient toute autorité parmi nous. Déjà, ces dernières années, bien des récits scabreux et des plaintes sont parvenus en Europe. Les colonies sont moins lointaines qu'autrefois. Les indigènes ont ouvert les yeux au contact de la civilition. Des gouverneurs généraux, soucieux de sociologie, d'humanitarisme, patriotes intelligents et nobles, et demeurés francs du collier, ont déclaré que le temps devait être fini du blanc se donnant en spectacle à l'indigène et méritant son mépris. Et voici que la venue de la Syrie dans la famille française a donné à ces expériences fâcheuses plus d'éclat encore et a, ainsi, hâté les conclusions, et, espérons-le, les mesures utiles. Nous l'avons dit, c'est, d'une façon générale, des

fonctionnaires des colonies qui ont, tout naturellement, été envoyés pour aider les Syriens à s'administrer eux-mêmes. Mais Libanais ou Arabes, chrétiens ou musulmans sont là-bas gens civilisés et polis depuis des siècles, et leur sensibilité délicate, leur morale évangélique ou coranique, leur sévérité de jugemeut ont tôt fait de discerner, parmi les quelques fonctionnaires français auxquels ils avaient affaire, ceux qui n'étaient que les malfaçons de la métropole. Leur considération pour notre administration ne pouvait en être augmentée et M. Jonnart s'est fait au Sénat l'écho de ces doléances, en leur donnant un retentissement, qui fut funeste en Syrie, qui doit être efficace et donc heureux en France. Le temps est venu de ne plus commettre de ces fautes psychologiques et pédagogiques, de voir, dans l'administrateur colonial, avant tout un éducateur et d'envoyer dans les Frances éloignées ce que nos amis, notre haut commissaire et ses collaborateurs immédiats réclament en Syrie, ce que nous avons de meilleur, les hommes qui attirent à la France, en étant par leur sûreté de tenue et de jugement les plus représentatifs de ses vertus nationales.

La plus grande épreuve que la colonisation française ait rencontrée sur son chemin, c'est l'affrontement avec l'islamisme. Jadis, tout nous aurait induits à la prendre mal. Au seizième siècle comme au onzième, nous nous en serions très mal tirés. L'horreur des conflits sanglants et fratricides du seizième,

du dix-septième et du dix-huitième siècle, « guerres de religion » ou « terreur », qui, dans un pays, maniaient le tranchant de la force dans un sens, et, dans le pays voisin, dans le sens opposé, puis, les recherches intellectuelles et l'effort moral du dix-huitième et du dix-neuvième siècle nous ont menés au sentiment de la tolérance dans la divergence, puis de la fraternité persistante, dans l'incompréhension et même dans la désapprobation intellectuelle. Si cela ne prenait pas une forme paradoxale, nous dirions volontiers : à la concorde dans le désaccord, à l'acceptation, comme un élément actif de progrès et d'entente sociale, d'une émulation vers le mieux être et vers le bien, et il n'y a émulation que là où il n'y a pas unité. Et cet apaisement de la passion physique ne provenait pas d'un engourdissement de l'énergie, d'une intellectualisation des sentiments et, pour tout dire, d'un effadissement de la foi, mais, tout au contraire, d'une moralisation et d'une spiritualisation de la pensée, d'une maîtrise croissante par lui-même, de l'individu, qui se civilise, d'une plus grande intelligence nationale, et aussi certainement, comme disait mon maître M. George Fonsegrive, de l' « approfondissement de la foi » de chacun. Quand, en 1830, nous débarquâmes en Algérie, pour faire œuvre plus étendue que ne l'avaient pu jusque-là nos comptoirs de la côte occidentale d'Afrique, notre mentalité, nos nerfs, nos réactions intérieures étaient donc à peu près disposés pour que nous fussions capables d'aborder les musul-

mans avec les dispositions d'esprit qui convenaient. Les missionnaires chrétiens, en effet, allaient, de façon générale, échouer auprès d'eux comme auprès des israélites. Il faudrait s'entendre sans devenir pareils, ce qui est la grande discipline humaine. Un travail intellectuel et moral analogue, sous l'influence de grands esprits, s'était, cependant, accompli dans des milieux musulmans. Et les rapports furent vite parfaits. Notre intelligence s'agrandit. Même, il n'est pas douteux que nombre de Français, détachés pour eux-mêmes des croyances positives, durent à la considération qu'ils furent contraints d'avoir pour la religion musulmane, le culte et tout ce qui y touche, dans leur désir de complaire aux mahométans et de se montrer leurs amis, d'être ramenés à comprendre que la liberté de conscience et de culte inclut la liberté de manifestation et de propagande et qu'un État ne peut se passer non seulement de compter avec les convictions des citoyens, mais de les reconnaître et de les favoriser pour en faire des forces nationales.

Les faits abondent qui démontrent le bénéfice de ce contact. J'ai vu, chez un grand industriel de Damas, les lustres, fort riches, que le gouvernement général de l'Algérie avait commandés pour des mosquées africaines. L'un des représentants éminents de la France en pays syrien me contait qu'il avait été convié à des solennités dans les mosquées. N'est-il pas symptomatique des sentiments réciproques actuels le fait que les chrétiens vont rendre leur culte au chef

de saint Jean-Baptiste dans la grande mosquée de Damas, et, en retour, que les musulmans viennent, en pèlerinages nombreux, chez les Carmes, à la grotte du prophète Élie, au mont Carmel ! Et voilà qu'une mosquée est en construction, non plus dans la banlieue, mais en plein Paris ; pour l'ériger, les chrétiens ont dû dominer un frémissement, que je sens bien, et les musulmans se sont faits à l'idée du lieu saint sur « terre non pure ». Le fait le plus démonstratif peut-être, quoiqu'il puisse sembler minuscule, de ces méthodes nouvelles dans lesquelles la France est passée maîtresse, avec tous ceux qui émanent d'elle, c'est à Alep, chez les Franciscains, la division des dortoirs, que me montrait le R. P. Paul d'Orléans, en dortoir pour les chrétiens et dortoir pour les musulmans. « Ainsi, disait cet éducateur français, il n'y a pas de taquineries fâcheuses et toutes les prières sont respectées ! » Il arrive même à cette bonne entente entre chrétiens et musulmans de s'affirmer dans des pactes véritables, mais qui n'ont plus d'innocence.

Seulement, il est nécessaire que nous ne confondions pas Turc et musulman. Le Turc a dominé un temps sur toute une partie du monde musulman. Le monde musulman en a surtout souffert. Et, aujourd'hui, la majorité des musulmans français savent fort bien faire la distinction entre le Khalife de Constantinople, leur chef religieux, auquel ils demeurent soumis tant qu'il n'aura pas été relevé de cette charge

par un nouveau Khalife plus puissant ou d'un plus grand éclat religieux, et le sultan turc, qui, pour être la même personne, n'en est pas moins nettement distinct dans ses attributions, qui sont toutes politiques. Il faut bien nous dire que, dans un grand nombre de cas, si les musulmans sont venus à nous avec loyauté et même avec empressement, ce n'est pas uniquement parce qu'ils nous sentaient forts et que tout l'islamisme les prépare à ne considérer comme impérieuse, comme convaincante et comme aimable que la force, mais c'est parce que nous les délivrions d'une tyrannie stérile et dont ils avaient eu beaucoup à souffrir. Auprès de bien des musulmans, il est utile de le savoir, être les amis du Turc, c'est n'être pas leurs amis.

La France est donc, dans un sens très compréhensif, une puissance musulmane et, sans doute, autant qu'on peut juger, la plus grande puissance musulmane. Si elle sait avancer dans les voies où elle marche, sa capacité incomparable d'assimilation opérera là comme partout. Et, sans avoir à tenir compte de difficultés passagères, les accommodations se feront et, les siècles passant, les sujets musulmans deviendront en masse des citoyens français.

*
* *

Sauf détails, répétons-le, le domaine de la France ne s'accroîtra plus. C'est en se peuplant et en étant

cultivé, en augmentant de valeur que, désormais, il grandira. Son développement, s'il est rapide et sûr, recèle la puissance et la gloire de la France. Là est pour elle le salut. Ce développement est pour elle une nécessité, si elle veut garder et améliorer sa place parmi les puissances.

La guerre vient de démontrer, d'une façon plus péremptoire encore que quiconque ne s'en était avisé, l'inappréciable valeur du concours militaire et économique qu'apportent à une puissance des colonies et des indigènes, traités comme la France a su le faire. Elle a souligné aussi les lacunes et les défauts dont nous avons parlé, les retards préjudiciables. Et c'est bien une conséquence logique des expériences faites depuis un siècle, et, d'une façon plus intense, depuis sept ans que le ministère des Colonies vienne d'élaborer et de présenter à l'approbation des Chambres un *Programme général de mise en valeur des Colonies françaises*[1]. Ce programme vient ajouter des arguments nouveaux, les considérations économiques nationales, pour établir l'utilité de chacune de nos colonies dans l'ensemble de notre domaine. « Que chacune ait sa tâche, dit M. Albert Sarraut[2], son lot de création, sa fourniture, sa « commande ». La nature, le climat, la constitution du sol et du sous-sol, la tradition indigène ont prédestiné chacune d'elles à des

1. Voir plus haut, page 11, note 1.
2. P. 176.

productions ou des cultures « favorites » sur l'augmentation desquelles il convient maintenant de concerter l'effort majeur. » Ce programme est fort séduisant et sera une très grande chose, dès qu'il va sortir des plans qui miroitent pour entrer dans le domaine des réalités réalisées sans lenteurs.

Mais, en dehors de la réalisation de ce programme, et parce que, sans cela, même son exécution serait à peu près vaine, il est indispensable d'arrêter l'attention des Français sur trois points primordiaux : le peuplement de nos colonies, leur constitution définitive et l'unification économique progressive, — avec des accommodements spéciaux pour les terres sous mandat, que leur statut international contraint en plusieurs manières, — de tout le domaine français.

Ce n'est pas sans dessein que nous avons rapproché plus haut l'empire français de l'empire américain. Celui-ci offre, en effet, pour le peuplement et pour l'établissement des étapes qui mènent à la majorité politique, une expérience récente et fort instructive. Il nous paraît tout à fait exact d'assimiler, après 1783, l'expansion des treize États primitifs vers l'ouest à l'expansion coloniale d'une puissance européenne. Les Américains, en allant au *Middle-West*, à l'*West*, au *Far-West*, occupaient et cultivaient successivement des territoires peu peuplés et peuplés uniquement de naturels. Ces territoires, ils n'y ont tracé des États de l'Union, ils ne les ont admis dans la vie fédérale, qu'après une attente plus ou moins

longue et qui tenait compte de la densité de leur population, du degré de l'exploitation agricole, de l'aptitude à se constituer. La population qui arrivait sur ces terres neuves était en petite partie composée de gens de l'Est ; elle comprenait surtout des nouveaux venus ; et là est le point premier, capital et exemplaire, sur lequel il importe à l'avenir français que nous nous arrêtions.

Si la France est parfaitement comparable aux autres grandes puissances du monde pour son territoire, elle ne l'est pas — ce point n'est jamais mis assez en valeur — pour sa population. La France et ses possessions ont 94 916 849 habitants ; les États-Unis et leurs possessions : 115 667 476 ; l'Empire britannique : 451 312 547 ; l'ancienne Russie : 173 348 916 ; la Chine : 320 617 760[1].

Les jeunes femmes de France, dans un sentiment de volonté et d'espérance patriotiques, ont, depuis la paix, augmenté le nombre des enfants qu'elles donnent à leur patrie ; Françaises, elles savent que cette belle abnégation, cette complète et noble compréhension du devoir ne doit pas être d'un jour. Mais, si la France ne veut pas s'attarder derrière les autres puissances, et, comme on dit en style sportif,

1. Ces chiffres, comme ceux qui précèdent, ont été obtenus avec les statistiques de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* ; ces statistiques permettaient des comparaisons plus étendues que celles du *Programme de mise en valeur des colonies*, de M. Albert Sarraut, en même temps que généralement elles étaient plus précises.

« être laissée sur place », il est indispensable de seconder d'autre façon l'effort des Françaises patriotes. Il importe que, à notre tour, sans attendre que les habitants viennent, nous organisions méthodiquement sur nos terres l'afflux de ceux qui, dans le monde, vont à la recherche d'un sol, d'une patrie qui leur soient plus cléments. En 1920, j'ai vu arriver encore aux États-Unis, en nombre, jusqu'à 15000 en un jour de l'été, des immigrants du vieux continent, surtout cette année-là des originaires du centre de l'Europe : Tchéco-Slovaques, Serbo-Croates, Bosnio-Herzégovins, Moldo-Valaques, chrétiens et juifs. Au printemps de cette année, quand il a paru que, contre l'attente orientale, celle de nos adversaires et celle de nos amis, qui ne peuvent compter que sur nous, nous allions abandonner la Cilicie, les Arméniens, dont seule notre présence garantit la vie, ont fui en masse ; le secrétaire général du gouvernement de l'État d'Alep, où les réfugiés rencontraient la première haute autorité française, devait donner cinquante passeports par jour, pour les États-Unis, le Brésil, l'Argentine, Dakar. Du Liban, des habitants chrétiens et peut-être surtout des Maronites, ont émigré fort nombreux ces dernières années aux États-Unis. La famine, savamment et férocement organisée par les Turcs, et notamment Djemal pacha, les pendaisons de ce tyran, qui avait le raffinement d'anéantir un peuple sans faire couler son sang et parvenait à être inhumain sans être sanguinaire, l'étroitesse et



SOUSSE. — **Rue arabe et mosquée.**
(Cliché Massiot.)

l'ingratitude des champs, conquis, en un travail de siècles, sur la montagne, par des murs de soutènement, le besoin de la sécurité religieuse, ont poussé ces malheureux paysans libanais à gagner, eux aussi, avant l'arrivée des Anglais, puis des Français, un sûr refuge et, c'est encore vers l'Amérique qu'ils se sont dirigés. Chaque année, avant la guerre, de notre Béarn, il partait des émigrants pour l'Amérique du Sud. Les exemples peuvent s'ajouter en nombre à ceux-là. Pourquoi, à part les quelques Arméniens qui se sont rendus au Sénégal, n'avons-nous pas su ou voulu attirer ces émigrants vers nos colonies? L'un de mes chers amis, un colonel norvégien, qui, pour sa joie, est parvenu à servir comme capitaine dans notre armée durant la dernière guerre, a rêvé de diriger l'émigration de ses compatriotes vers le Maroc. « Ils sont de merveilleux cultivateurs, me disait-il ; ils cultivent à votre manière; ils sont les gens les plus assimilables du monde ; dans les montagnes, ils s'acclimateraient parfaitement ; ils iraient là sans esprit de retour, se naturaliseraient Français ; et ce n'est pas une race dégénérée qu'ils vous apporteraient ! » Mon ami n'a pas été encouragé.

Ce dédain ou cette insouciance sont condamnables et néfastes. C'est sur nos terres qu'il s'agit d'attirer et de fixer au plus vite tous ces chercheurs non tant d'aventures que d'un labeur vaillant, paisible et rémunérateur.

Comme aux États-Unis, il va de soi qu'un examen

médical, qui n'aurait rien de la simple formalité, garantirait l'état de santé des immigrants. Comme aux États-Unis, il serait exigé que chacun des adultes eût avec lui une somme minimum, qui lui permettrait de voir venir. Nous aurions à veiller à ce que les originaires d'un même pays ne vinssent pas se grouper en agglomération trop considérable, quoique aux États-Unis l'on ait laissé opérer librement ces attractions naturelles. Et nous aurions à ne pas renouveler les imprudences auxquelles notre vif penchant pour l'Italie nous a induits à l'égard de ses nationaux, en Tunisie, et qui, du point de vue strictement français, ne se peuvent soutenir. Et, comme aux États-Unis, nous aurions à distribuer des terres, à dessiner des villes.

Il est extrêmement frappant de voir à quel point les Américains primitifs ont assimilé dans ces trois siècles ces apports innombrables et infiniment variés, dont certains, comme les Allemands et les Irlandais, étaient une immigration en masse. La poignée de passagers qui, en 1620, ont débarqué à Plymouth du *Mayflower* avait une si belle énergie intellectuelle et morale, une saveur si originale et si forte, que ce levain du *Mayflower* a fait lever la pâte sans mesure et qui se renouvelait incessamment. Les esclavagistes ont paru lui être réfractaires un temps ; ils ont été vaincus et fondus dans le tout. Les Allemands semblaient conserver des tendresses pour la patrie de leurs ascendants ; ils ont, au début de la guerre, entouré de

sympathie l'action nocive de l'ambassadeur d'Allemagne à Washington ; du jour de l'entrée en guerre des États-Unis, il n'y a pas eu plus Américains qu'eux, et, depuis la victoire, ils sont les plus empressés à apprendre le français, qui devient, incontesté, la langue classique aux États-Unis. La guerre a joué pour les États-Unis le rôle de la Révolution en France ; la Révolution avait unifié les provinces et les classes ; la guerre a achevé l'unification aux États-Unis des immigrations diverses ; et l'accent du *Mayflower* a affirmé sa conquête générale définitive dans l'octroi du vote à toutes les femmes, dans la loi de prohibition de toutes les boissons distillées ou même fermentées, mesures qui ont été soumises au referendum et votées à d'énormes majorités, et aussi dans cette résistance de l'instinct pacifiste à tout engagement à entrer obligatoirement dans une guerre, dont les Américains n'auraient pu peser au préalable la justice et le degré de menace à leur pays. Voilà, certes, une magnifique puissance d'assimilation.

La puissance d'assimilation française n'est certainement pas moindre. Les sédentaires ont toujours assimilé les nomades et les premiers occupants ceux qui venaient après eux ; et, d'autre part, ce sont les plus avancés en civilisation, les plus policés et les plus affinés, qui, tout naturellement, éduquent ceux que leur distinction, leurs joies plus nombreuses captivent. Et, en dehors de ces effets universels, il n'est que de rappeler les dons de sympathie qu'a le Français et

dont nous parlions plus haut, la flamme d'idéalisme et la chaleur de sentiment des Français, et d'attirer l'attention sur l'exceptionnelle valeur de la famille française, la plus unie, la plus ordonnée qu'il soit, pour donner confiance en notre capacité nationale d'absorption. Nous voyons celle des Français comme plus grande encore que celle des Américains.

Du point de vue peuplement, le territoire français a une infériorité sur le territoire américain, c'est que, au lieu de rester en zone tempérée, il va jusqu'en zone tropicale et équatoriale. Cette difficulté à l'accroissement de la population existe pour une zone limitée mais étendue. Les travaux d'assainissement, les progrès de la science de construire, le profit des écoles faites ne seront pas, pourtant, sans permettre à ce peuplement dans les climats torrides d'être plus considérable demain qu'aujourd'hui. Et l'acclimatation à une latitude plus chaude que celle précédemment habitée par les immigrants ne manquera pas de préparer les générations suivantes à s'acclimater à une latitude plus basse encore.

Donc, il dépend de nous de réaliser en un petit nombre d'années ce nécessaire peuplement. Aucune des objections, des réserves, qui se présentent à l'esprit, nous venons de le montrer, ne peut être considérée comme dirimante. Et, comme l'exploitation économique ne cesse de rechercher de nouveaux points du globe à mettre en valeur, et de s'intensifier partout où déjà elle existe, il ne saura suffire bientôt

à un État d'avoir annexé un territoire pour le soustraire longtemps à l'établissement des étrangers, si les nationaux de cet État ne sont pas là où ne savent pas tirer tout le parti possible de la superficie qu'ils occupent. Si bien que — la possibilité de ne pas exploiter à fond nos colonies n'étant qu'une latitude précaire, que nous retirera tôt la pression économique — nous sommes en présence de ce dilemme, ou laisser exploiter nos colonies par les autres, demeurés nationaux des pays étrangers, ou peupler méthodiquement nos colonies de fils d'étrangers, en les naturalisant et en les assimilant. L'abus des grands mots est déplaisant et ils ont l'air de s'adresser à des lecteurs inintelligents. Pourtant, nous ne pouvons nous abstenir de dire que l'immédiate organisation de ce peuplement des terres françaises est pour la France question de vie ou de mort.

Car, par un juste contre-coup de ces sages mesures, la métropole elle-même ne tarderait pas à recevoir, comme filtrés, déjà assimilés par leur séjour dans ses terres d'outre-mer, des individus et des familles, qui combleraient décidément et abondamment le déficit de sa population, qui infuseraient à notre race un sang nouveau, qui lui donneraient la même vitalité qu'aux nations qui l'environnent, l'enserrent, et aussi la menacent dans la mesure exacte où ses kilomètres carrés ne se peuplent pas autant que les leurs.

En peuplant tout son territoire à pleines frontières, la France satisferait à l'une des incontestables condi-

tions de la permanente et grandissante puissance ; et elle en remplirait vite une autre par sa richesse ; l'intensité de production, qui proviendrait de l'intensité de population, ferait la richesse française et la richesse de l'État. Cette richesse se développerait avec d'autant plus de promptitude et de force que nos jeunes hommes ont puisé dans la guerre énergie, goût et capacité de l'initiative, acceptation du risque, et que les colons, qui auraient appris et pratiqué aux colonies les grandes méthodes et les vues larges, les rapporteraient en France, où les tracasseries, les protecteurs et les lois de protection, toutes les lisières pour les mineurs de la volonté leur seraient insupportables. Coloniser, pour un individu et pour un peuple, est acquérir et entretenir l'aptitude à la libre action.

En ce qui concerne les nationaux des pays civilisés, la naturalisation demeurerait ce qu'elle est aujourd'hui, avec, peut-être, plus de promptitude et de facilité dans les formalités, en même temps qu'avec plus de lustre donné à l'octroi de ce titre et de ces droits de citoyen français. Nous y voudrions aussi une condition d'instruction et, par exemple, l'exigence du certificat d'études primaires ou d'un grade équivalent. En ce qui concerne les indigènes de la colonie ou les colons illettrés venus d'ailleurs, nous souhaiterions de les voir aisément naturalisés dans trois cas : lorsqu'ils ont rendu à la mère patrie ou à la colonie des services éminents, et tous les hommes qui ont été sur

la ligne de feu sont assurément dans ce cas, lorsqu'ils possèdent sur leur entourage une autorité effective, due à la naissance ou à la situation acquise, lorsqu'ils sont des travailleurs de la pensée et ont gagné une haute culture et des grades universitaires élevés. Cette naturalisation, honneur et récompense, qui s'étend, dès lors, à la descendance du naturalisé, ne peut être gratuite : nul n'attachant de prix qu'à ce qu'il paye, et doit apporter, outre les droits, des allégements et des commodités ; il doit y avoir, dans le domaine pratique, des symptômes frappants de son existence et de son importance. Et, comme aux États-Unis, il est recommandable que, chez les particuliers, le citoyen ait accès plus rapide et plus facile à l'avancement et aux emplois élevés, de telle manière que ceux qui ne le sont pas encore reçoivent, par là-même, une invite constante à l'assimilation.

L'Empire britannique, les États-Unis, comme, d'autre part, la Confédération helvétique sont des sociétés d'États. C'est là la forme actuellement la plus évoluée de nation, directement inspirée de l'esprit moderne et de l'esprit démocratique, car il ne peut être contesté qu'il demeure dans la centralisation un relent de despotisme et qu'une métropole, une capitale, qui gouvernent pour tout un empire sont encore en situation de monarque absolu. Ici encore, la France, du jour au lendemain, dès qu'elle y verra clair et qu'il lui plaira, peut entrer dans cette voie, qui la fera accéder à un stade supérieur de son évo-

lution et la placera, sur un pied d'égalité, à côté des pays politiquement et démocratiquement les plus avancés.

Si nous voyons cette réalisation, qui marquera la majorité immédiate de nos colonies les plus développées, comme prochainement possible, c'est qu'elle nous apparaît étroitement liée à la constitution du régionalisme. En thèse générale, la région comprendrait cinq de nos départements ; elle serait administrée par un gouverneur et par un Conseil général et cette administration, avec les attributions des conseils généraux départementaux actuels et des conseils d'arrondissement, en recevrait encore qui appartiennent au Parlement, ce qui serait calculé pour assurer une large décentralisation. Notre sentiment personnel, pour entrer dans le concret, est que la solution la plus simple consisterait à calquer, à deux ou trois exceptions près, la région sur le ressort actuel d'une Cour d'appel. Là est la plus ancienne et la plus historique division de la France en régions et celle qui fait les régions les plus égales. S'y rapporter, ce serait prendre quelque chose d'existant et de vivace. Toutes les autres divisions régionales y seraient ramenées : académies, corps d'armée, circonscriptions électorales, etc. ; il serait demandé à Rome d'y conformer les archevêchés. Le gouverneur serait assisté d'un Conseil régional, composé des chefs de service : général en chef de corps d'armée, inspecteur d'académie, premier président ou avocat

général, le plus ancien des deux, trésorier-payeur général, etc. Le Conseil général comprendrait un membre par arrondissement, avec un ou des représentants en plus quand la population dépasserait un certain chiffre. Seraient supprimés les sous-préfets, ces petits garçons inoccupés et affairés, qui tiennent dans l'ombre les hommes de valeur de tout leur petit pouvoir et qui dissolvent la droiture publique. Ils représentent les temps antérieurs à la vapeur et à l'électricité, au téléphone et à l'automobile. L'accession au régionalisme est une évolution mûre, prête dans les esprits. Et, si l'on objectait que, fonctionnaires ou élus, il y aurait, à cette simplification, des personnes lésées, la voix populaire répondrait que, si la France n'y remédie pas sans retard, elle mourra de son incapacité à contrarier les gens en place et à couper les branches mortes.

Si nous avons présenté cette transformation métropolitaine avec quelque développement, c'est que, en ses traits généraux, elle s'appliquerait fort bien aux colonies. L'esprit français, qui, sans aller à l'uniformité, se plaît à l'unité, et qui a conservé, pour ses exigences internes, les formes de l'architecture Louis XIV, verrait avec dilection les mêmes principes appliqués ici et là. Il est bien entendu que ce système devrait être adapté aux colonies avec une grande souplesse. Il ne s'agit de généraliser que le cadre général, dont nous venons de montrer les éléments essentiels, en individualisant pour chaque

colonie les détails de l'organisme. Comme les régions, les colonies, qui auraient leur Conseil général, véritable Chambre locale, seraient représentées au Parlement commun par des députés et des sénateurs. Le régime des États-Unis est, en effet, très supérieur au régime britannique, qui établit une cohésion de beaucoup moindre entre les États de l'empire.

Ainsi, nos colonies, d'une fois peuplées et mises en valeur, à tour de rôle prendraient leur majorité et deviendraient des membres actifs de la communauté, en même temps qu'elles acquerraient à bien des égards leur autonomie. L'Angleterre se pare de ses dominions; partout, elle se sert d'eux pour augmenter, dans les Conseils internationaux, son autorité et le nombre de ses avis. Non certes protocolairement ni courtoisement, mais en fait, dans la rencontre des nations, les pays qui ne sont pas des fédérations d'États, sont désormais destinés, fussent-ils la France, à devenir des petits garçons. Ici encore, il ne dépend que de nous d'avoir à notre tour cet accroissement de représentation et de puissance.

Au peuplement et à l'organisation du domaine français, il faut, pour arriver à une ère de prospérité inconnue qui seule nous sauvera et manifestera notre victoire, ajouter son unification économique. Seulement, là, nous ne sommes plus dans un domaine où la réalisation se montre comme pouvant être immédiate. Nos colonies ou pays de protectorat ne peuvent soudain être coupés des pays leurs voisins, avec lesquels

ils ont traditionnellement commercé. Nous ne pouvons faire d'un coup affluer sur le marché de la métropole, dont ils prendraient le chemin plus aisément que celui de nos autres colonies, les produits coloniaux, alors que ni les esprits ni le marché n'y seraient préparés. C'est avec tous les atermoiements voulus, quoique fermement, qu'il faut aller vers l'abaissement progressif des tarifs et la disparition des réglementations entre les portions diverses du domaine français. Les spectacles vus durant la guerre, du blé manquant en France et pourrissant en Afrique, du tabac d'outre-mer distribué aux troupes coloniales et valant une amende aux Français qui en étaient détenteurs alors qu'ils n'en trouvaient plus au bureau de tabac, ne doivent plus se voir. Il y a un ultraprotectionnisme qui, d'ores et déjà, n'est de la logique, de la clarté et du bon sens que pour les gens faibles d'esprit. L'intérêt général a la voix plus forte. Il n'y a que l'unité économique qui sera capable d'abord de sortir nos colonies de la terrible crise économique qu'elles traversent et dont l'opinion n'est pas assez informée, puis d'établir la solidarité, l'esprit de corps national. Il n'y a qu'elle qui garantira les coloniaux contre les distractions, les tentations, qui, à un moment de l'histoire, pourraient les solliciter à se détourner de la métropole ; seule, elle gardera l'exportation métropolitaine aux colonies contre les concurrences étrangères.

*
* *

La partie à tous égards la principale de notre domaine d'outre-mer est l'Afrique du Nord. A part les quelques comptoirs, en Asie et en Afrique, les quelques îles, conservés après le traité de Paris de 1763 ou acquis depuis, c'est l'Algérie qui a marqué, pour la France, la reprise de l'activité coloniale, et donc de la croissance et de la santé. Nous ne tarderons pas à célébrer le centenaire de notre débarquement sur la rive d'en face de la Méditerranée. C'est la portion du domaine français extérieur la plus proche, la plus chère. Nous en avons fait un morceau de la France même. L'Algérie a été complétée par le protectorat de la Tunisie à l'est et du Maroc à l'ouest, régime différent, même pays, par sa nature, par son histoire, par sa population, pays splendide, maritime, agricole et minier, pays de stations climatériques, de tourisme et d'archéologie.

L'histoire de France doit à ces annexions de s'être enfoncée dans le passé. L'Angleterre, qui a le sens de l'éloquence qu'ont les faits et les choses, a collectionné les villes saintes et elle a essayé de collectionner les plus vieux empires, mais la Perse s'est arrachée à l'emprise d'un coup d'énergie ; la Babylonie est « branlante » ; l'Égypte vibre ; l'Inde s'interroge. Notre conquête des terres d'histoire paraît plus solide. L'Algérie ne nous menait qu'à la civilisation romaine de Timgad, alors que le territoire français lui-même la dépasse

pour aller jusqu'à la civilisation druidique. Et, sans doute, notre Afrique de l'ouest n'est pas celle de laquelle Hérodote avait des échos. Mais, comme, depuis, la Syrie donne à notre histoire le contact avec les empires égyptien, assyrien, babylonien, l'occupation de la Tunisie nous a fait héritiers de Carthage ; et la possibilité d'étudier, dans ce nord de l'Afrique, cinq civilisations, la grecque, la punique et phénicienne, la romaine, la chrétienne primitive et l'arabe, le rassemblement de collections comme celles du musée Lavigerie, qui est le musée du R. P. Delattre, à Carthage, de cette merveille d'organisation et de présentation qu'est le musée Alaoui au Bardo, des musées d'Algérie sont des motifs de plus de notre attachement à ces terres, qui nous ont été même un enrichissement intellectuel.

Postérieurement au Congrès de Berlin (1878) et à la conférence de Berlin (1884), les divers arrangements de 1890, dont mon maître M. Camille Jullian nous disait : « Ils sont pour l'Afrique ce que les traités de Westphalie ont été pour l'Europe », complétés ou retouchés depuis à plusieurs reprises et en dernier lieu au traité de Versailles de 1920 et dans les accords concomitants conclus entre alliés, notamment entre la France, l'Angleterre, l'Italie, ont étendu nos possessions continues en Afrique, mais dans des pays tout à fait autres de situation, de nature et de population et qui ont forcément formé des gouvernements différents.

A cette Afrique septentrionale, de la Méditerranée au Sahara et de l'Atlantique au golfe de Gabès, va, puisque nous arrivons à l'intense mise en valeur et à l'émancipation de nos possessions d'outre-mer, notre première, notre plus ardente pensée ; à elle, notre effort initial.

Chacune des trois portions de l'Afrique du Nord, en dehors de la crise économique, en dehors d'erreurs de fonctionnaires parfois un peu trop fortes et en dehors des impatiences de quelques indigènes dont le degré d'instruction et l'humeur ne sont pas représentatifs de leur milieu, est un organisme en bon état.

Le Maroc est dirigé par l'une des personnalités militaires les plus éminentes de ce temps, l'un des esprits les plus constructeurs qu'il soit.

L'Algérie a pour gouverneur un homme d'État, dont la parole était d'une grande autorité au Conseil des Ministres et qui apporte à ces grandes affaires, toute la probité de son travail.

La Tunisie est dotée d'un administrateur, qui, sitôt qu'il fût arrivé, sut résoudre les problèmes urgents et préparer la solution des autres.

Mais ce dont souffre l'Afrique du Nord, c'est, elle qui a une personnalité géographique une, d'être en trois tronçons. Et nous entendons bien qu'il ne faut pas songer à détruire des protectorats dont les indigènes et nous nous trouvons bien. Mais il nous semble que le sens pratique s'accommoderait fort bien de l'état

de chose politique, pourvu qu'il pût remédier à l'état économique par la suppression des douanes et l'unification de certains services. Il nous semble pouvoir nous faire comprendre si nous disons que, à la division verticale qui met des frontières, il faudrait substituer une division horizontale, qui, tout en sauvegardant les affaires beylicales en Tunisie et sultanines au Maroc, laisserait pénétrer dans la Régence et l'Empire chérifien des plans de travaux de tous ordres élaborés d'accord avec l'Algérie, laisserait libres les citoyens français de voter pour des représentants à envoyer à la métropole, soumettrait les résidents généraux au gouverneur général, apporterait, dans la souplesse et l'aisance, en bannissant les préjugés et les ankyloses, la solution que la situation appelle et que demandent les commerçants africains et les Français qui ont des intérêts par là. Il n'est pas à dire que nous ne souhaitons de voir cette réalisation que le jour où le Maroc sera pacifié entièrement et où le maréchal Lyautey aura pris spontanément sa retraite, c'est-à-dire pas tout de suite.

C'est à la partie orientale de ce Nord-Afrique, la Tunisie, venue à nos soins plus récemment que l'Algérie, plus anciennement que le Maroc, que M. Ferdinand-Lop consacre une monographie, à laquelle il a désiré cette préface, que j'ai écrite bien volontiers. Ce manuel, renseigné aux meilleures sources, est tout à fait à jour : il a utilisé la *Statistique générale de la Tunisie année* 1919, publiée, en 1920, par la Régence

et le recencement de 1921, dont les résultats sont juste connus. Précis et complet, il rassemble, pour les mettre d'un coup sous la main, les chiffres essentiels, les données économiques capitales sur la Tunisie, toutes les notions que recherchent ceux qui songent à aller s'établir dans le pays, ceux qui y entreprennent ou y poursuivent une exploitation, ceux qui veulent commercer avec la Régence.

Les renseignements exacts sur la Tunisie étaient à cette heure moins répandus que ceux sur l'Algérie et sur le Maroc. Mais je vois un autre motif pour donner à ce précis une importance particulière. La Tunisie, c'est Bizerte.

Bizerte est un port comparable, comme espace et comme profondeur, aux plus magnifiques ports du monde. Les bateaux qui jaugent le plus peuvent s'avancer jusqu'au fond du lac, jusqu'à la baie Ponty et s'y mouvoir à l'aise. C'est plus beau que la Tamise à Londres ou la Meuse à Rotterdam et aussi beau que l'Hudson à New-York; c'est plus proche de la mer qu'aucun de ces maîtres ports. Le port de Bizerte a été des plus utiles pendant la guerre. Depuis, il est comme la ville même de Bizerte; il semble, en certaines parties, plus dessiné que construit, et plus projeté qu'utilisé.

Pendent opera interrupta.

Il y a une grande mélancolie et aussi de la rage à voir cet outil splendide qui se tend à des mains trop

lentes à le prendre en main. Cependant, Tanger à l'ouest, Bizerte à l'est, ce sont pour le commerce et pour la défense, aux deux articulations de la côte, alors qu'elle s'infléchit décidément vers le sud, les liens sûrs avec la France, orientés vers ses ports, s'offrant à ses navires en refuges directs, envoyant vers elle les courriers, les transports sans détour au départ. Quand on possède ces deux forteresses d'eau aux deux extrémités, on tient une côte à pleines mains.

Et, d'autre part, du point de vue commercial, avec un rayonnement d'automobiles ou d'avions jusqu'au cœur de l'Afrique, Bizerte est de taille à mettre le plus grand marché africain en face de la France et au centre de la Méditerranée.

Où est donc l'objection, où le motif à cette langueur? Evidemment et uniquement, dans Tunis et dans les frais qui y ont été faits. Il y a là de telles susceptibilités que — les petits faits sont symboliques, — le guide Joanne de *Tunis et ses environs*, qui donne Kairouan, n'ose pas donner Bizerte. Mais, pour le plaisir de Tunis, on ne peut paralyser la France et l'Afrique française, intéressées entières à ce que Bizerte se réalise complètement.

Les bassins à flots sont faits, une cale sèche est achevée, une seconde est en construction. Il sera nécessaire de transformer la défense militaire de Bizerte suivant les dictées de la guerre. Les convois automobiles ou aériens donneront à ce port la vie. Et Tunis n'en pâtira pas. Tunis gardera le petit cabo age et

Tunis demeurera la ville. Il suffira de la réunir à Bizerte par un train électrique direct, comme La Haye l'est à Rotterdam, la rive nord-est de l'Hudson jusqu'à Albany à New-York, Versailles à Paris.

En attirant l'attention sur la Tunisie et ses ressources, M. Ferdinand-Lop donne donc son cadre à l'un des problèmes africains et français les plus considérables de l'heure. Il y a lieu de le remercier de mener l'esprit public par là.

ÉDOUARD SOULIER.

CHAPITRE PREMIER

Aperçu historique

Carthage. — Les invasions. — Le gouvernement du bey.
Le régime administratif et politique actuel.

C'est en 1881 que la France, soucieuse de développer sa puissance économique à l'extérieur et de faire œuvre de civilisation, établissait son protectorat sur ce que l'on appelait alors la régence de Tunis.

La Tunisie est pour la France une source féconde de richesses multiples. La Tunisie est une de nos meilleures possessions d'outre-mer, et nous ne ferons jamais assez pour lier plus solidement les liens déjà si fraternels qui existent entre la Tunisie et la France.

La Tunisie, c'est d'abord l'évocation de la puissance commerciale des Phéniciens. Ce sont eux qui fondèrent les premiers comptoirs commerciaux sur les côtes tunisiennes. C'est ainsi que naquirent Tripoli, Leptis, Tunis, enfin Carthage. Mais au nom seul de Carthage, c'est toute une glorieuse épopée

que l'on évoque, et à laquelle se trouve intimement lié le nom d'Annibal. L'œuvre des Phéniciens a donc été féconde, puisqu'ils inaugurèrent ainsi l'histoire de la Tunisie. Si Carthage connut la prospérité grâce à son commerce, sa fin fut tragique et douloureuse. Les armées carthaginoises vaincues, Carthage devint une colonie romaine, et cela cent quarante ans avant Jésus-Christ. Les douleurs de Carthage ne se bornent pas là. La domination romaine prend fin, à son tour, après avoir duré cinq cents ans. C'est à ce moment-là que Genséric, roi des Vandales, est appelé en Afrique par le gouvernement carthaginois du comte Boniface qui veut se venger des intrigues de Rome dont il se dit être la victime. Genséric arrive d'Espagne, en 439, après Jésus-Christ, et, chassant les Romains dont l'empire est en décadence, il s'empare de Carthage. L'on peut dire que cette période fut le point de départ d'une série de conquêtes de Carthage par de nouveaux envahisseurs, et qui ont eu pour résultat l'occupation définitive par les musulmans.

L'occupation de Carthage par Genséric ne fut pas de longue durée ; Genséric ne gouverna sur Carthage que pendant un siècle. La fin de cette domination est due, en l'an 533, aux armes de Bélisaire. La conquête terminée, Justinien, alors empereur de Byzance, essaye d'organiser le pays, mais un siècle est à peine écoulé que les Arabes, sous le couvert de fanatisme pour le Prophète, qui mourut justement à La Mecque

en 632, entreprennent la conquête de l'Afrique !

La puissance de Byzance disparaît en 665, le général musulman Okba ben Nafi venant à bout de la résistance byzantine. C'est à lui que Kairouan, qui est restée la ville sainte de Tunisie, doit sa fondation et celle de sa mosquée. Le général Okba ben Nafi, au moment de la fondation de Kairouan, a dit :

Il faut, ô musulmans, créer une ville qui serve de camp et de remparts à la foi de Mohamed.

C'est là une phrase qui a été entendue par les musulmans, et qu'ils ont depuis toujours respectée !

Mais, en dépit de sa victoire rapide, le général Okba ben Nafi est tué par les Berbères qui envahissent la Tunisie et qui battent l'armée des musulmans.

Vainqueurs des musulmans ou arabes, car ces derniers venaient de La Mecque, les Berbères, qui occupaient toute l'Afrique du Nord, du Maroc à la Tripolitaine, furent gouvernés par un des leurs. Plus tard ils eurent pour reine El-Kahena qui a rempli dans l'histoire tunisienne un rôle de premier plan.

En 696, la reine El-Kahena est attaquée avec fureur par les musulmans qui déploient toutes leurs forces. Après des chances diverses, en faveur des deux adversaires, l'armée berbère doit capituler. A partir de cette époque, l'Afrique du Nord a commencé d'être ce qu'elle a toujours été depuis, islamisée.

Des monuments de cette époque subsistent encore en Tunisie, et restent pour la postérité les silencieux témoins de ces temps héroïques. Tel l'amphithéâtre

d'El-Djem, situé à mi-chemin de Sousse et de Sfax. Ce monument servit de forteresse à la reine El-Kahena ; elle y soutint un siège contre les musulmans, ce qui lui coûta la vie et l'indépendance du peuple berbère.

Victorieux des Berbères, les Arabes ne connurent plus alors de limites pour élargir leurs conquêtes. Ils pénétrèrent en Espagne d'où ils ne furent définitivement rejetés qu'au seizième siècle, poursuivis par les Espagnols jusqu'à Tunis même. Le roi de Tunis, pour éviter que sa ville ne tombât sous la domination espagnole, fit appel aux Turcs pour l'aider à chasser les Espagnols. Les Turcs contribuèrent pleinement à cette libération et arrêtèrent l'émancipation chrétienne en Afrique du Nord. Mais jusqu'en 1702, les Turcs gardèrent la Tunisie sous leur domination. C'est à partir de cette époque que les beys de Tunis gouvernèrent, si l'on peut dire, en pleine indépendance.

*
* *

Depuis 1705, la souveraineté appartient, dans l'ordre héréditaire, à la famille des Husseïnites. Husseïn bey, premier bey du nom, était le fils d'un Corse, qui avait été général au service du bey de Tunis. C'est en 1790, pour la première fois, que la France passe un traité avec Ali Bey, fils d'Husseïn, pour la sauvegarde de ses intérêts en Tunisie, à la suite de troubles dont elle avait été le théâtre.

En 1782, le fils d'Ali Bey, Hamouda, succède à son père. Il veut suivre sa même politique, mais la Tunisie est encore en proie à des troubles. Hamouda essaye cependant, à plusieurs reprises, de rompre le traité avec la France ; toutefois, après avoir renouvelé ce traité, la rupture a lieu, et la paix n'est rétablie entre la Régence de Tunis et la France qu'en 1800.

Son frère Othman lui succède, mais son règne est de courte durée ; il est assassiné par Mahmoud, petit-fils d'Husseïn-Mahmoud. Il s'empare du trône beylical, et règne de 1814 à 1824. Mahmoud a pour successeur son fils Husseïn II.

Le règne de Husseïn II est marqué par deux réformes auxquelles les conseils de la France ne furent pas étrangers. Il s'agit de l'abolition de l'esclavage des chrétiens et la suppression des pirates.

La flotte tunisienne est, d'autre part, anéantie avec celle des Turcs, avec laquelle elle coopéra, à Navarin. Les rapports qui avaient été alors très tendus entre la France et Tunis reprirent leur état normal quelque temps après.

Mais c'est sous le règne d'Ahmed, fils d'Husseïn II, que les Français intervinrent, plus activement qu'ils ne l'avaient fait jusque-là, dans les affaires tunisiennes.

En 1838, la Turquie voulait absolument avoir, de nouveau, la suzeraineté sur la Tunisie. De là naquit un conflit entre la Porte et le gouvernement beylical.

La France intervint dans ce conflit aux côtés de la Tunisie, qui obtint gain de cause.

En 1846 eut lieu le voyage des fils de Louis-Philippe en Tunisie ; le bey Ahmed leur fit un accueil triomphal et magnifique. Le bey Ahmed vint à Paris, quelque temps après, faire visite aux princes et reçut un accueil très amical.

Sous le règne de Napoléon III, alors que la France était engagée dans la campagne de Crimée, Ahmed lui prêta son concours et envoya en Crimée plus de huit mille hommes, dont une grande partie fut décimée par le typhus et autres maladies.

Mohamed succède à Ahmed. Son règne se poursuit dans la même politique que son prédécesseur, et est caractérisé par plus d'économie.

Mais, nous approchons du protectorat de la France. En 1859, Mohammed Saddock monte sur le trône beylical, et prend comme ministre un homme qui sera le metteur en scène des événements qui vont alors se dérouler en Tunisie, préface à l'intervention armée de la France. Au commencement du règne de Mohammed Saddock, la France était alors aux prises avec de grandes difficultés en Europe. Elle se désintéressait de ce qui se passait en Tunisie. Le ministre de Mohammed Saddock, Moustafa El Khazuadar en profite pour essayer d'atteindre son but : rendre à la Turquie la suzeraineté sur la Tunisie et obtenir l'abdication du bey. Ce dernier était d'ailleurs sur le point d'abdiquer. La Tunisie était alors rava-

gée par des troubles, qui étaient provoqués par Moustafa El Khazuadar dans le but d'influencer le bey pour son abdication.

De 1867 à 1873, les troubles furent continuels dans toute la Tunisie, mettant en danger notre sécurité en Algérie. La France ne pouvait donc se désintéresser de la Tunisie, d'abord parce qu'elle tenait à la tranquillité en Algérie, et ensuite pour la sauvegarde de ses intérêts et de son prestige dans la Régence même.

Le bey de Tunis ne cessait de recevoir des réclamations de la France, et finalement il s'en montra obsédé à tel point qu'il eut une attitude d'hostilité marquée à l'égard de notre consul, M. Roustan.

Devant cette situation grave, la France décida l'occupation de la Tunisie.

C'est le 4 avril 1881 que, sur la demande de Jules Ferry, alors au Pouvoir, le Parlement décide, contre les Khroumirs, sujets du bey et cause des troubles qui mirent en émoi nos populations algériennes, une expédition militaire.

A ce propos, nous devons rendre hommage à l'homme d'État qui donna à la France une aussi riche colonie, à Jules Ferry, dont la statue s'élève au Jardin des Tuileries à Paris !

Le ministre de la Guerre d'alors, le général Favre, réunit trente mille hommes et les met sous la direction du général Forgemol de Bostquenard, avec les généraux Logerot et Délebecque.

Le 25 avril, vingt jours après la décision du Parlement français, la colonne Logerot prenait possession du Kef et rejoignait, quelques jours après, la colonne Délebecque à Aïn-Draham, centre stratégique de la Kroumirie. Le 1er mai, Bizerte tombait au pouvoir de nos soldats, sous la direction du général Bréart, qui s'installe à la Manouba. Le général français a alors une entrevue avec Mohammed Saddock. Le 12 mai 1881 est signé le Traité de Ksar-Saïd ou du Bardo, mettant fin aux hostilités entre la France et le gouvernement du bey et assurant le protectorat de la France sur la Tunisie.

Cependant, les troubles continuent à maintenir le pays en pleine effervescence.

La France, d'accord avec le bey, est appelée à pacifier la Tunisie, ce qui donne lieu à une nouvelle expédition. Après le bombardement de Sfax, port important de la Tunisie du Sud en juillet 1881, et la prise de Gabès, les Français entrent, le 28 octobre 1881, après que la ville eut été pillée par de cruels fanatiques, dans Kairouan, la ville sainte de Tunisie.

Le 8 juin 1883, une convention fut ajoutée au pacte du Bardo. Par cette nouvelle convention, le successeur de Mahmoud Saddock, le bey Ali, s'engagea à *procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utiles...*

A partir de cette époque, heureuse pour la France, bienfaisante pour la Tunisie, la pacification du nou-

veau protectorat fut chose faite. L'œuvre de la France était commencée brillamment. Mahmoud Saddock avait pu apprécier ce que la France pouvait faire en faveur de la Tunisie ; aussi, durant la fin de son règne, respecta-t-il le traité du Bardo, exécutant volontiers les sages conseils que lui donnait M. Roustan, notre représentant à Tunis. Le bey Mahmoud Saddock mourut en 1882, remplacé sur le trône par son frère Ali.

*
* *

Par le traité du Bardo, qui date du 12 mai 1881, la France a établi son protectorat sur la Régence de Tunisie ; la France lui doit un appui constant. La Tunisie est une monarchie constitutionnelle, ayant un bey à la tête du pays, qui transmet le pouvoir à son fils ou son héritier mâle désigné en ligne directe.

Depuis l'établissement de notre protectorat, la France est représentée à Tunis par un ministre ayant le titre de Résident général de France, qui est chargé de veiller à la stricte exécution des accords et conventions qui lient la France et la Tunisie. De même, le représentant de la France est chargé d'imprimer, à la politique intérieure du gouvernement beylical, une tenue conforme au traité du Bardo, et en harmonie avec la politique française.

L'administration du protectorat tunisien relève en France du ministère des Affaires étrangères. Et, à ce propos, nous rappellerons qu'une tendance s'est déjà

bien souvent manifestée pour rattacher cette administration au ministère des Colonies. Jusqu'ici aucune initiative de ce genre n'a réussi auprès des Pouvoirs publics.

Le bey de Tunis est assisté de six ministres, dont deux sont indigènes, ceux de la plume et de la guerre. Le président du Conseil des ministres est le Résident général de France ; les titulaires des autres ministères c'est-à-dire des Finances, des Travaux publics, des Postes, de l'Enseignement et de l'Agriculture sont français ; ce sont les directeurs de ces administrations qui remplissent d'ailleurs ces fonctions. Le ministre de la Justice est également nommé par la France.

La Tunisie est divisée en treize districts civils ayant chacun à leur tête un contrôleur civil français. Ce sont les districts de la Goulette, de Tunis, Béjà, Sousse, Nabeul, Sfax, Djerba, Tozeur, Kairouan, Kef, Souk-el-Arba et Bizerte.

La surveillance, qui est faite sur la population indigène, est exercée par treize kaïds ou gouverneurs assistés de lieutenants ou kalifes, et de collecteurs d'impôts, les cheïks. Les contrôleurs français ont pour tâche de surveiller, à leur tour, les kaïds et leurs subordonnés.

Les centres importants, comme Tunis, Sousse, Sfax et Bizerte, ont une muncipalité qui est composée des notables européens et indigènes. Cette assemblée est généralement présidée par un indigène assisté

d'un ou de deux vice-présidents français. Les autres centres, présentant une importance moindre, sont administrés par des commissions municipales ou de voirie.

La justice est rendue par des tribunaux français et des tribunaux indigènes. Il y a deux tribunaux de première instance : Tunis et Sousse, et des tribunaux de paix à Bizerte, Tunis, la Goulette, Kef, Sfax, Souk-el-Arba, Nabeul et Gabès. Tous ces tribunaux relèvent de la Cour d'appel d'Alger. La justice des indigènes est rendue par les cadis.

* * *

Depuis l'installation de notre protectorat, plusieurs beys se sont succédé au pouvoir. Ce fut, le 8 juin 1883, Ali Bey, fils du bey Saddock, qui lui succéda. Le second fils d'Ali Bey, Mohammed El Hadji Bey, succéda à son père le 11 mai 1902, mais son règne ne fut pas très long. Le souverain actuel, cousin du précédent, Mohammed-en-Naceur Bey, monta sur le trône le 12 mai 1906. C'est un esprit très cultivé et fervent ami de la France.

Au point de vue politique, c'est la Chambre consultative qui doit donner au gouvernement son avis concernant toutes les mesures susceptibles d'entraîner de nouvelles charges fiscales ainsi que le projet de budget annuel. La Chambre consultative est un corps électif, dont les membres sont élus au suffrage uni-

versel par tous les Français jouissant de leurs droits politiques et âgés de vingt et un ans.

En dehors de la Chambre consultative, il y a le Conseil supérieur du gouvernement où sont délégués trois représentants français et trois indigènes. La Chambre consultative joue, en quelque sorte, le même rôle que nos conseils généraux. La Chambre consultative est composée par tiers d'agriculteurs, de commerçants et de citoyens n'appartenant pas à ces catégories. Elle se réunit une fois par an, et a comme président le Résident général.

Les intérêts agricoles, commerciaux et industriels ont une représentation spéciale, élective comme en France, et constituée par les Chambres de commerce de Tunis et de Bizerte, la Chambre d'agriculture du Nord qui a son siège à Tunis, et enfin les Chambres mixtes d'agriculture et de commerce de Sousse et de Sfax.

La France et la Tunisie sont, ainsi que nous venons de le voir, intimement liées ; aussi, peut-on s'étonner à juste titre que, jusqu'ici, notre protectorat, qui fait de la Tunisie une fille de la France, soit encore rattaché au ministère des Affaires étrangères ? Nous examinerons d'ailleurs ce point de vue à la fin de cet ouvrage.

CHAPITRE II

Aperçu géographique

Les côtes. — Le relief. — Hydrographie. — Le climat.
Les habitants. — Les races.

La Tunisie est à l'extrémité est de l'Algérie, dont elle forme le prolongement naturel. La Tunisie était appelée autrefois, par les peuples européens, *Barbarie occidentale*. Pour les Arabes, elle était l'île d'Occident, *Djeziret-El-Moghreb*.

La Tunisie est située entre 5°10′ et 9°15′ de longitude orientale et entre 32° et 37°25′ de latitude septentrionale. Au nord et à l'est elle est baignée par les eaux de la Méditerranée ; à l'ouest se trouve l'Algérie, la province de Constantine ; au sud, la Tunisie est voisine du Sahara et de la Tripolitaine.

Sa superficie atteint 13 millions d'hectares.

Relief. — On divise le relief tunisien en trois zones :

1° La zone du *Tell* qui est formée par de riantes vallées, des plaines et des collines où sont cultivées, avec abondance, la vigne et les céréales ;

2° La région du *centre tunisien*, formée de hauts plateaux, chaînons pierreux et de steppes ;

3° La zone du *sud tunisien* qui est saharienne, contenant des oasis fertiles et très verdoyantes.

Mais, on peut dire qu'il n'y a pas en Tunisie de hauts plateaux comparables à ceux d'Algérie. Le relief réellement accidenté se réduit, pour la Tunisie, à la vallée de la Medjerda.

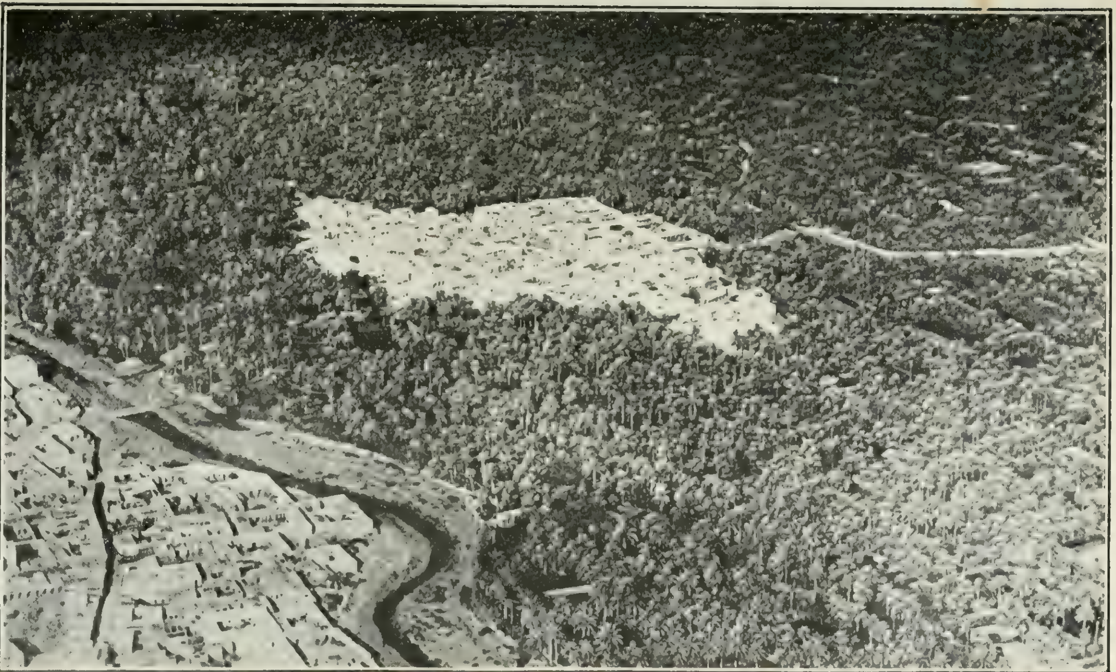
Les montagnes de Tunisie sont le prolongement de la chaîne de l'Atlas algérien ; ce sont les contreforts des montagnes du département de Constantine ; ces massifs obliquent vers le nord-est. Le massif principal est aux abords de Tebessa, et atteint une hauteur moyenne de 1 300 mètres d'altitude.

Ce massif montagneux rappelle d'ailleurs le massif kabylien du Djurdjura, en Algérie.

Au sud de la rivière de la Medjerda, il y a une seconde chaîne qui prend naissance au *Djebel-Dir*, près de Tilcosa, et va jusqu'au massif volcanique du *Djebel-Bahara*. De l'autre côté de la Medjerda se trouvent les cimes du *Djebel-Eidouss*.

Une troisième chaîne divise la Tunisie en deux versants, comprenant le *Djebel-Berberon*, la région des *Hamadas*, le *Djebel-Serdj*, le *Djebel-Zughouan*, le *Djebel-Zir*, et cette chaîne se termine par le cap Bon qui s'avance en saillie dans la Méditerranée.

La côte nord de la Tunisie est le prolongement de la côte algérienne, vers l'est ; elle en a, d'ailleurs, tous les caractères. C'est une côte assez rocheuse, la mer



Nefta dans les palmiers.

relativement profonde, et le littoral est dominé par les derniers contreforts du massif de l'Atlas.

A partir du cap Bon, la côte va vers le sud jusqu'à la Tripolitaine, et le relief accidenté de la côte nord disparaît ; il est remplacé par des collines riantes, et la mer est moins profonde, jusqu'à devenir, dans certains cas, insuffisante pour permettre la navigation.

Les mouvements de marée sont insignifiants sur la côte nord, mais à partir de Monastir, en allant vers le sud, le niveau de la mer commence à faire sentir de sérieuses oscillations. Le mouvement qui ne dépasse pas 0 m. 30 au nord du cap Ras Kapudia augmente graduellement pour atteindre 1 m. 40 à Sfax, 2 mètres à Gabès. Mais cette oscillation n'est plus que de 0 m. 80 aux abords de la frontière de la Tripolitaine.

Entre le golfe de Tunis et Bizerte se trouve le lac d'El Bahira, où est bâtie la ville de Porto Farina, située à l'embouchure de la Medjerda.

Rivières. — Au point de vue hydrographique, on peut diviser la Tunisie en trois zones différentes :

a) Au nord, les rivières descendent vers la Méditerranée ;

b) Au centre, les cours d'eau vont se jeter dans les sebkos, petits lacs salés de plaines ;

c) Au sud, les rivières se jettent dans les chotts, ou grands lacs sahariens.

Dans la zone du nord, nous trouvons la rivière Medjerda, qui a son bassin inférieur et moyen en

Tunisie. Des quantités importantes d'alluvions se déposent le long de ses rives. La Medjerda vient d'Algérie où elle prend sa source, elle passe en Khroumirie, traverse Souk-El-Arba, reçoit un premier affluent l'Oued-Mellègue qui naît en Algérie aussi, reçoit ensuite, avant de se jeter dans la Méditerranée, deux autres affluents venant du centre tunisien, l'Oued-Tassa et le Siliana. Sa longueur est d'environ 600 kilomètres. Elle se jette dans un étang voisin de Tunis, qui communique avec la mer.

L'Oued-Miliana se jette dans le golfe de Tunis, au sud de La Goulette, après avoir parcouru 140 kilomètres. Il descend des monts de la Tunisie centrale et arrose la plaine du Fahs.

L'Oued-Bayla prend sa source dans la région de Tebessa pour finir dans le lac Kellia. Mais lorsque les pluies sont abondantes, il se jette dans la Méditerranée.

Dans le sud tunisien il n'y a pas de rivières, mais des sebkas, petits lacs salés, desséchés en été, souvent marécageux, et où se jettent quelques petits cours d'eau intermittents.

Plus au sud de la Tunisie, dans la région dite saharienne, cette partie est traversée par la dépression des chotts Gharsa, El-Djerir, El-Fedjedj, à 24 mètres au-dessous du niveau de la mer.

Climat. — Enfin, il nous reste à dire un mot du climat de la Tunisie. On peut dire que c'est un climat sain, et d'hivernage pour les touristes. D'ailleurs,

chaque année, de nombreux touristes vont en Tunisie passer les quelques mois de la mauvaise saison en France. Le climat est chaud en été, mais, par suite des vents du nord et du nord-est, c'est une zone tempérée.

Quant à la température, elle est normale.

Voici ce qu'elle atteint dans les principales villes de la Régence.

Voici la moyenne :

18° à Bizerte ;

19° à Sfax et Gabès ;

20° à Sousse et Tunis ;

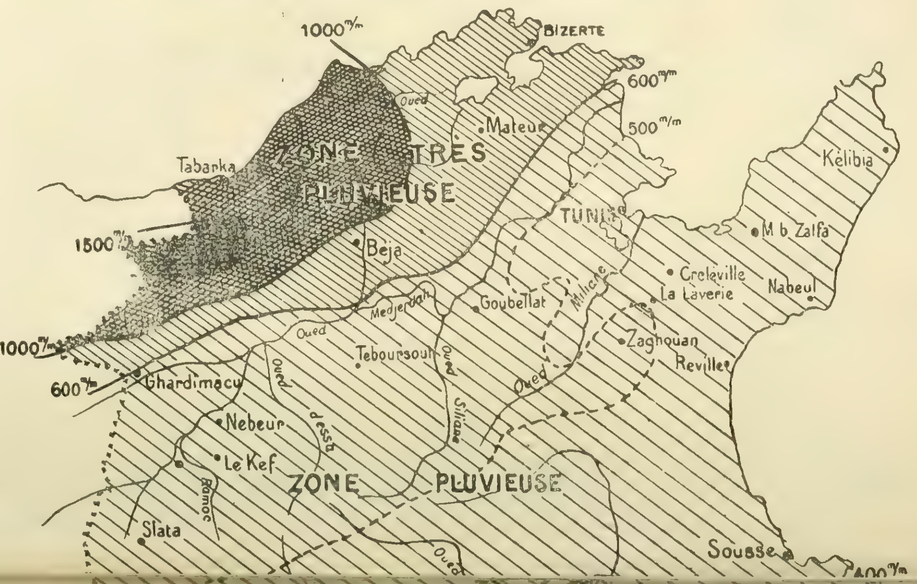
21° à Kairouan.

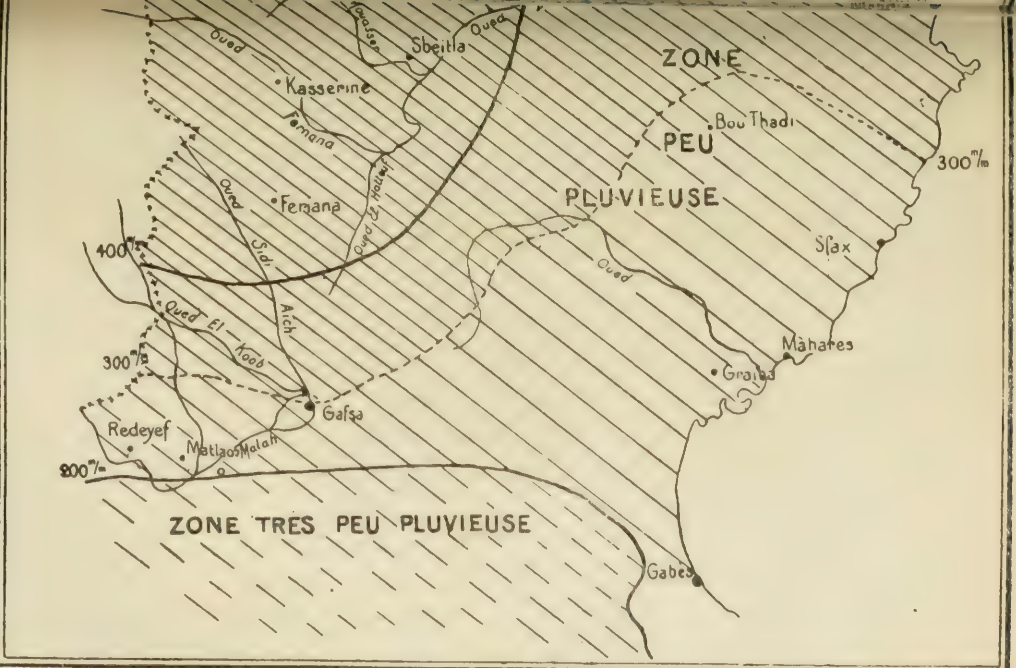
En Tunisie, les pluies sont abondantes pendant au moins quatre-vingt-dix jours de l'année.



Habitants. — Toutes les races orientales du bassin méditerranéen ont contribué, en quelque sorte, à la formation de la population indigène tunisienne. On a d'ailleurs cette impression lorsque l'on parcourt l'histoire de la Tunisie ; ce sont les Berbères, les Carthaginois, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Arabes, les Espagnols, et enfin les Turcs. Les nègres midanais et les chrétiens ont aussi participé à former cette population que l'on appelle aussi race « mauresque ».

Il faut mentionner aussi le pourcentage très fort de population italienne fixée depuis plusieurs années


RÉPARTITION ANNUELLE DES PLUIES
1000 m/m
BIZERTE
600 m/m
500 m/m
Oued
Mateur
ZONE TRÈS PLUVIEUSE
Tabarka
Kélibia
TUNIS
M b Zalfa
1500 m/m
Béja
Creléville
La Laverie
Nabeul
Goubellat
Medjerdah
Milliane
Oued
Zaghouan
Teboursouk
Reville
1000 m/m
600 m/m
Ghardimaou
Oued Siliane
Nebeur
Oued Messa
Le Kef
ZONE PLUVIEUSE
Ramoc
Slata
Sousse
400 m/m


ZONE
PEU
PLUVIEUSE
ZONE TRES PEU PLUVIEUSE
Sbeitla
Oued
Kasserine
Femana
Oued
Oued El Hatteuf
Bou Thadi
300 m/m
Sfax
Oued
Mahares
Graiba
Oued Sidi Aich
Oued El Koob
400 m/m
300 m/m
Gafsa
Redeyef
Matlaos
Malah
200 m/m
Gabes

dans le pays et qui a pris dans l'activité économique de la Tunisie une place très importante. C'est, on peut dire, à cause de cette importante population italienne fixée en Tunisie, que l'Italie, soucieuse aussi de son émancipation économique, songea à revendiquer des droits sur la Tunisie. La population italienne était pour elle un prétexte.

En dehors des indigènes issus des races diverses mentionnés plus haut, il y a les juifs qui forment une population assez distincte. Leur installation en Tunisie remonte à une période très lointaine ; certains affirment que ces juifs sont, en partie, les descendants de ceux qui s'installèrent en Tunisie deux cents ans avant Jésus-Christ lors des premiers malheurs de Jérusalem.

La population de Tunisie était évaluée, ces dernières années, à un million six cent cinquante-sept mille habitants se répartissant ainsi :

Indigènes	musulmans	1 400 000
	juifs	120 000
Français		27 000
Italiens		90 000
Maltais		15 000
Divers		5 000

Certaines tribus indigènes, et d'ailleurs la plus grande partie des musulmans, s'y livrent à l'agriculture, et vivent à l'état nomade sur les hauts plateaux et les régions montagneuses, comme notamment les Khroumirs et les Makenas. Les Arabes vivent aux

abords du Sahara et dans les Hauts-plateaux. Les maures et les juifs se rencontrent principalement dans les villes où ils se livrent au commerce.

Les langues qui se parlent sont l'arabe chez l'indigène musulman, et chez les juifs, c'est l'hébreu qui est encore parlé.

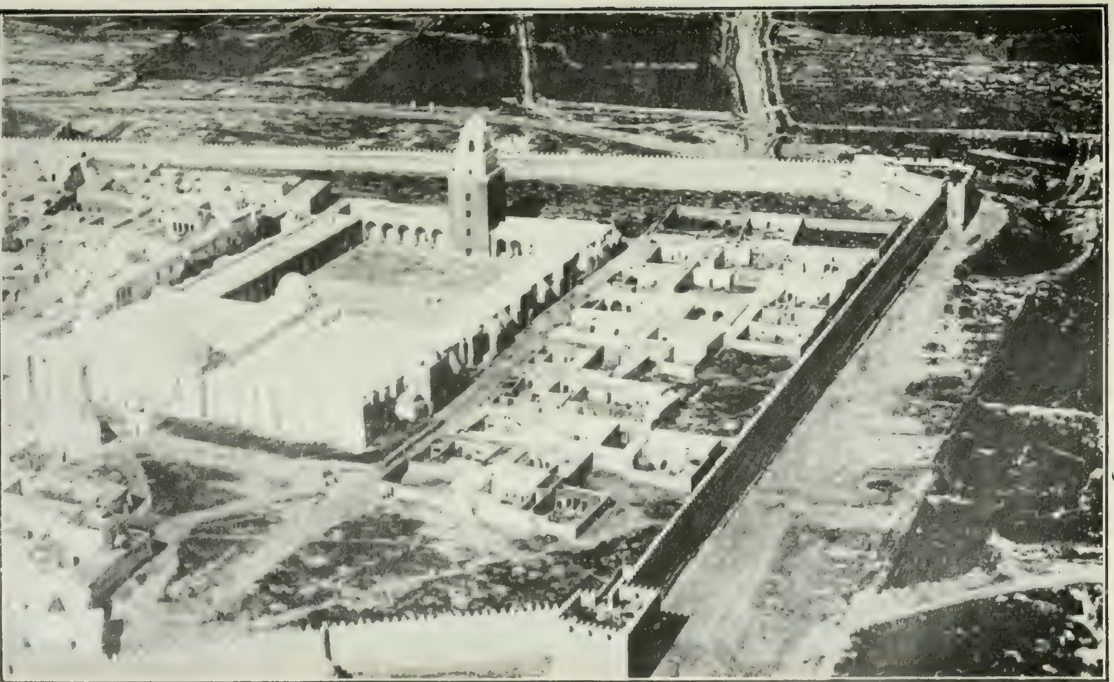
Le récent recensement de la population tunisienne indique deux millions d'habitants ; ils se répartissent, en dehors des musulmans et indigènes comme suit :

Français	54 477
Italiens	84 819
Maltais	13 509
Divers	3 328

Depuis la guerre, la population tunisienne a traversé très souvent la Méditerranée, par suite des sacrifices que les Tunisiens ont faits pour la France, et, de ce fait, elle s'est davantage adaptée à la vie moderne.

Ce sont surtout les éléments israélites qui ont traversé la mer pour venir, pendant la guerre, s'installer en France, notamment à Marseille, et s'y livrer au négoce, pratiquant, trop souvent d'ailleurs, la spéculation sur les céréales et les huiles provenant de Tunisie.

Le devoir de la France est, d'autre part, de faire pleine confiance à ces populations en leur facilitant une éducation et une instruction dignes d'elle-même et en parfaite harmonie avec les sacrifices consentis.



KAIROUAN. — **La grande mosquée.**

campagne de 1919 a été excellente, meilleure que celle de 1920.

La production des vins pour les années de 1910 à 1919 est la suivante :

1910.	350 000	hectolitres.
1911.	440 000	—
1912.	290 000	—
1913.	300 000	—
1914.	200 000	—
1915.	125 000	—
1916.	450 000	—
1917.	459 023	—
1918.	610 786	—
1919.	407 206	—

Il est à noter que depuis la hausse des vins en France, le développement des vignobles en Tunisie s'est accentué. La plus grande partie de ces vins sont expédiés en France.

Pour les onze premiers mois de 1920, 196 175 hectolitres de vin ont été dirigés sur la France.

*
* *

Cela dit pour les produits agricoles, il nous reste à examiner les exportations des minerais de toutes sortes qui constituent une part importante de commerce extérieur tunisien. Nous nous bornerons à indiquer ici, dans ce chapitre, les chiffres des tonnages exportés, nous réservant de parler dans un autre chapitre des richesses minières de la Régence.

Les principaux minerais exportés sont le plomb et le fer, et comme autres produits du sol, les phosphates, une des premières richesses de la Tunisie. L'exportation des phosphates se fait principalement par le port de Sfax, où arrivent ceux extraits par la Compagnie des phosphates de Gafsa. Au cours des onze premiers mois de 1920, il a été exporté :

Phosphates naturels.	6 743 666	Q. m.
Pour les onze premiers mois de 1919.	3 800 455	—
Plomb, dans la même période. . . .	65 659	—

Les autres minerais exportés représentent le total de 429 058 quintaux métriques pour les onze premiers mois de 1920.

Nous venons d'examiner les principales exportations de la Tunisie ; il nous faut dire un mot de ses importations.

Les importations provenant de France sont très importantes. Si nous indiquons que, pour les onze premiers mois de 1920, elles ont atteint la valeur de 294 474 000 francs, on peut juger de leur importance, et de leur valeur.

Parmi les produits et objets manufacturés importés principalement en Tunisie, en provenance de la France, nous trouvons :

Pommes de terre, légumes secs et leurs farines	62 695 Q. m.[1]

1. Q. m. = Quintaux métriques. — T. m. = Tonnes métriques.

Matériaux.	21 710	T. m.
Fonte, fer et acier.	83 824	Q. m.
Produits chimiques	21 148	—
Savons.	13 299	—
Poteries, verres, cristaux.	41 324	—
Tissus de soie.	39 835	Kg.
Machines et mécaniques.	33 838	Q. m.
Ouvrages en métaux.	46 593	—
Meubles.	14 150	—

Ces quelques indications suffisent pour montrer combien la Tunisie, qui est encore en pleine renaissance, dont la mise en valeur n'est pas encore poussée au maximum, peut offrir un champ vaste aux initiatives et entreprises françaises. Lorsque l'on parcourt les quais de Marseille, on constate avec une certaine satisfaction combien les transactions maritimes entre la France et le protectorat sont importantes ; il ne tient qu'à nous, après une guerre aussi douloureuse que glorieuse, de les rendre encore plus actives pour la prospérité des deux pays. Nous dirons dans un prochain chapitre quels sont les moyens à employer.

Examinons maintenant ce qu'a été dans son ensemble le commerce extérieur de la Tunisie pour 1920. Ce commerce extérieur se chiffre, pour la totalité de l'année, importations et exportations comprises, à 972 620 040 francs, chiffre supérieur de 484 830 147 fr. à celui de 1919. On voit, malgré la hausse de la valeur des produits, l'importance énorme du développement du commerce extérieur de la Régence, quelques mois après la fin des hostilités.

Sur ce total, les importations en Tunisie atteignent 635 562 552 francs, supérieures de 349 801 530 francs à celles de 1919. Cette augmentation porte principalement sur les produits farineux, les métaux bruts, pièces de métallurgie, meubles, instruments agricoles, combustibles, poteries, tissus, etc.

Les exportations ont également sérieusement augmenté. Elles atteignent 337 057 488 francs supérieures de plus de 135 028 617 francs à celles de 1919. Ces exportations ont porté surtout sur les produits suivants : minerai de plomb, de zinc, de fer, animaux vivants, phosphates, alfa, etc.

Tel est le commerce général de la Tunisie pour 1920, et nous pouvons espérer les meilleurs résultats des années qui suivront, qui mettront ainsi notre protectorat au premier rang des contrées prospères sous notre drapeau.

MOUVEMENT DES IMPORTATIONS EN TUNISIE PROVENANT DE FRANCE POUR LES ONZE PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1920[1]

Désignation des marchandises.	Unités.	Quantités.	Valeurs. Mille francs.
Soies et bourre de soie. . . .	Q. m[2].	308	3 432
Lait, fromages et beurre . . .	—	3 552	3 227
Poissons frais, secs, salés ou conservés.	—	2 434	1 208
		A reporter . .	7 867

1. Direction générale des Douanes.
2. Q. m. = Quintaux métriques. — T. m. = Tonnes métriques.

Désignation des marchandises.	Unités.	Quantités.	Valeurs. Mille francs.
Report			7 897
Pommes de terre, légumes secs et leurs farines.	—	62 695	3 663
Fruits de table.	—	3 786	379
Graines et fruits oléagineux. .	—	4 472	711
Préparations sucrées (sirops, bonbons, fruits, biscuits, etc.). .	—	2 289	1 228
Huiles végétales fixes	—	3 052	1 273
Graisses végétales alimentaires.	—	1 253	608
Bois communs.	T. m.	14 785	5 504
Vins.	Hl.	2 176	1 028
Eaux-de-vie et esprits.	—	562	543
Liqueurs.	—	1 116	1 165
Matériaux	T. m.	21 710	3 747
Fonte, fer et acier (mâchefer compris	Q. m.	83 824	7 994
Cuivre.	—	2 093	1 118
Produits chimiques.	—	21 148	2 776
Couleurs, encres, crayons et charbons préparés	—	9 444	1 571
Parfumeries et savons	—	13 299	6 471
Médicaments composés. . . .	—	1 508	1 133
Poteries, verres et cristaux . .	—	41 324	5 938
Fils	—	4 524	6 552
Tissus. . de jute, de phormium tenax, etc.	—	6 466	3 422
Tissus. . de coton.	—	7 226	15 151
Tissus. . de laine.	—	1 378	5 918
Tissus. . de soie et de bourre de soie.	Kg.	39 835	9 994
Lingerie, vêtements et articles confectionnés.	Q. m.	2 145	36 900
Papier et ses applications. . .	—	18 601	7 104
A reporter . .			139 790

Désignation des marchandises.	Unités.	Quantités	Valeur.
—	—	—	— Mille francs.
Report			139 799
Peaux préparées	—	2 779	9 007
Ouvrages en peau ou en cuir naturel ou artificiel.	—	2 629	11 984
Bijouterie fausse et ouvrages dorés ou argentés.	—	37	522
Machines et mécaniques. . .	—	33 838	10 175
Ouvrages en métaux	—	46 593	17 353
Meubles et ouvrages en bois .	—	14 150	1 884
Instruments de musique . . .	—	—	1 795
Carrosserie, voitures automobiles	Q. m.	8 455	18 950
Ouvrages en caoutchouc et en gutta-percha.	—	1 927	4 748
Tabletterie, éventails, brosserie, boutons et bimbeloterie. . .	—	1 976	3 076
Colis postaux.	—	8 357	41 787
Autres articles	—		27 387
Total.			288 467

TABLEAU DES EXPORTATIONS TUNISIENNES EN FRANCE POUR LES ONZE PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1920 [1]

Désignation des marchandises.	Unités.	Quantités.	Valeurs.
—	—	—	— Mille francs.
Bestiaux.			5 111
Peaux et pelleteries brutes. .	Q. m.	6 989	8 380
Laines et déchets de laine. .	—	4 955	3 308
Poils bruts, peignés ou cardés.	—	1 345	1 278
A reporter . .			18 077

1. Statistiques officielles de la Direction générale des Douanes.

Désignation des marchandises.	Unités.	Quantités.	Valeurs.
—	—	—	—
			Mille francs.
Report.			18 077
Poissons frais, secs, salés ou conservés.	—	373	190
Éponges brutes et préparées.	—	280	3 622
Céréales (graines et farines) y compris le malt.	—	360 546	24 201
Gruaux, grains perlés ou mondés, semoules et pâtes d'Italie.	—	33 676	5 293
Dari, millet et alpiste	—	7 072	778
Fruits de table.	—	14 231	1 620
Graines et fruits oléagineux.	—	9 765	1 228
Huiles végétales fixes. . . .	—	26 572	14 599
Espèces médicinales.	—	384	215
Fourrages et son.	—	66 653	2 666
Drilles.	—	6 624	904
Vins (mistelles comprises). .	Hl.	196 175	21 580
Phosphates naturels.	Q. m.	6 743 666	87 668
Plomb.	—	65 659	6 697
Minerais de toutes sortes. .	—	429 058	6 144
Colis postaux.	—	1 578	1 568
Autres articles			12 928
Total.			209 978

CHAPITRE IV

Les Ports de commerce

Tunis. — Bizerte. — Sousse. — Sfax. — Les ports secondaires· Gabès. — Tabarca.

La Tunisie est un pays essentiellement maritime, baignée au nord et à l'est par la mer Méditerranée. Les villes les plus importantes sont des ports de commerce d'une valeur capitale pour l'avenir et la prospérité de la Tunisie.

Ces ports peuvent être divisés en deux catégories : les ports de commerce et les ports de pêche. A ce sujet, ainsi que nous le verrons plus loin, la pêche est très développée, donnant ainsi le développement à toute une industrie alimentaire facilitée par la production tunisienne d'huile d'olive.

Les principaux ports tunisiens sont : Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax. Les ports de pêche, ports secondaires, sont au nombre de onze.

Bizerte se trouve au nord de la Tunisie, face au golfe de Marseille, bâtie sur les pentes d'une colline

qui domine les eaux d'un lac immense. Bizerte constitue une base navale, naturelle, de première importance, et où une flotte peut trouver un refuge presque inattaquable.

A Bizerte, la main-d'œuvre est arabe. Elle fut, au cours de l'histoire tunisienne, une ville florissante par suite de sa situation privilégiée. Bizerte se trouve en effet sur le passage des grands courriers maritimes ; c'est aujourd'hui un point de ravitaillement charbonnier.. Bizerte est vraiment la ville maritime par excellence. Ainsi que nous le disions plus haut, l'importance de Bizerte est telle, au point de vue stratégique, que le gouvernement décidait d'en faire une base navale militaire. Ce serait, en cas de guerre, — et pendant la récente guerre Bizerte a joué un grand rôle, — une base de premier ordre, un poste de combat, en même temps qu'un poste d'observation.

Mais ce ne fut pas aux premiers jours de l'occupation française de la Tunisie que Bizerte fut transformée en port de guerre. Nous avions, en effet, à craindre des difficultés, en agissant ainsi, de la part de l'Angleterre et de l'Italie. On connaît, en effet, l'importante place que l'Angleterre occupe en Méditerranée, car elle se trouve à Malte, Gibraltar, Suez et aujourd'hui Constantinople, pour comprendre qu'elle ne pouvait voir cette transformation de Bizerte en port militaire d'un œil satisfait. Ce n'est qu'en 1889, huit ans après notre installation en Tunisie, que les premiers travaux d'aménagement du port de Bizerte

furent commencés. MM. Hersent et Couvreux en furent les concessionnaires. C'est ainsi que furent construites les deux jetées, longues de 1000 et de 950 mètres, formant, en dehors du lac naturel de Bizerte, un avant-port. Afin de permettre l'accès des navires au lac de Bizerte formant le port, un chenal, de 8 mètres de profondeur, fut creusé. Et, en 1894, le paquebot *Ville d'Alger*, de la Compagnie générale Transatlantique, qui était considéré à cette époque comme un grand paquebot, franchissait les passes du port. Depuis, des agrandissements ont été faits, ainsi que de nouveaux aménagements. Des appontements et des quais furent aménagés sur plus de 200 mètres au début. Aujourd'hui, le port de guerre est devenu également un port de commerce de première importance. En 1908-1909, le mouvement commercial représentait 97 000 tonnes à l'entrée et 8000 tonnes à la sortie.

Un arsenal, qui a été depuis agrandi et modernisé, a été construit au fond du lac à 15 kilomètres du littoral. La création de cet arsenal a donné naissance à une ville essentiellement européenne, Ferryville, qui porte le nom du grand homme d'État auquel nous devons le protectorat sur la Tunisie.

*
* *

Mme Myriam Harry, au cours de son remarquable ouvrage *Tunis-la-Blanche*, où elle nous dépeint toute

la beauté pittoresque de Tunis, écrit le passage suivant :

Tout n'est plus qu'un grand éblouissement mauve. Les montagnes, le Bon Comine, le Djebel Rassas, le Zagham, l'antique Zeujitanus, sont taillés dans des blocs d'améthyste. Le ciel contre les remparts est bleu lavande, et sur la mer couleur de violettes, les caravelles mettent à la voile des pétales d'iris.

Magnifique tableau, en vérité, que celui que nous peint de Tunis l'éminent écrivain.

Tunis, Tunis-la-Blanche, est la capitale de la Tunisie. Ville très active où l'élément européen se mêle avec ardeur et exubérance à l'élément indigène.

Sa population atteint près de 175 000 habitants qui se répartissent ainsi :

14 000 Français ;

47 000 étrangers, et surtout des Italiens et des Maltais ;

43 000 juifs.

Le reste est musulman.

Tunis a remplacé Carthage par sa prospérité maritime et commerciale. Tunis est, en effet, le principal port d'exportation de la Régence, et un des plus actifs des colonies françaises. Tunis est bâtie sur la côte, mais au moins à 15 kilomètres du rivage, sur un lac de 6 000 hectares de superficie. C'est le lac de Tunis, lac vaseux, peu profond, au milieu duquel il a été creusé un chenal, sur plus de 10 kilomètres, d'une profondeur moyenne de 6 m. 50. Le creuse-

ment de ce chenal était d'ailleurs indispensable pour permettre une libre navigation, et faciliter, non seulement l'activité même de Tunis, mais aussi le développement de tout un hinterland important. Ce chenal donne accès au bassin maritime, constituant le port d'opérations, d'une superficie de 12 hectares. Les premiers travaux commencés en 1888 furent continués jusqu'en 1893, effectués par la Société des Batignolles, alors concessionnaire. En 1895-1896 furent édifiés des quais et des hangars en bordure du premier bassin, sur une longueur de plus de 600 mètres, par la Compagnie concessionnaire des ports de Tunis, Sousse et Sfax. Un second bassin, construit en 1905, est spécialement destiné à l'embarquement des phosphates provenant des gisements de Kalaa-es-Senan et de Kalaa-Djerda. Le trafic de Tunis est augmenté également, d'autre part, par l'exportation du minerai provenant du Kef.

Le lac de Tunis est fort poissonneux, l'industrie de la pêche est importante, mais cependant inférieure à celle de Bizerte. La pêche à la sardine est surtout favorisée, de même que celle du thon, et cela grâce à l'industrie de l'huile d'olive.

Mais, on peut dire que ce qui facilite et favorise le mouvement maritime de Tunis, ce sont les exportations des céréales et des huiles provenant de l'intérieur. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion d'en parler dans un prochain chapitre.

Le port de Tunis a plus de 50 hectares de super-

ficie, et, depuis ces dernières années, des travaux d'agrandissement et de nouveaux aménagements ont été effectués.

En 1905-1906, le transit qui s'est fait par le port de Tunis n'atteignait que 382367 tonnes. Mais depuis la construction de nouveaux aménagements, depuis l'établissement de nouvelles lignes construites spécialement pour l'acheminement du minerai vers son point d'embarquement, le trafic de Tunis a aujourd'hui plus que doublé.

L'avenir de Tunis est donc considérable, et ce port est appelé à rendre à la France d'immenses services.

A côté de Tunis, et nous en parlerons plus loin, il y a le port de La Goulette qui deviendra, d'ici quelques années, spécialement le point de départ du minerai tunisien, laissant au port de Tunis le privilège des phosphates, des produits agricoles et des céréales.



Sousse, qui se trouve au sud de Tunis et à 150 kilomètres de la capitale par chemin de fer, est la plus importante ville du Sahel tunisien.

Sousse est construite au fond d'une large baie, qui a été aménagée et améliorée par des travaux exécutés au cours de ces dernières années. La ville s'érige en amphithéâtre, sur une riante et verdoyante colline, faisant face à la mer ; le panorama est mer-

veilleux, mais c'est là un spectacle vite détruit, lorsque, parcourant les rues de la ville, on en constate la déplorable saleté. En dehors des remparts moyenâgeux, qui entourent la vieille ville et qui lui donnent un aspect pittoresque, se trouve la ville moderne, la ville européenne dont l'élégance est un contraste frappant avec la ville indigène.

Le port de Sousse, inauguré en 1899, s'étend sur une superficie de 14 hectares, sa profondeur moyenne est de 6 m. 50. Le bassin d'opérations s'étend sur plus de 400 mètres de longueur et 400 mètres de largeur. Le port est protégé par une jetée longue de 700 mètres, qui abrite, elle-même, deux digues de 256 mètres et de 648 mètres respectivement. Elles sont écartées de 70 mètres l'une de l'autre, ce qui permet aux navires d'assez fort tonnage d'évoluer aisément. Les voies ferrées sont développées en harmonie avec l'aménagement du port.

Sousse est le port d'exportation des huiles et des céréales du Sahel tunisien. C'est également le point de sortie de Kairouan, dont nous parlerons dans un prochain chapitre.

La pêche est florissante à Sousse, mais elle sert surtout à alimenter la population. Une pêcherie de thons a été créée en 1906, et se trouve installée à cinq milles au nord de Sousse, à Ras-Marsa.

Sousse remplace l'ancienne Hadrumète où aboutissaient, autrefois, tous les produits de l'intérieur.

*
* *

Sfax, second port important de Tunisie, plus au sud de Tunis, c'est-à-dire à 125 kilomètres de Sousse et 275 kilomètres de Tunis.

La population dépasse aujourd'hui 45 000 habitants dont plus de 5000 Européens. Depuis 1881, époque du bombardement de la ville par l'amiral Gamault, la ville a subi des embellissements, elle a été assainie, mais, malgré cela, les quartiers indigènes gardent leur caractère pittoresque. D'ailleurs, la beauté de Sfax a été chantée par les écrivains arabes El Beckri et Edrissi. Sfax est l'ancienne Taphrura des Romains.

La région de Sfax est différente des autres régions tunisiennes. Ce n'est pas encore le désert, ce n'est plus le sahel verdoyant. Des plaines arides ne sont pas éloignées de Sfax, et c'est au milieu de ces plaines, dans des sebkas salées, que pousse l'alfa qui constitue pour la région une industrie des plus prospères. La banlieue de Sfax est cependant fertile. Sur une superficie de près de 80 kilomètres autour de la ville, la campagne est couverte d'oliviers, dont la culture est une importante industrie.

La ville est très animée, et, comme à Tunis et à Kairouan, le commerce et l'industrie indigènes se font dans les souks.

Sfax est le port d'embarquement des phosphates de Gafsa, provenant des mines de Metlaoui. Cette



Vue générale de Tunis.

exploitation a placé Sfax sur un rang important comme port de commerce dont le bassin d'opération a été creusé à une profondeur de 6 m. 50. Les navires y arrivent par un chenal de 25 mètres de largeur.

Les huiles sont également exportées en grande quantité de Sfax. En 1907-1908, il a été exporté par ce port plus de 16 millions de kilogrammes d'huile d'olive, ce qui représentait alors une valeur de 10 millions de francs.

L'industrie de la pêche y est également très développée. Les pêcheurs sont surtout des Italiens et des Maltais résidant dans le pays. Mais la pêche des éponges est la plus active ; elle est faite par des Grecs venant spécialement pour six mois. Afin de développer cette pêche, un laboratoire a été établi, il y a quelques années, sur pilotis, en rade de Sfax, à 1200 mètres du port.

*
* *

Nous venons d'examiner les principaux ports tunisiens ; il nous reste à parler des ports secondaires. Parmi ces derniers, il y a lieu de mentionner :

Tabarca, tout près de la frontière algéro-tunisienne, au nord de la Tunisie ; ville dont le bey ne s'empara qu'en 1742 ; elle était le fief d'une famille noble gênoise. Ville secondaire mais d'une certaine importance par suite des concessions de mines concédées à la Société de Mokta-El-Hadid, qui aménagea le port de Tabarca.

Porto Farina se trouve plus à l'est de Tabarca. C'est un petit port, surtout peuplé d'Italiens et où, depuis 1898, se développe l'industrie de la pêche.

A côté de Tunis, se trouve La Goulette que nous avons déjà citée ; des aménagements ont été construits pour recevoir le minerai venant de l'intérieur et pour son exportation. C'est un port secondaire appelé à une importance certaine d'ici quelques années. La Goulette a un passé historique qu'il est intéressant de mentionner. La Goulette servit notamment de base à l'armée de Charles-Quint pendant l'occupation espagnole. Reprise par les Turcs en 1574, saint Vincent de Paul y demeura captif au dix-septième siècle.

Parmi les autres ports secondaires, il faut encore citer :

Hammamet ,à 65 kilomètres à l'est de Tunis, qui est un marché de fruits et un centre oléicole ; Monastir, à 22 kilomètres de Sousse, présente peu d'intérêt pour les touristes ; industrie de la pêche de sardines, anchois et allaches.

Médhin, située à 60 kilomètres de Sousse, à la pointe du cap Africa, est un port de pêche de thons et d'éponges. Il y a à Médhin des traces des dominations sous lesquelles vécut la Tunisie, dominations phénicienne, romaine, sicilienne, espagnole, etc.

Parmi les ports secondaires, celui de Gabès est certainement le plus important. C'est une oasis considérable, au sud même de la Tunisie, considérée

comme la porte du Désert. Il y a, à Gabès, un trafic commercial important avec la Tripolitaine, Malte et la Sicile. C'est un port artificiel, à l'embouchure de l'Oued, et obtenu par des digues et jetées.

Enfin, l'île de Djerbah, de 30 kilomètres de circonférence, est le *Paradis des Arabes*. La ville principale est Houmt Souk, peuplée de 30 000 habitants, surtout cultivateurs et pêcheurs.

*
* *

La Tunisie se trouve favorisée quant au nombre des ports de commerce. Nous pensons que le devoir de la France sera de permettre un meilleur aménagement de ces ports afin que le trafic tunisien, principalement avec la France, ne cesse de se développer. Et, pour cela, il faudra protéger, par des mesures spéciales, le pavillon commercial français contre toute concurrence étrangère, en ce qui concerne, en particulier, les relations maritimes entre la Tunisie et la métropole.

Les principales compagnies de navigation qui exploitent les lignes maritimes entre la France et la Tunisie sont :

La Compagnie générale Transatlantique, la Compagnie de Navigation mixte qui soient postales et subventionnées par l'État. Ces lignes font le trafic entre Marseille et Tunis principalement. Il y a entre autres compagnies les *Affréteurs Réunis* qui mettent la Tunisie en relations avec le nord de la France.

Les Phosphates

Les divers gisements. — Leur production.

Nous manquerions à notre devoir si nous ne consacrions pas un chapitre spécial à ce qui constitue la plus importante richesse de la Tunisie, c'est-à-dire les phosphates. C'est à l'exploitation des gisements de phosphates que la Tunisie doit une grande partie de sa prospérité.

C'est cette exploitation devenue, au cours des dernières années précédant la guerre, de plus en plus intensive, qui a donné une activité toujours croissante au port de Sfax, et ensuite, à celui de Sousse.

Les principaux gisements des phosphates de chaux se trouvent dans le sud-tunisien. C'est dans la région de Gafsa que se trouvent les exploitations les plus importantes.

La découverte des phosphates, en Tunisie, date du 18 avril 1885 ; elle fut faite par M. Thomas, un éminent géologue, dans la chaîne du Djebel Seldja qui s'étend au sud de la grande oasis de Gafsa. Le gisement primitif fut ensuite concédé par décret du gou-

vernement beylical à M. Maurice de Robert; cette concession fut transformée ensuite par l'exploitation de la Compagnie des phosphates de Gafsa.

Le décret, accordant la concession, reconnaissait le droit d'exploitation de ces gisements phosphatiers dans une zone de 50 kilomètres de long sur 10 kilomètres de large, soit pour une superficie de 50 kilomètres carrés située au sud-ouest de Gafsa. Le périmètre de cette étendue s'étendait d'ailleurs jusqu'à la frontière algérienne, et comprenant les djebels Zitoum, Zimra, Alima, Seldja et Metlaoui.

Si nous examinons les chiffres indiquant la consommation des phosphates dans le monde, nous ne pouvons que constater leur utilisation toujours croissante.

C'est ainsi qu'en 1870, la consommation mondiale qui atteint 200 000 tonnes passe à 2 500 000 tonnes en 1895. En vingt-cinq ans, la consommation mondiale était devenue dix fois plus forte. On peut en dire presque autant aujourd'hui.

La production mondiale des phosphates pour l'année 1911 atteint d'ailleurs 5 millions de tonnes, doublant ainsi le chiffre de 1895, et cela en un peu plus de quinze ans. Ce tonnage se répartit d'ailleurs comme suit :

Tunisie et Algérie.	1 800 000	tonnes.
Europe.	500 000	—
États-Unis	2 200 000	—
Océanie.	500 000	—

On voit l'importance que représente la production algéro-tunisienne, sur laquelle il n'est pas exagéré de dire que c'est la Tunisie qui produit la plus grande partie.

*
* *

En Tunisie, les mines de phosphates de chaux sont concentrées dans une zone marno-calcaire, que l'on appelle « zone phosphatée ». L'épaisseur de cette couche oscille autour de 25 mètres, et se trouve comprise dans la partie moyenne de l'étage nessonien (Eocène inférieur).

Les couches qui sont exploitables sont au nombre de quatre, d'une épaisseur utile et totale de 6 mètres environ. Il faut mentionner aussi que la teneur du phosphate brut en phosphate tribastique est de 58 à 62 p. 100 suivant les couches et les localités. Le phosphate de Tunisie est assez friable et peu siliceux; il ne contient qu'environ 2 p. 100 d'alumine et de péroxyde de fer. Le phosphate provenant des mines de Gafsa a l'aspect d'une roche gréseuse, très friable et d'une couleur grise ou brun-verdâtre. D'après M. de Lapparent, l'origine des phosphates de la région de Gafsa doit être cherchée dans les réactions de la vie animale.

*
* *

Les mines de phosphates de Gafsa sont considérées, aujourd'hui, comme les premières exploitations mon-

diales. Afin de donner une idée de l'importance de cette exploitation, nous indiquerons qu'en 1911 seulement, il a été chargé, dans le port de Sfax, 428 navires avec des phosphates provenant de Gafsa. Ces chargements constituaient la plus grande partie de la production de ces gisements ; le reste ayant été exporté par le port de Sousse.

Les gisements de la région de Gafsa sont assez nombreux. Parmi les plus importants, il y a lieu de mentionner ceux de Redeyeff, d'Aïn-Moularès, de Djebel Mrata, de Metlaoui.

Le gîte de *Redeyeff* est une ramification de la chaîne du Seldja ; il comprend deux couches de 2 mètres et 1 m. 80 de puissance, et séparées par une bande stérile de 1 à 3 mètres.

Le gisement d'*Aïn-Moularès* présente la forme d'un cirque, dont la partie est a été enlevée par érosion, et au milieu duquel pointe le sémonien bordé d'un anneau de phosphates disposés en falaises.

Le gisement de *Djebel Mrata* se présente à peu près dans les mêmes conditions.

En 1896, on évaluait à 50 millions de tonnes la valeur des seuls gisements situés au sud de la chaîne du Seldja.

La valeur des gisements du *Reyedeff* est évaluée de 30 à 40 millions de tonnes. Celui d'*Aïn-Moularès* est le plus important, sa valeur étant estimée à 70 millions de tonnes.

La teneur de ces phosphates en acide phosphorique

est de 58 à 63 p. 1000 pour ceux de *Metlaoui* et de 63 à 68 p. 1 000 pour le *Reyedeff* et *Aïn-Moularès*.

Les premiers travaux d'exploitation furent effectués dès 1897, et commencèrent par les gîtes de *Metlaoui*. En 1899, deux ans après, la production de *Metlaoui* atteignait 63 516 tonnes. Ces gisements sont exploités par quatre « tables », celles de l'Oust, Lonsif, Jaacha et Metlaoui.

A la sortie de la mine, les phosphates doivent être séchés, car ils contiennent un pourcentage de 10 à 15 p. 1 000 d'eau. Cette opération du séchage se fait encore en étendant les phosphates extraits sur de grands airs. Au fur et à mesure, ils sont labourés afin que le séchage soit intégral. Cependant, depuis 1909, la Compagnie des phosphates de Gafsa a installé des fours de séchage électriques, ce qui accélère l'opération et favorise une plus grande activité dans les exportations.

Voici quelle est, à titre d'indication, la production des gisements de Gafsa, au cours des dernières années :

Années.	
1889.	65 209 tonnes.
1890.	171 288 —
1901.	178 019 —
1902.	263 482 —
1903.	352 088 —
1904	455 797 —
1905.	524 164 —
1906	593 006 —
1907.	746 700 —

1908.	899 315	—
1909.	907 377	—
1910.	950 904	—
1911.	1 121 759	—

En 1910, la production totale des phosphates en Tunisie était de 1 283 196 tonnes, sur lesquelles les trois quarts ont été produites par les mines de Gafsa. Le reste du tonnage provenait des gisements suivants :

Kalaa Djerda.	191 870	tonnes.
Kalaa Essenam.	135 200	—
Salsala.	14 875	—
Bir El Afon.	17 405	—

Ces différentes exploitations exportent leur gisement par le port de Tunis.

Mais, en 1912, les extractions de Gafsa seules dépassent 1 200 000 tonnes, et, en 1913, 1 400 000 tonnes.

Deux nouveaux gisements ont été découverts depuis 1910-1911, ce sont ceux de *Maknassy* et de *Méhéri-Zebbens*, dans le Sud-Tunisien.

Les entreprises de la Compagnie des phosphates de Gafsa emploient plus de 4 000 personnes ; cela d'après les chiffres de 1911. Il y a des Français et des Italiens employés, mais plus de 3 000 indigènes constituent la majeure partie de ce personnel.

*
* *

Il est de toute évidence que le port de Sfax, ainsi que nous le disions plus haut, doit son importance

aux exploitations de phosphates de Gafsa. En effet, la Compagnie concessionnaire a fait dans le port de Sfax des installations spéciales en vue du chargement des phosphates sur les navires, installations permettant de mettre rapidement à bord cette matière première.

D'autre part, un hangar couvert a été construit, par les soins de la même entreprise, sur les quais de Sfax, et qui peut contenir jusqu'à plus de 100000 tonnes de phosphates.

De même que Sfax, Sousse est également un port exportant des phosphates, en moins grande quantité cependant. Des aménagements spéciaux ont été construits.

Nous verrons, dans un prochain chapitre, ce que sont les voies et communications en Tunisie, mais il est indispensable de rappeler ici que la Compagnie de Gafsa a construit un chemin de fer reliant ses exploitations à Sfax, où est acheminé le phosphate pour son embarquement.

On ne saurait donc trop encourager une exploitation qui est une richesse certaine pour la Tunisie.

CHAPITRE VI

Le Sous-sol

Ses richesses. — Plomb, fer, zinc. — Manganèse, arsenic, mercure. — Les carrières. — Sources thermales.

On aura compris, à la lecture du chapitre sur les phosphates, toute l'importance du sous-sol tunisien. En effet, on peut dire que ce sous-sol est très riche. La Tunisie est devenue, au cours de ces dernières années, un centre minier de premier ordre. D'ailleurs, avant d'examiner ce que sont les divers gisements tunisiens, il est utile de donner des chiffres indiquant quel a été, au cours de quelques-unes des dernières années avant 1914, le tonnage représentant la production tunisienne.

Voici donc les quantités produites de 1905 à 1911 :

Années.	Zinc.	Plomb. (Tonnes.)	Fer.
1905	33 000	23 100	»
1906	33 300	25 000	»
1907	34 000	31 100	»
1908	27 800	34 000	148 006
1909	28 000	50 000	220 000
1910	32 500	37 000	365 800
1911	34 395	36 100	362 000

Ces chiffres donnent, en vérité, un aperçu exact de l'importance d'une production, qui, malgré quelques fluctuations, s'est sans cesse développée, comme, par exemple, celle du fer.

Il y a en Tunisie quatre zones minières :

1° Le premier groupe, au nord de Béjà ;

2° Le second groupe, au sud de la Medjerda ;

3° Le troisième groupe, à l'est de Tebessa ;

4° Le quatrième groupe, au sud de Tunis.

Nous allons examiner, pour chacun de ces groupes, les différents gisements qui les composent.

Le premier groupe, au nord de Béjà, comprend les mines de :

Djebel-ben-Amar, qui produit de la *calamine* ;

Ain-Roumi ;

Kanguet-Kef-Tout ;

Sidi-Ahmed ;

dont on extrait de la *calamine* et *galine*.

Djebel-Gheriffa ;

El-Grefa ;

Bechateur,

qui sont des mines de *plomb* et de *zinc*, d'une grande importance ;

Enfin, la mine de *cuivre*, qui n'est pas abondant en Tunisie, de Djebel-Chouichio.

Le deuxième groupe, situé, comme nous l'avons dit, au sud de la Medjerda, produit surtout du *zinc* et du *plomb*. Ce sont les mines de Sidi-Youssef, Fedj-

Assène, Tonireuf, El-Akhouat, Fedj-el-Adoum, Djelba.

Le troisième groupe, composé des mines de Djebel-Zrissa, Djebel-Hamra et Djebel-Azeur, produit de la *calamine*.

Enfin, le quatrième groupe produit exclusivement du *plomb* par les mines de Zaghouan et Djebel-Reças.

Le minerai de *fer*, qui est important en Tunisie, se trouve principalement dans le territoire des Nefzas et des Meknas, près de Tabarca. Ce sont les gisements de Ras-er-Radjel, Bon-Lanague, Djebel-Bellif, Ganara, Tamera, Bourchiba, Oued-ben-Zerma.

Nous avons indiqué plus haut quelles ont été les quantités extraites au cours des années de 1905 à 1911.

*
* *

Des gisements de mercure et d'arsenic ont été récemment découverts : à Tabarca pour l'arsenic, et au Djebel-Oust pour le mercure.

Mais la Tunisie est également riche en pétrole. Jusqu'ici, les travaux n'ont pas eu de grands résultats quant aux quantités extraites, mais, ce qui est certain, c'est que le pétrole existe en Tunisie. D'ailleurs, nous pouvons dire que des capitalistes étrangers sont très désireux de mettre la main sur ces ressources pétrolifères, et nous craignons que ce ne soit déjà chose faite. Des suintements pétrolifères ont été con-

statés à Granbalia, au Djebel Kelbouch, au Djebel-bon-Delbons, au Djebel-Ahmar, à Slougina, etc.

L'existence du pétrole en Tunisie ne serait pas pour nous surprendre puisque ce serait, en somme, la continuation des gisements algériens. Il serait à regretter que ces gisements pétrolifères tombent entre des mains étrangères.

Il y a, d'autre part, en Tunisie d'importantes carrières de marbre, notamment au Djebel-Oust. On trouve également des carrières de chaux hydraulique et de pierres.

Ce sous-sol, riche en minerais si nécessaires à notre industrie, a donné naissance à des sources thermales réputées, et notamment celle d'Hammam-Lif. La station d'Hammam-Lif est d'ailleurs fréquentée ; elle constitue la première station thermale de Tunisie. La température des eaux d'Hammam-Lif est de 40 à 50 degrés.

*
* *

L'exploitation minière de la Tunisie ne date pas d'aujourd'hui ; on peut la faire remonter très loin. Les mines de plomb de Djebba et Djebel-Reças datent, en réalité, de l'époque punique : c'étaient, alors, des établissements considérables, si l'on en juge par la quantité de scories provenant de ces exploitations carthaginoises ; les scories au Djebel-Reças sont évaluées à 65 700 tonnes. Leur richesse est d'environ 32, 64 p. 100 de plomb, ce qui indique que l'exploi-



TUNIS. — **Le marché.**
(Cliché Massiot.)

tation des anciens était, tout de même, très imparfaite.

Les Romains exploitèrent également les mines de Tunisie, et cela avec une certaine intensité. Des vestiges de leurs travaux ont été découverts, notamment sur la route de Béjà à Tabarca, au Kef, etc.

Les Romains exploitèrent surtout les carrières, notamment celles du Djebba, entre la Medjerda et l'Oued-Khaler, pierres qui servirent à la construction du temple de Zuchara (Djouggar).

Enfin, les sels des sebkas, l'argile de Nabeul et de Djerba furent largement utilisés par les anciens.

*
* *

L'industrie minière en Tunisie s'est largement développée au cours des dernières années.

En 1905, l'exportation des minerais avait atteint 16 millions ; en 1908, c'est-à-dire trois ans après, elle atteint 40 millions. C'est, on ne peut le nier, une augmentation prodigieuse, dont nous devons nous montrer satisfaits. A cette époque, il y avait d'ailleurs 45 concessions de mines de plomb et de zinc et 65 permis d'exploitation en cours.

Il est à remarquer cependant, qu'avant la guerre, les compagnies minières, à la suite de frets plus avantageux, expédiaient la calamine, principalement en Italie, en Belgique, et aussi à Hambourg et en Grèce ; nous devons faire en sorte, aujourd'hui, pour

que ce minerai n'aille pas aussi fortement à l'étranger ; cela est, naturellement, le devoir de nos pouvoirs publics.

Les premiers prospecteurs qui firent des recherches en Tunisie, dirigèrent leurs efforts en vue de trouver du fer ; des concessions furent obtenues peu d'années après l'occupation française, c'est-à-dire en mai 1884. Cinq années après, de nouvelles concessions furent cette fois accordées pour les gisements de plomb et de zinc. Ce n'est cependant qu'en 1893 que les mines de calamine ont pris un réel essor, et cela après que fut pris un décret en date du 10 mai 1893, par le gouvernement beylical, et qui constitue depuis la législation minière en Tunisie ; c'est ce décret qui, s'inspirant des directives de la législation française, règle les recherches, les ventes et les concessions minières.

Au cours de ces dernières années, des gisements de manganèse ont été découverts dans le Sud tunisien, entre Gafsa et Gabès.

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, le cuivre est peu important, et les recherches faites n'ont pas donné de résultats appréciables.

La *calamine* est un minerai qui se présente sous des aspects très variés ; il est tantôt en masse compacte et terreuse, ponceuse, fibreuse, cristalline ; tantôt, il est blanc, jaune, gris, rouilleux, rouge, brun, vert ou bleu. La *calamine* traitée fournit d'ailleurs un minerai marchand d'une teneur minima de 40 p. 100 de zinc métallique.

Les régions plombifères et zincifères tunisiennes avoisinent des roches éruptives aires : quartzites, granites, etc. Les minerais sont contenus en amas, griffons, filons, dans des calcaires et des schistes.

*
* *

Des indications que nous venons de donner et qui montrent la richesse incontestable du sous-sol tunisien, il se dégage nettement qu'il est indispensable de continuer des sondages et des recherches, et aussi de veiller à ce que ce patrimoine national ne tombe pas entre les mains d'intérêts financiers étrangers, dont il est la convoitise. Nous ne devons pas oublier que nous avons la France à reconstruire, et que, par ses richesses minérales, la Tunisie peut venir merveilleusement en aide à la métropole.

Nous voulons, avant de terminer ce chapitre, donner quelques chiffres intéressants sur la production des mines de fer, zinc et plomb. Par ces chiffres, on verra que le minerai de fer a augmenté comme production de façon énorme, de même le minerai de plomb a été extrait plus abondamment.

Voici les chiffres :

Minerai de plomb.	59 500	tonnes.
— de zinc.	28 600	—
— de fer.	594 200	—

Comment ne pas saisir toute l'importance que ces

richesses minières de la Tunisie peuvent avoir pour la vie industrielle de la France? Et nous devons nous en féliciter, car elles viennent, ces richesses, augmenter les avantages si précieux que la France a retrouvées en Alsace-Lorraine.

CHAPITRE VII

Les Travaux publics

Les routes. — Voies et communications. — Les chemins de fer.

Lorsque la France entreprit d'occuper la Tunisie, on peut dire que la Régence n'avait pas à son actif de grands travaux en construction ou exécutés. La Tunisie possédait alors quelques ponts de pierre construits sur la Medjerda, sur l'Oued-Méliane et dans le Sahel. La route de Tunis au Bardo, longue de 4 kilomètres, était terminée, de même que l'alimentation hydraulique de Tunis par les eaux de Zaghouan et par des citernes.

Il y avait trois phares allumés, ceux de Sidi-Bou-Saïd, de l'île de Cani et du cap Bon. Enfin, 230 kilomètres de voie ferrée venaient d'être mis en exploitation.

Telle était la situation en septembre 1882, époque où fut créée une Direction générale des Travaux publics en Tunisie.

Le premier phare qui fut allumé sur les côtes de la Régence par le gouvernement beylical est celui de Sidi-Bou-Saïd, qui date de 1740

Mais il y a aujourd'hui onze grands phares, vingt-neuf feux de port et dix bouées lumineuses, dont la construction a coûté près de deux millions de francs. De même, le balisage des côtés a été terminé.

La police des ports est confiée, comme pour la France, à des maîtres de port, dépendant de la Direction des Travaux publics.

Voici, d'ailleurs, à titre documentaire, la liste des principales concessions obtenues en Tunisie pour des grands travaux publics, ainsi que la durée de ces concessions. On remarquera que certaines d'entre elles datent de quelques années avant l'occupation française.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES CONCESSIONS DES TRAVAUX PUBLICS EN TUNISIE

Années.		Durée.
1871.	Premières lignes du réseau Rubattino . . .	99 ans.
1872.	Éclairage au gaz de Tunis.	50 —
1876.	Premières lignes réseau garanti de la Compagnie Bône-Guelma.	50 —
1880.	Réseau tunisien de la Compagnie Bône-Guelma.	99 —
1884.	Port de Tabarka et voies ferrées des Nefzas.	99 —
1884.	Port du cap Serrat et voies ferrées des Nefzas.	99 —
1884.	Eaux de Tunis et banlieue.	60 —
1885.	Port de Gabès.	Néant.
1886.	Réseau belge de tramways de Tunis. . . .	70 ans.
1886.	Éclairage au gaz de La Goulette.	50 —
1890.	Port de Bizerte.	75 —
1894.	Ports de Tunis, Sousse et Sfax.	47 —
1895.	Eau de Bizerte.	70 —
1896.	Voie ferrée de Sfax-Gafsa	60 —
1896.	Réseau français de tramways de Tunis. . .	60 —

Ainsi donc, en même temps que ces concessions étaient accordées, de grands travaux d'intérêt général, nécessaires à la prospérité de la Tunisie, étaient exécutés. Il y a quelque vingt ans, ces concessions représentaient alors un capital de 80 millions. Mais, d'autre part, il faut mentionner que l'État a réalisé, pour sa part, près de 85 millions de travaux, vers la même époque. Ce qui fait que, vers 1900, le capital engagé pour l'outillage de la Régence arrivait à plus de 165 millions de francs.



Le réseau de chemins de fer de la Régence n'a cessé de se développer, mais cependant pas aussi rapidement que les indigènes et les colons l'eussent souhaité.

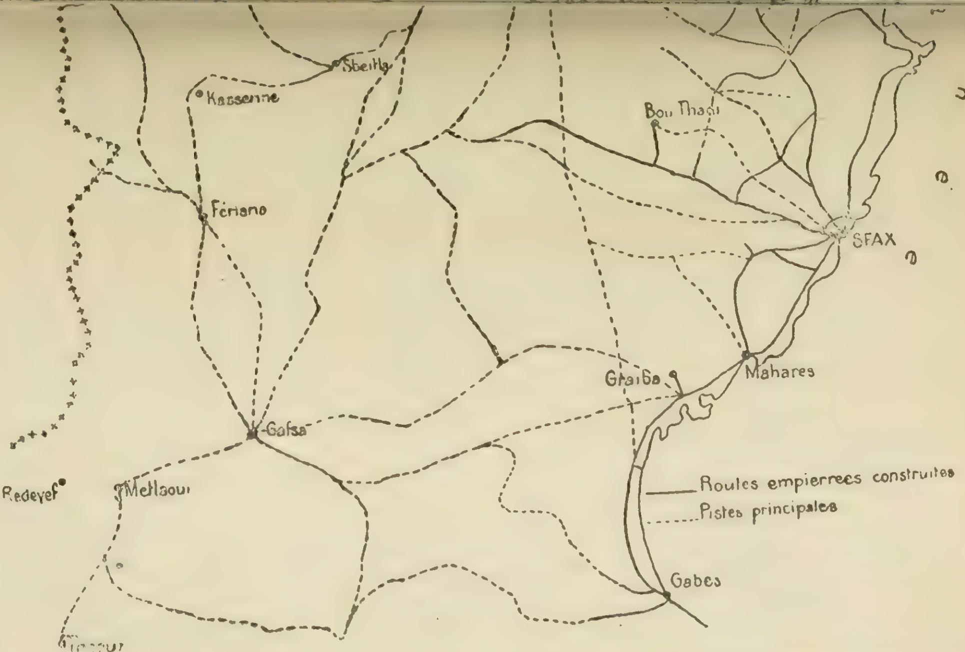
En 1908-1909, les chemins de fer tunisiens formaient un réseau de 1 188 kilomètres au total. Ce réseau peut, d'ailleurs, se décomposer en :

311 kilomètres voie normale, à la Compagnie de Bône-Guelma ;

877 kilomètres voie étroite, se décomposant par :

633 kilomètres sur le réseau nord de la Compagnie de Bône-Guelma et 244 kilomètres sur le réseau de la Compagnie de Sfax à Gafsa. Depuis 1909, le dernier réseau a été augmenté par le prolongement de la ligne qui va jusqu'à Metlaoui et celle de Sousse à Sfax et à Aïn-Moularès. Cette dernière est surtout destinée au transport des phosphates destinés à être exportés par Sousse.


TUNISIE CARTE DES ROUTES
M e r
Bizerte
Mateur
Tabarka
Beja
TUNIS
Menzel b Zelfa
Nebeul
Goubellat
Zaghouan
Teboursouk
Ghardimaou
Le Kef
Sousse
Siata


SFAX
Mahares
Gabes
Bou Thadi
Graiba
Sbeitla
Kasserine
Feriana
Gafsa
Metlaoui
Redeyef
Roules empierrees construites
Pistes principales

La première ligne construite en Tunisie fut celle de Tunis à La Goulette et à la Marsa ; ligne longue de 34 kilomètres, dont l'exploitation fut de tout temps parfaite.

Quelques années après la création de cette ligne fut créé et construit le réseau de la Compagnie Bône-Guelma, qui atteignit le chiffre de 640 kilomètres ; 220 kilomètres avaient été construits de 1878 à 1889 aux frais de la Compagnie et avec garantie du Trésor. Le surplus constitue ce que l'on appelle le réseau tunisien. Ces deux réseaux sont à voie normale. Les lignes de la Compagnie Bône-Guelma forment deux principaux : l'un de Tunis (Tunis à Bizerte, Tunis à Bône, Tunis à Zaghouan, Tunis à Sousse) ; l'autre de Sousse (Sousse à Kairouan, Sousse à Moknine). Il y a, en outre, quatre embranchements secondaires se détachant de ces lignes.

Le réseau ferré général de la Tunisie atteint aujourd'hui 1 839 kilomètres, dont 447 kilomètres à voie normale et 1 392 kilomètres à voie étroite de 1 mètre.

La ligne à voie étroite, d'un caractère cependant important, est celle de Tunis à Sousse et à Sfax. C'est sur cette ligne que prennent plusieurs embranchements pour l'intérieur, notamment pour Kairouan.

Dans le nord, les lignes de Mateur aux Nefzas et à Tabarka et de Mateur à Nebem par Béjà sont en construction.

D'autres lignes, notamment de Tunis à Tebour-

souk seront entreprises incessamment, si elles ne le sont déjà.

Sur le réseau complet des voies ferrées tunisiennes, il y a donc 220 kilomètres qui datent d'avant l'occupation française.

C'est par une convention du 3 août 1896, qui concédait l'exploitation et l'extraction des phosphates de la région de Gafsa, que la Compagnie des phosphates de Gafsa obtint l'autorisation de construire la ligne de Sfax à Gafsa, qui, ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, dépasse aujourd'hui 250 kilomètres.

Depuis 1892, un crédit total de 25 millions a été prélevé sur ses fonds de réserves par le gouvernement du Bey pour assurer la construction des lignes nouvelles destinées à réaliser la jonction entre les grands ports tunisiens et l'intérieur tunisien. D'autres lignes secondaires sont prévues et en cours de construction.



Depuis l'installation de la France en Tunisie, l'aménagement des routes a été très développé. Alors que la Régence n'en possédait presque pas de praticables au début du protectorat, il y avait, il y a quelques années, un réseau de plus de 2 200 kilomètres de routes. Les travaux ont été effectués conformément à un programme général qui date de 1894.

Les frais de premier établissement des routes ont été de 9 000 francs par kilomètre ; jusqu'en 1900, les

premières dépenses se sont chiffrées à 12 millions de francs. D'ailleurs, la circulation automobile a augmenté considérablement au cours de ces dernières années. Des services automobiles circulent entre Tunis et les villes de l'intérieur. Entre Bizerte et Tunis, il y avait, avant la guerre, un service automobile très important pour les touristes.

Les pistes ont été également sérieusement améliorées. En ce qui concerne les routes, on peut dire que beaucoup a été fait pour rendre la vie plus active et plus prospère. On peut dire aisément que les voies de communication en Tunisie ont pris une large extension. Les routes atteignent 4000 kilomètres à l'heure actuelle. Si on compare ce chiffre à celui que nous donnons plus haut, on juge de ce développement rapide et si bienfaisant pour l'avenir de la Tunisie.

L'organisation hydraulique demandait aussi un effort important. Avant l'occupation française, en 1859, avec les eaux du Zaghouan, et sous l'impulsion du consul général de France d'alors, M. Léon Roches, Tunis avait pu être ravitaillée en eau. Les travaux avaient été alors confiés à un ingénieur français. En 1885, le débit fourni par les eaux de Zaghouan étant insuffisant, une adduction fut faite avec les eaux du Djouggar.

La dotation normale des eaux pour Tunis peut être évaluée à 15000 mètres cubes d'eau par jour, ce qui n'est pas suffisant, aujourd'hui, étant donné l'irrégularité du débit. Divers projets sont à l'étude,

notamment pour amener les eaux de la Medjerda à Tunis.

A Sousse et à Sfax, des aménagements spéciaux pour le ravitaillement d'eau pour la population ont été effectués.

Voici d'ailleurs quel a été le développement des canalisations d'eau depuis 1910, dans les principaux centres tunisiens :

	1910.	1919.
	Km.	Km.
Tunis.	189 830	231 068
Bizerte.	10 702	11 391
Sousse.	212 288	222 612
Sfax.	23 100	199 949

Ces quelques chiffres montrent l'importance des travaux de canalisation effectués, notamment à Sfax et à Tunis. Ces chiffres sont, selon nous, nécessaires pour mieux éclairer le lecteur. Il peut ainsi juger combien l'œuvre colonisatrice française est active et féconde.

Tunis et La Goulette sont éclairées au gaz. L'éclairage électrique est également à Tunis, Sfax, Sousse, Béjà et Bizerte.

Enfin, le drainage a été établi sur toute la Tunisie. Et là encore, on peut dire qu'un immense progrès a été réalisé, puisqu'il fallait lutter contre l'ignorance indigène, et contre les épidémies qui en résultaient.

A Tunis, Sousse, Kairouan, Bizerte, Monastir, les égouts arabes ont donc été remplacés par des collec-



TUNISIE CARTE DES CHEMINS DE FER
Bizerte
Mateur
Nefzas
Tabarka
Béja
TUNIS
Menzel b Zalfa
Kelibia
Creteville
La Laverie
Nabeu
Goubellat
Tebouraouk
Zaghouan
Reville
Ghardimaou
Nebeur
Le Kef



Mahdia
SFAX
Bou Thad
Sbeilla
Kasserine
Feriana
Mahares
Graiba
Gabes
Gafsa
Metlaoui
Redeyef
Tozeur
A L G E
Chemins de fer en exploitation
" en construction

teurs. Tunis a pour sa part plus de 75 kilomètres de nouveaux égouts.

Jusqu'en 1900, les travaux communaux généraux ont atteint chaque année 2 millions de francs en moyenne.

Les dépenses pour travaux neufs généraux, depuis notre installation en Tunisie jusqu'en 1900, ont atteint, en moyenne, par an, 8 millions, notamment, les travaux d'aménagement des routes, travaux hydrauliques, etc.

*
* *

Il nous reste à dire quelques mots de notre réseau télégraphique et postal.

Toutes ces installations datent de notre protectorat, la Régence n'en possédant aucune auparavant. Il y a aujourd'hui en Tunisie un réseau de plus de 3 000 kilomètres de lignes télégraphiques et de plus de 7 000 kilomètres de fils.

La création du réseau postal date de 1888.

Afin de donner une idée sur le développement économique de la Tunisie aussitôt après l'installation de notre protectorat, nous indiquerons qu'au cours de dix ans, de 1889 à 1899, le nombre de recettes postales est passé de 25 à 76. Il en est de même des voies parcourues par le réseau postal. A la même époque, de 1889 à 1899, ce réseau est passé de 1 677 kilomètres à 4 904 kilomètres ; le trajet quotidien des dif-



(*Cliché Massiot.*)

BIZERTE. — **Les Bordigues.**



(*Cliché Massiot*).

Pêche aux éponges.

férents transports postaux, de 2153 kilomètres à 7169 kilomètres.

Enfin, la Tunisie est reliée à la France par un câble sous-marin, partant de Tunis et aboutissant à Marseille. C'est le 19 février 1893 que ce câble a été posé.

Les relations maritimes entre la France et la Tunisie sont exploitées ainsi que nous l'avons dit au cours d'un chapitre précédent par deux Compagnies de navigation françaises subventionnées par l'État : la Compagnie générale Transatlantique et la Compagnie de navigation mixte (Touache). Les départs sont fréquents. D'autre part, les mêmes services maritimes de ces deux Compagnies permettent de se rendre par mer et de Tunis à Sousse, Sfax, Monastir, Mehdia, Gabès, Djerba.

A l'heure actuelle, la Tunisie possède plus de cent cinquante bureaux de postes et télégraphes ; par ailleurs, plus de soixante localités possèdent le téléphone.

La Tunisie fait partie de l'Union postale, et les tarifs des lettres et télégrammes en vigueur sont identiques à ceux de la métropole.

CHAPITRE VIII

La Pêche

La sardine. — Le thon. — Le corail. — Les éponges.
Les pêcheurs.

La pêche constitue une des industries les plus florissantes, en même temps que très anciennes, de la Tunisie. La pêche remonte aux temps les plus reculés dans l'histoire de la Tunisie, qui a été, au temps de la splendeur de Carthage, un pays d'exploitations maritimes. Mais, plus près de nous, il y a environ quatre cents ans, des Français n'hésitèrent pas à fonder, sur les côtes de la Régence, au cap Négro, au nord-est de Tabarka, un important établissement de pêche dont on voit encore les ruines aujourd'hui. En 1832, la France obtint du bey de Tunis la concession, moyennant une redevance peu élevée, de la pêche du corail le long du littoral beylical. Ce privilège n'existe plus aujourd'hui ; mais, ce n'est qu'en 1902 qu'il fut rétrocédé à la Tunisie.

Nous devons reconnaître que si la Tunisie est un pays de pêche, cette industrie n'est pas exercée par

des Français. Il n'y a pas de pêcheurs français. Ils sont presque tous uniquement italiens ou d'origine italienne. En dehors de ces pêcheurs italiens, il y a des pêcheurs indigènes que l'on peut évaluer à près de sept mille et qui, en dehors de la pêche côtière, exercent surtout la pêche des éponges. Les pêcheurs italiens sont environ cinq mille ; les autres pêcheurs sont des Maltais qui s'adonnent à la pêche côtière, et enfin des Grecs spécialisés dans la pêche aux éponges. Ces derniers ne font d'ailleurs qu'un stage de six mois pour exercer leur métier en Tunisie, et rentrent ensuite dans leur patrie. Ils reviennent ainsi tous les six mois.

Quant aux autres catégories de pêcheurs, Italiens et Maltais, ils sont généralement installés complètement en Tunisie.

Les lacs de Tunisie, qui sont salés, tels les lacs Iskeul, de Tunis, de Porto-Farina et des Bibans, fournissent en moyenne 600 000 kilogrammes de poissons parmi lesquels la sole, le mulet, la daurade, l'anguille, etc.

La pêche la plus pittoresque, est celle du mulet. Elle consiste à attirer le poisson en mettant comme appat un mulet femelle. D'ailleurs, voici comment se fait l'opération, d'après ce que nous extrayons d'une conférence faite en 1914, au sixième Congrès National des Pêches maritimes, qui se tint à Tunis, par M. Bourge, inspecteur de la navigation et des pêches en Tunisie.

Les pêcheurs attachaient par les ouïes un mulet femelle à deux ficelles assez longues, tenues par deux hommes qui se plaçaient, un sur chaque rive, de manière à maintenir la captive sensiblement au milieu de la nappe d'eau. Dès que les mulets mâles apercevaient la femelle, ils s'avançaient. On les laissait approcher, tout en filant une des ficelles, et en abraquant l'autre jusqu'à amener la bande à petite distance de la berge. Un pêcheur muni d'un épervier saisissait le moment propice, et d'un seul coup de filet mettait fin à l'idylle en enlevant la belle et ses soupirants.

On voit combien la pêche peut être amusante pratiquée de cette manière ! On fait encore ainsi aujourd'hui, notamment, à Sidi-Bou-Saïd.

La pêche à la seiche est d'autre part pratiquée par les pêcheurs de La Goulette. Cette pêche présente également un caractère amusant, à peu près identique à celle du mulet.

La langouste est la pêche favorite des Italiens ; elle se trouve en abondance aux abords des côtes de l'île de Galite, qui se trouve à 35 milles de Tabarka. Elle est surtout peuplée par des pêcheurs italiens naturalisés qui ne se livrent qu'à la pêche de la langouste. Cette île fut laissée à l'état sauvage, on peut dire, jusque vers 1902 ; à cette époque, le gouvernement du Protectorat, inquiet de cette situation, organisa l'île administrativement. Mais la grande partie de la pêche à la langouste est envoyée surtout en Italie et en Espagne, et en bien petite quantité

en France. Le produit annuel de la pêche à la langouste s'élève à environ 30 000 langoustes.

Mais la plus active, celle qui a donné naissance à une industrie qui ne cesse de se développer et de devenir florissante, c'est celle de la sardine et des anchois. Tabarka est le centre de cette industrie. Autrefois, sous la domination de la famille génoise des Lomellini, qui occupa la ville de Tabarka jusqu'en 1742, la pêche des sardines et des anchois était prospère.

La pêche à la sardine n'est pas pratiquée comme en Bretagne ; les pêcheurs ne se servent pas de la rogne comme les Bretons.

A propos des pêcheurs bretons, il est nécessaire de rappeler ici que des Bretons étaient allés, en 1892, à Tabarka, pour s'y livrer à la pêche à la sardine. Malheureusement, ils ne purent pas continuer, ils manquèrent de capitaux et dûrent abandonner Tabarka en 1893.

Il y a une trentaine d'années, les pêcheurs avaient pu expédier près de 900 000 kilogrammes de sardines et 800 000 kilogrammes d'anchois. En 1899, le rendement en anchois et en sardines n'a été que de :

286 000 kilogrammes d'anchois

et

440 000 kilogrammes de sardines.

En 1899, la pêche des anchois, sardines et allaches

atteignait une valeur de un million de francs. Mais, depuis, la pêche a subi des fluctuations très sensibles ; le produit de cette pêche est désormais insignifiant. Elle atteint pour les sardines 43 000 kilogrammes et 13 000 kilogrammes pour les anchois. Les bancs de sardines ont, d'ailleurs, en grande partie, déserté les côtes tunisiennes pour voguer vers le littoral algérien, aux alentours de Philippeville et de Bône.

Le thon est le poisson qui constitue la richesse même des pêcheries tunisiennes.

Cette pêche est faite à l'aide de madragues, ensemble de filets comprenant un filet vertical ou queue de terre, calé perpendiculairement à la côte, une queue du large, destinée à ramener les poissons passant au large vers les filets. Il y a, d'autre part, un vaste rectangle attaché parallèlement à la côte qui comprend différents compartiments où vont se loger les thons, et d'où ils ne peuvent plus s'enfuir.

La pêche du thon a lieu vers le 15 avril de chaque année, et les thons ne sont capturés que vers le 20-25 du mois. C'est un poisson craintif qui fuit le requin.

L'engrais que peuvent fournir les résidus du thon est excellent ; il renferme 8 p. 100 d'azote et 2 p. 100 d'acide phosphorique.

Il y a actuellement quatre madragues de course en exploitation ; celles du *Cap Zehib*, de *Sidi-Daoud*, de *Monastir* et de *Kuriat*.

Les pêcheurs de thon font preuve d'une extrême

habileté ; ils sont arrivés à pouvoir capturer des thons pesant jusqu'à 300 kilogrammes.

Les années moyennes, la pêche du thon atteint 1 000 000 de kilogrammes. Il y a quatre thonaires principales : de *Ras-Djébel* (cap Zehib), de *Sidi-Daoud* (cap Bon), de *Monastir* et de *Kuriat*. Les plus anciennes exploitations datent de 1817 et de 1826. Les autres sont plus récentes.

D'autres thonaires existent d'ailleurs depuis cette époque, mais sont moins importantes.

Les autres poissons qui sont fréquemment capturés dans les eaux tunisiennes sont : les anguilles, les daurades, les grondins, les loups, la raie, la sole, les maquereaux, et enfin des crabes et des crevettes.

*
* *

Mais les deux pêches essentielles sont bien celles des éponges et des coraux.

La pêche du corail sur une grande échelle remonte à l'année 1035. C'est l'époque où la République de Pise s'était emparée de Tunis. Les gouvernants s'intéressent à ce moment-là, très sérieusement, à la pêche du corail, et elle n'a fait que se développer depuis, mais cela a été fait grâce à l'appui donné par la France, qui prit une grande part à cette industrie, notamment au cours des années 1520, 1685, 1768, 1781, 1824, enfin 1832. Au cours de 1832, un traité

fut signé entre la France et le gouvernement beylical précisément pour la pêche du corail.

Cette pêche ne demande pas des engins bien spéciaux ; elle se fait à la voile, et se pratique à l'aide de la croix de Saint-André à des profondeurs plus ou moins grandes, vers le 1er avril jusqu'au 30 septembre. Bizerte est un port très avantageux pour la concentration de la pêche du corail.

Quant aux éponges, il y en a quatre sortes en Tunisie. Les voici :

1° Éponge *Djerbi*, à tissu léger et peu résistant, à racine rougeâtre ; on la rencontre au fond du *golfe de Gabès* ;

2° Éponge *Kerkenni*, à racine noire, tissu brun, résistant ; se trouve sur les bancs et le canal de *Kerkennah* ;

3° Éponge *Zarzis*, à racine blanche, tissu souple ; se trouve entre *Zarzis* et *Tripoli* ;

4° Éponge *Hadjenni*, à grain dur et compact se trouve partout.

Les éponges se vendent de deux manières ; soit à l'état brut, ce que l'on appelle la *pêche noire*, l'éponge conservant son enveloppe ; soit après un lavage des éponges, c'est-à-dire la *pêche blanche*. La pêche noire est surtout pratiquée par les indigènes.

La pêche aux éponges se fait soit au trident, soit à la foëne. Cette dernière n'est pratiquée que de novembre au mois de mars suivant pendant la période

où les algues ayant été chassées par le vent, il est plus facile d'apercevoir les éponges.

Cette récolte se fait aussi par des scaphandriers. Mais il y a des plongeurs à nu qui accomplissent de vrais tours de force, et qui restent jusqu'à trois minutes sous l'eau.

Les principaux bancs sont ceux de Gabès et de Sfax ; d'autres bancs ont été découverts aux environs de *Mahdia*. Mais il est bon de dire que c'est depuis 1854 que la Tunisie doit à la France d'avoir vu largement se développer la pêche des éponges. En 1898, la récolte des éponges a atteint 180 000 kilogrammes.

*
* *

Comme nous venons de l'examiner, la pêche contribue sérieusement à la prospérité de la Tunisie. C'est une industrie qu'il faut développer et dont la France peut et doit largement bénéficier.

Le Trésor tunisien retire quelques revenus de la pêche : les voici, approximativement, mais ce qui donne une idée de leur valeur :

	Francs.
Redevances sur concessions et amodiations. .	30 000
Produit des patentes sur la pêche des éponges.	130 000
Droits d'exportation sur les éponges.	30 000
Droits d'exportation sur les poissons	25 000
Droits de marché sur les poissons.	100 000
Total.	315 000

L'industrie alimentaire peut, par le développement de la pêche en Tunisie, obtenir de sérieux avantages. Comment ne pas y parvenir, puisque d'un côté le poisson peut être abondant, et de l'autre la Régence produit l'huile d'olive nécessaire à la fabrication des conserves ?

CHAPITRE IX

Les Industries indigènes

La tannerie. — La cordonnerie. — Sellerie. — Distillerie. Le savon.

Nous ne ferions pas une étude complète de la Tunisie moderne si nous ne donnions pas une place ici aux industries indigènes qui sont d'une réelle importance.

Nous allons donc les examiner rapidement.

La tannerie a toujours été et est encore une industrie florissante. Les cuirs teints de Kairouan étaient autrefois fort réputés ; ils étaient aussi favorablement connus que ceux du Maroc.

Mais depuis de nombreuses années déjà, la maroquinerie tunisienne a été handicapée sérieusement par celle fabriquée en Turquie. Il y avait, en 1900, plus de dix établissements de tannerie à Kairouan, produisant près de 250 000 francs de cuirs dont le tiers était absorbé par la localité, les deux tiers exportés. Dans l'île de Djerba, d'importantes tanneries de peaux de moutons et de chevreaux existent. Il y a

quelques années, on y traitait trente mille peaux de moutons et dix mille de chevreaux. Le tannage des peaux de bœufs y est beauconp moins important.

Tunis, Sfax ont des tanneries modernes et d'une importance certaine. Au Kef, il y a des tanneries de peaux de chèvres.

Les procédés de tannage en Tunisie ne sont pas modernes ; les indigènes se servent encore d'instruments rudimentaires et coûteux. Les peaux sont généralement traitées par la chaux.

Avant la guerre, on exportait en moyenne 4000 quintaux métriques de peaux de bœufs, de chevaux, de chameaux, etc. ; 2000 à 3000 quintaux de peaux de moutons et d'agneaux ; 2000 à 2500 quintaux de peaux de chèvres et de chevreaux. Le 65 p. 100 des grandes peaux allait en Italie ; tandis que le 95 p. 100 des peaux de moutons est importé en France.

Les laines font l'objet d'une industrie et d'un négoce important en Tunisie. On exporte les *pélades*, les *débris* de laines ou bou-kaddous, les *laines usagées* provenant de vieux matelas, enfin les *laines de tonte*.

Voici deux tableaux indiquant la production de cette industrie au cours de dix années :

(LAINES LAVÉES (en quintaux)

Années.	France.	Algérie.	Italie.	Autres pays.	Total.
1910	385	27	80	76	568
1911	362	»	48	74	484
1912	234	17	26	17	294
1913	496	16	185	29	726
1914	324	»	48	11	383
1915	2 646	»	1 797	2	4 445
1916	2 071	»	»	»	2 071
1917	233	»	»	»	233
1918	31	»	»	»	31
1919	2 119	65	318	»	2 502
Totaux	8 901	125	2 502	209	11 737
Moyenne annuelle.	890	13	250	21	1 174

LAINES EN SUINT (en quintaux)

Années.	France.	Algérie.	Italie.	Autres pays.	Total.
1910	6 317	2 697	1 476	336	10 826
1911	2 431	2 173	1 257	96	5 957
1912	971	500	490	822	2 783
1913	2 848	1 753	597	247	5 445
1914	3 683	1 088	1 190	337	6 298
1915	5 366	43	11 270	»	16 679
1916	9 363	»	»	»	9 363
1917	7 734	»	»	»	7 734
1918	1 807	»	»	»	1 807
1919	2 119	65	318	»	2 502
Totaux	42 639	8 319	16 598	1 838	69 394
Moyenne annuelle.	4 264	832	1 660	184	6 939

Jusqu'en 1888, l'État tunisien avait le monopole des tanneries de bœufs, sauf celle de Kairouan. Mais,

aujourd'hui, le monopole a disparu, laissant cette industrie absolument libre.

La cordonnerie constitue aussi une industrie importante indigène. Mais la production est uniquement destinée à la population locale, ou alors expédiée, en partie, en Algérie à l'usage de la population arabe. Cette industrie produit des *balghas* pour les hommes et les *chebrellas* pour les femmes. Ce sont des chaussures de formes diverses, en peau de mouton et de chèvre, de couleur jaune et rouge. A Kairouan se trouve la cordonnerie renommée, de même à Nebeul, dont les chaussures vont à Tunis. On peut dire, sans rien exagérer, que dans certaines villes comme Sfax, Djerba, chaque tanneur est doublé d'un cordonnier.

A Tunis, l'industrie de la cordonnerie est très importante ; elle s'exerce dans les souks où il y a plusieurs milliers d'artisans qui vivent de cette industrie. Cependant, il est à remarquer que cette branche de l'industrie indigène est sérieusement menacée par la concurrence de chaussures d'allure européenne fabriquées, en particulier, par les Israélites.

La sellerie est ce que l'on appelle une industrie importante et honorable. Honorable, parce qu'elle est exercée par les membres des plus anciennes familles maures. A Tunis, cette industrie est notamment installée dans les souks.

A Kairouan, l'industrie de la sellerie est très renommée et répandue ; Sfax également possède des selleries.



GAFSA. — **Nomades.**
(Cliché Massiot.)



GAFSA. — **La Kasbah.**
(Cliché Massiot.)

La fabrication des bâts pour ânes, ou *herdas* en arabe, est uniquement entre les mains des Israélites ; les *bradajia* ou fabricants de bâts forment une corporation bien distincte des *serragini* ou selliers.

La distillerie est également développée en Tunisie, notamment celle des fleurs. A Nebeul, à Sfax, il y a des distilleries de fleurs. On fabrique de l'extrait de fleurs d'orangers, de jasmin, de nesri (églantier sauvage), de géranium, de roses, etc.

Par suite de l'importance de la culture de l'olivier et de la fabrication de l'huile d'olive, la fabrication du savon est également très répandue en Tunisie. Cela n'empêche pas cependant aux importations de savon, de provenance marseillaise, de rester importantes. D'ailleurs, le savon tunisien, par suite de sa fabrication, est de qualité inférieure au savon de Marseille. Sa fabrication est répandue dans tout le Sahel ; il y a des savonneries assez importantes à Sfax, Tunis et Kairouan.

Nous croyons intéressant de donner ici des indications générales sur la fabrication du savon en Tunisie.

Les carbonates impurs de soude, obtenus par l'incinération des salicones des plaines salées de Kairouan, sont pulvérisés et mélangés, pour la moitié de leur poids, avec de la chaux. Ce mélange fait, on le met ensuite sur un fond de cuvier garni de paille et recouvert d'eau ; on laisse alors la lessive, qui en

résulte, s'écouler lentement, et l'on recommence trois fois l'opération.

Cette lessive obtenue, on la mélange avec de l'huile d'olive dans une cuve et on soumet ce mélange nouveau à une ébullition. On obtient alors une émulsion à laquelle on ajoute une autre lessive chargée de sel marin. La pâte ainsi obtenue est le savon ; il faut alors procéder à la « cuite ».

Telle est la fabrication du savon en Tunisie, et qui est surtout destiné à la consommation locale. Pendant la guerre, par suite du défaut de production française, il a été importé en France quelque peu de ce savon tunisien.

Les indigènes travaillent également les bois. Ils fabriquent, en grandes quantités, les *guessaa*, plats en bois énormes d'un usage commun dans la Régence ; des *Kabkat* (sortes de sabots) ; enfin, ils fabriquent des fourches, des rateaux, qui sont spécialement destinés à l'usage du cultivateur tunisien.

Il y a en Tunisie de nombreux fours à chaux ; aussi la fabrication des briques y est-elle notamment importante ; mais ce sont là des produits réfractaires de qualité inférieure ; ces briques sont grossières, plates, minces, qui sont sérieusement concurrencées par des briques françaises, et, en particulier, par celles provenant des tuileries de Marseille.

Nous verrons, au cours d'un prochain chapitre, l'importance des cultures des céréales, ce qui nous donnera l'occasion de dire quelques mots des minoteries.

La fabrication des boissons alcooliques est, on peut dire, le privilège des Israélites. Ils fabriquent surtout des boissons alcooliques provenant de la distillation des figues, raisins secs. Ils produisent une sorte d'anisette appelée *boukka.*

La bijouterie et l'orfèvrerie sont également aux mains des Israélites. De nombreuses bijouteries sont installées à Tunis, Sfax et Sousse ; mais ces bijoux de fabrication indigène sont surtout utilisés en Tunisie.

Avant de terminer ce chapitre, il nous reste encore à dire quelques mots du travail des métaux. Autrefois la chaudronnerie d'art était des plus prospères à Kairouan, où l'on retrouve encore certains de ces objets précieux, où s'affirmait tout le goût musulman. Cette chaudronnerie d'art a disparu depuis bien des années déjà.

La chaudronnerie commune de cuivre a cependant une grande activité dans toute la Régence ; son commerce, de même que l'étamage, se fait dans les souks à Tunis, notamment, et dans les autres villes de la Régence.

Les ouvriers indigènes sont, en général, des forgerons très habiles, très adroits quand ils travaillent le fer. Ils sont surtout spécialisés dans la fabrication des instruments agricoles tunisiens, en usage chez le fellah tunisien. Mais, bien qu'ils soient, pour la plupart, des armuriers de valeur, ils ne fabriquent aucun fusil neuf. Leur fabrication est surtout celle des

Khedeni, sorte de couteau-poignard avec un manche en os ou en corne. C'est là, on peut le dire, une fabrication tunisienne ancienne.

*
* *

De ce qui précède, il se dégage nettement que la Tunisie est un pays également industriel. Il importe de moderniser les systèmes de fabrication, en faisant appel au concours des indigènes, et il n'y a pas de doute pour que, d'ici quelques années, malgré la concurrence européenne, l'industrie tunisienne ne soit encore que plus active et plus prospère. La France ne pourra qu'avantageusement bénéficier d'un développement plus intense de l'industrie tunisienne par un aménagement moderne de l'outillage.

CHAPITRE X

L'Agriculture

L'élevage. — Chevaux, ânes, mulets. — Les moutons. Les céréales. — Autres cultures. — La vigne. — L'olivier.

Avant l'occupation française, la Tunisie était, pour ainsi dire, improductive. Mais, depuis, des progrès énormes ont été réalisés ; les espaces cultivés atteignent, aujourd'hui, plus de 9 millions d'hectares qui produisent principalement des céréales, des vignes et des oliviers. L'agriculture en est cependant encore réduite, dans certaines régions, à l'utilisation d'un instrument aratoire dental, dont on peut penser que le rendement est très inférieur. Toutefois, des progrès sérieux ont été réalisés dans l'emploi de la fumure, dans le travail du sol, dans le choix des cultures.

L'agriculture tunisienne comprend plusieurs catégories : l'élevage, les céréales, les oliviers, la vigne, enfin d'autres cultures.

Avant d'entrer dans chacune de ces catégories, il nous faut dire quelques mots de la propriété en Tu-

nisie. La propriété tunisienne a reçu son statut légal depuis 1885, par une loi du 1er juillet 1885. La loi reconnaît des droits identiques à la propriété en France. Ces droits sont notamment : la propriété, l'usufruit, usage et habitation, servitudes, privilèges, hypothèques, etc.

Cependant, quelques droits particuliers à la Tunisie ont été reconnus à la Tunisie dans la loi précitée. Ce sont :

La *superficie*, droit de propriété s'étendant à la surface du sol et à ce qu'il porte et ne comprenant pas le tréfonds ;

L'*enzel*, nom donné à une rente perpétuelle qui grève certaines catégories de propriétés foncières, telles que les *habous*.

Les *habous* sont des biens fonciers, urbains et ruraux, donnés par de pieux musulmans pour constituer le patrimoine des pauvres : habous publics.

Il faut noter aussi que les immeubles sont, également par cette même loi du 1er juillet 1885, investis de la personnalité juridique.

En 1881, c'est-à-dire au moment de l'installation du protectorat, il y avait 28 propriétés appartenant à des Français, représentant 111 662 hectares ; en 1906, il y a 2096 propriétés représentant 658 143 hectares. Mais, il faut constater cependant que le nombre des colons n'est encore que trop restreint ; il y a surtout un état-major, mais, en réalité, peu de troupes.

Dans l'antiquité, la richesse agricole de la Tunisie

avait fait la prospérité de Carthage. Aujourd'hui, on ne pourrait en dire autant, bien que l'industrie agricole en Tunisie soit la plus importante. Mais le sol est mal préparé et épuisé, si bien que le rendement moyen n'est que de 5 à 6 quintaux par hectare. Ce pourcentage est celui des propriétés indigènes. Dans les propriétés européennes, le rendement est supérieur par suite des meilleurs procédés employés. Le rendement moyen de blé, dans ces propriétés, est, en moyenne, de 8 à 15 quintaux par hectare.

En ce qui concerne le blé, en 1906-1907, on a ensemencé dans la Régence 445 000 hectares, et la production a atteint 1 780 000 quintaux.

La production est sérieuse, mais pourrait être plus importante. Cela ne pourrait être obtenu qu'au moyen de labours profonds et d'une abondante fumure. Il faudrait surtout bien préparer le sol, car il contient bien peu d'acide phosphorique ; il y a lieu, alors, d'employer des superphosphates.

Il y a deux qualités de blé.

Les blés blancs, ou tendres, qui ont été importés de Provence ; implantés en Tunisie, ils donnent pleine satisfaction.

Le blé dur, qui est cultivé en Tunisie depuis les temps les plus reculés, donne d'excellents résultats.

L'orge est le principal produit alimentaire indigène. C'est une graine qui ne craint pas la sécheresse, et, par conséquent, pousse très bien en Tunisie. Il y a 485 000 hectares de champs d'orge qui produi-

sent en moyenne 2 millions de quintaux par an. En 1907, la France et l'Angleterre ont acheté plus de 1 million de tonnes d'orge soit une valeur de 15 800000 francs.

L'avoine est une culture européenne. Elle doit, à l'occupation française, de pousser en Tunisie. 37 000 hectares ensemencés d'avoine en 1907, ont produit 555000 quintaux. L'avoine est surtout exportée, et donne lieu à un négoce intense entre Tunis et Marseille.

La culture du maïs n'est pas très développée. Elle réclame notamment des irrigations spéciales, et, à ce point de vue, la Tunisie n'est pas favorisée. 20000 hectares sont cultivés en maïs qui ont produit, en 1907, 62 000 quintaux.

Le sorgho est inférieur, comme qualité de grain, au maïs ; il fournit une graine qui sert surtout à la nutrition du bétail ; sa culture prépare le sol à d'autres cultures fourragères. Enfin, sa paille sert à fabriquer des balais.

En 1918, la production totale des céréales de la Régence a été la suivante :

Blé	3 250 000	Q. m.
Orge.	2 850 000	—
Avoine.	620 000	—
Maïs et sorgho.	78 000	—

La fève est abondamment cultivée, car elle sert surtout à l'alimentation indigène ; elle est, d'autre part, un aliment très riche pour le bétail, car elle

contient un pourcentage important de matière azotée. L'entrée des fèves est libre en France, depuis 1907, et à cette époque la France en a importé de Tunisie 60 000 quintaux, soit pour une valeur de 1122 500 francs. Pendant la guerre, l'importation des fèves en France a été plus importante encore.

Avant de parler des vignes et des oliviers, donnons quelques indications concernant les pâturages. Ils sont situés principalement dans la région de Bizerte, Mateur et le cap Bon. Il y a des plaines magnifiques de pâturages sur les bords de la Medjerda. Sur les hauts plateaux et les versants sahariens s'étendent des plantations d'alfa et d'armoise blanche. Si dans les régions de la Medjerda au cap Bon les troupeaux ont une nourriture abondante, il n'en est plus de même dans le Sud, où les pâturages sont fugaces, nuls parfois, ce qui rend l'existence des troupeaux fort précaire.

La vigne n'était pas cultivée en Tunisie avant 1881, époque de son implantation dans la Régence. Son acclimatation a parfaitement réussi. En 1892, on comptait 7 000 hectares environ de plantations de vignes ; actuellement, il y a plus de 16 000 hectares de vignobles ; depuis la même époque, la production en vins est passée de 95 000 hectolitres à 360 000 hectolitres.

En 1907, l'exportation des vins a atteint 88 000 hectolitres, dont 51 000 hectolitres destinés à la France, et le reste à l'étranger.

Toutefois, la culture de la vigne est peu importante dans le Sud-Tunisien où les vents lui sont nuisibles. D'autre part, la culture sur les coteaux se prête peu au développement des vignobles et leur est peu favorable. Il est préférable que la vigne soit cultivée dans les plaines où une production plus élevée peut être obtenue. Les vins blancs de Tunisie sont reconnus comme étant de qualité supérieure.

Les vins de raisins frais, d'origine tunisienne, rentrent en France sous un régime de faveur ; ils ne payent qu'un droit de 60 centimes par hectolitre et une taxe complémentaire de 70 centimes par degré au-dessus de 11°9. Il en est de même des vins mutés à l'alcool, ou mistelles.

Le tableau ci-après donne l'importance, en hectolitres, de la production au cours de 1910 à 1919 :

Années.	Production.	Années.	Production.
1910.	250 000	1915.	125 000
1911.	440 000	1916.	450 000
1912.	290 000	1917.	432 000
1913.	300 000	1918.	608 000
1914.	200 000	1919.	450 000

Le figuier de la Régence est un arbre précieux pour l'alimentation des Tunisiens. Il y a des figues de plusieurs couleurs, blanches ou verdâtres, grises ou rougeâtres, noires ou brunes. Chaque année, vers l'automne et l'hiver, un négoce intense se fait pour

les figues sèches entre la France et la Tunisie. Ces figues sont généralement expédiées en caissettes.

Le dattier est un arbre du Sud. Il y a des plantations importantes à Djerba, Arad et Gafsa. Dans cette région du Sud, il est évalué à un million et demi de dattiers qui donnent les meilleurs fruits. Les diverses qualités de dattes sont les molles, les demi-molles et les sèches.

Le caroubier est une nutrition commune pour le bétail ; teneur riche en sucre, contient environ 21 p. 100 de saccharose. Le caroubier se rencontre plus particulièrement dans les régions du Nord, du cap Bon et à Nabeul.

Enfin, la Tunisie récolte des oranges, des citrons, des mandarines. Les orangeries sont localisées dans les environs de Tunis et au cap Bon. Les amandes font l'objet d'une culture et d'un commerce importants. La Tunisie produit environ 600 000 kilogrammes d'amandes, sur lesquelles 400 000 kilogrammes sont exportés.

Enfin, des arbres fruitiers tels que l'abricotier et le grenadier sont cultivés.

*
* *

Les forêts de la Régence appartiennent à l'État, et couvrent une superficie d'environ 800 000 hectares.

On trouve dans ces forêts le chêne-liège. De 1885

à 1912, la production moyenne annuelle des forêts tunisiennes a été de 31 450 quintaux métriques d'écorce à tan. Le chêne-liège occupe pour sa part 130 000 hectares soit le 1/15 degré dans la superficie totale des forêts de cette essence.

L'alfa est une plante de la famille des graminées, très répandue en Tunisie. Ce produit végétal sert à fabriquer des cordes et des cordages, nattes, scourtins, paniers, etc. L'alfa se trouve dans la région centrale de la Tunisie, et occupe une superficie de 1 500 000 hectares. Depuis ces dernières années, l'alfa est employé dans la fabrication du papier, qu'il donne de qualité souple et soyeux.

En 1907, son exportation, qui se fait surtout en Angleterre, a atteint une valeur de près de 3 000 000 de francs.

Voici un tableau qui donne, non seulement la production de l'alfa en Tunisie de 1910 à 1919, et l'on verra, non sans quelque surprise, que c'est l'Angleterre, qui, ainsi que nous venons de le dire, est la seule important l'alfa de Tunisie sur une vaste échelle. Nous devons le déplorer, car la France est à même aussi de l'utiliser avec avantage pour la fabrication du papier. Il faut souhaiter que nous saurons mieux faire dans l'avenir.

Années.	PAYS DE DESTINATION France.	Angleterre.	Autres pays.	Total.
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1910.	3 591	34 943	300	38 834
1911.	4 210	46 281	306	50 797
1912.	3 864	47 765	385	52 014
1913.	4 716	43 994	609	49 319
1914.	2 441	53 924	1 265	57 630
1915.	296	31 583	454	32 333
1916.	35	25 791	295	26 121
1917.	25	1 271	413	1 709
1918.	417	1 290	325	2 032
1919.	175	24 922	171	25 268

*
* *

Nous devons, maintenant, examiner la culture de l'olivier. Il y a deux sortes d'oliviers :

L'olivier sauvage et l'olivier cultivé.

L'olivier sauvage est peu fructifère, et l'olive petite qu'il produit donne une huile très fine. C'est dans le Sud que se trouvent les plus importantes plantations d'oliviers. Depuis 1892, 116 000 hectares ont été, en majeure partie, complantés en oliviers. Il y a, en Tunisie, environ 200 000 hectares de terres complantées en oliviers. On a recensé, en 1912, une quantité de 11 640 735 oliviers répartis dans 33 caïdats. Dans le seul caïdat de Sfax, on compte 2 735 539 pieds.

La production de l'huile d'olive oscille entre 200 000 et 500 000 hectolitres. La moitié est con-

sommée sur place, l'autre partie est exportée. A titre documentaire, et pour bien montrer l'importance de l'industrie de l'huile d'olive, voici un tableau indiquant les quantités exportées de 1908 à 1912 :

	1908.	1909.	1910.	1911.	1912.
	Kg.	Kg.	Kg.	Kg.	Kg.
Angleterre.	271	1 440	2 221	581	9 800
Ile de Malte.	260 265	94 062	120 844	91 081	120 261
Italie. . . .	1 997 676	572 418	2 559 962	258 056	3 279 680
Norvège. .	281 734	19 263	50 296	»	»
France et autres pays.	11 455 305	2 557 178	7 302 712	1 789 905	8 948 673
Totaux.	13 995 251	3 244 361	10 036 035	2 139 623	12 358 414

La Tunisie fabrique des huiles comestibles et des huiles industrielles. Les huiles comestibles proviennent du nord, du centre et du sud. Les huiles industrielles servent à la fabrication du savon, ainsi que nous l'avons examiné au cours d'un chapitre sur les industries indigènes. Au cours des dix dernières années, la production d'huile d'olive, en quintaux, est la suivante :

Années.	Production.	Années.	Production.
1910.	37 000	1915. . . .	179 000
1911.	331 000	1916. . . .	554 000
1912.	160 000	1917	150 000
1913.	295 000	1918. . . .	390 000
1914	146 000	1919. . . .	165 000

Le négoce de l'huile d'olive entre la France et la

Tunisie donne lieu chaque année à une grande spéculation. Au cours des années normales, cette spéculation n'avait aucun caractère de gravité; mais pendant la guerre, pour parer à cette spéculation qui devenait un danger, les Pouvoirs publics durent interdire l'exportation des huiles d'olive de Tunisie.

*
* *

Au point de vue agricole, on peut diviser la Tunisie en cinq régions où sont cultivés les produits que nous venons d'examiner :

La Tunisie du nord, qui renferme des forêts magnifiques de chênes. Cette région est propre à la culture des céréales, de la vigne, des arbres fruitiers. La presqu'île du cap Bon contient les plus beaux jardins de la Régence.

La deuxième région est celle du Sahel, celle de Sousse et de Sfax. Pluies peu abondantes dans cette région. Le Sahel est essentiellement complanté d'oliviers ; les rendements en céréales sont élevés, mais les récoltes sont irrégulières.

La région des Hauts-Plateaux est bonne pour l'agriculture ; les céréales et les pâturages y donnent de bons résultats.

La Tunisie centrale renferme de grandes plantations d'alfas ; cultures de céréales peu importantes en résultats. Région cependant favorable aux pâturages.

Enfin, la région des oasis n'est bonne qu'à la culture des palmiers.

Les pluies sont abondantes dans le nord-ouest ; elles sont normales dans le centre, mais plus rares dans le Sud-Tunisien.

*
* *

Tous les animaux de France se rencontrent en Tunisie. On y trouve le cheval, le mulet, les ânes, le bœuf, le mouton, etc.

Depuis 1896, grâce à l'encouragement, on a obtenu une race assez homogène ; il y a deux types, l'un dit *arabe*, l'autre *barbe*.

Les mulets sont peu nombreux et donnent, quant au rendement, plus de résultats que l'emploi du cheval. Les ânes sont également plus résistants.

L'élevage des bœufs est surtout pratiqué dans le nord et le centre ; le bœuf tunisien est, en général, de petite taille, doux, docile et fort pour le travail.

Quant au mouton, il y a plusieurs races : la race algérienne, la race syrienne et la race du Soudan. Les races algérienne et syrienne ont des brebis très prolifiques. La race algérienne, qui vient, comme son nom l'indique, d'Algérie, s'est très développée au cours des dernières années. Des croisements ont été faits avec des moutons algériens et des mérinos de la Cran, et les résultats sont satisfaisants et encourageants.



Kairouan. — **Femme arabe tissant un tapis.**
(Cliché Massiot.)

L'élevage du porc est également répandu, bien que la Tunisie soit un pays musulman, où le porc est défendu par la loi coranique.

En 1905, il y avait en Tunisie 15 357 porcs ; et c'est un chiffre énorme si on le compare à celui de 1889 qui ne s'élevait qu'à 1620 porcins. Les centres les plus importants de l'élevage des porcs sont Bizerte, Tunis, Souk-el-Arba, Béjà et Le Kef.

Le développement de l'élevage en Tunisie se poursuit; il suffit d'assister au débarquement des moutons de Tunisie à Marseille pour se rendre compte de l'importance des exportations de ces animaux. Nous pensons qu'il sera indispensable que les Pouvoirs publics étudient les moyens à employer pour aider et faciliter l'élevage en Tunisie.

CHAPITRE XI

Kairouan et ses Tapis

Kairouan. — La Ville sainte. — L'industrie des tapis de Kairouan.

Kairouan, c'est la ville sainte de la Tunisie ; c'est la Mecque du Maghreb Oriental : c'est le lieu de pèlerinage de nombreux visiteurs musulmans. Elle a eu, autrefois, une splendeur qui la classait la première des villes tunisiennes. Aujourd'hui, elle n'est plus que la ville religieuse de la Régence.

La fondation de Kairouan date de la conquête musulmane de la Tunisie. Cette ville fut créée dès la première incursion musulmane en Afrique, ainsi que nous le rappelons au chapitre premier, par Okba-ben-Nafi. Au neuvième siècle, avec les Aglabites, Kairouan connut une renommée plus grande, car elle devint la capitale de la Tunisie. Si sa suprématie politique a depuis longtemps disparu, elle garde néanmoins une certaine importance religieuse. La principale mosquée est celle de Sidi-Okba, qui a été construite à l'emplacement même où fut élevée celle

créée par le fondateur de Kairouan. Peuplée de 18 000 habitants, presque tous indigènes, Kairouan est situé à 60 mètres d'altitude, au milieu d'une région désertique, d'aspect, certes, grandiose, mais d'une monotonie exemplaire. Les environs sont, d'autre part, sans grand intérêt.

La famille arabe à Kairouan y est close et renfermée. Si, à Tunis, les femmes tunisiennes sortent en ville peu voilées et de blanc habillées, à Kairouan, observant scrupuleusement la loi coranique, les femmes arabes sont toutes très voilées et surtout drapées de noir.

Kairouan renferme de nombreux souks, où règne une grande activité, comparable à celle des souks de Tunis, mais cependant moins importants.

Cependant, Kairouan, comme toutes les autres villes tunisiennes, s'européanise, et déjà une petite ville moderne, à côté de l'ancienne indigène, se développe depuis ces dernières années.

* * *

Après avoir donné ce rapide coup d'œil sur la plus pittoresque et la plus musulmane des villes tunisiennes, il nous faut examiner maintenant ce qui constitue, d'autre part, la grande renommée de Kairouan.

Nous voulons parler de l'industrie des tapis. Elle ne date pas d'aujourd'hui, et sa naissance remonte plus en arrière au cours de l'histoire de la Tunisie.

M. Maurice Faucon, dans un ouvrage qu'il publiait, il y a quelques années, *la Tunisie avant l'occupation*, a écrit que le tapis de Kairouan était aux yeux ce qu'est à l'oreille une symphonie de Mozart. Et rien n'est plus exact lorsque se déroule devant nous l'harmonie des couleurs d'un tapis de Kairouan!

Et l'on peut dire alors que, au point de vue esthétique comme au point de vue commercial et industriel, la solidité du tissu et l'inaltérabilité des teintes se joignent à la séduction du regard.

On ne peut nier la réputation du tapis de Kairouan qui est connu dans le monde entier. On se félicite, très souvent, dans nos maisons bourgeoises, dans nos demeures aristocratiques, comme aussi chez l'humble artisan, de posséder des tapis de Kairouan.

A Kairouan, l'industrie des tapis est essentiellement domestique. C'est, on peut dire, une industrie de famille.

Les femmes sont spécialisées, dans chaque famille musulmane, au tissage des tapis et au filage de la laine.

La teinture est le travail des professionnels, des teinturiers.

Les couleurs que l'on emploie dans la teinture des tissus sont fabriquées avec des couns, cochenilles ou kermis et l'alizari ou garance, pour obtenir le rouge; l'indigo pour le bleu; la gande, l'écorce de grenade et même la fleur du grenadier pour obtenir le jaune.

L'outillage du teinturier est encore primitif; le progrès, dans cette industrie, n'a pas pris un bien large

développement. Les teinturiers sont installés dans les souks ; ils occupent plusieurs chambres ou une seule, suivant leur importance.

A Tunis, les ruelles où se trouvent les teinturiers ne sont larges que de 2 mètres. Dans les chambres des teinturiers, il y a les chaudières et des amphores d'au moins 100 litres, dans lesquelles sont plongés les tissus et les fils à teindre. Le patron, ou *maallen*, est généralement le propriétaire ; il a avec lui un maître-ouvrier, le *Kalfa*, qui a sous ses ordres des ouvriers et des apprentis. A Tunis et à Sfax, l'industrie des teinturiers est largement développée ; il y a, notamment, à Gafsa et à Djerba, des ateliers teignant des fils spéciaux pour la confection des tissus pour des couvertures.

Il n'est cependant pas douteux qu'entre des mains européennes, cette industrie deviendrait plus renommée et trouverait une amélioration bienfaisante dont la production ne pourrait qu'avantageusement profiter.



La laine teinte est ensuite remise au tisserand, qui est, le plus souvent, une femme. A Kairouan comme dans certaines autres parties de la Régence, la confection des tapis est pour la femme une occupation favorite.

Le métier vertical à tisser de Kairouan est le métier antique.

Cet instrument, auquel celui des Gobelins, amélioré, ressemble, se compose de deux cylindres de bois horizontaux, superposés à une distance de 1 m. 50 environ l'un de l'autre et maintenus par deux montants; l'ouvrier travaille derrière la chaîne, sans modèle et sans voir son travail.

D'ailleurs, le rendement se fait avec une extrême lenteur. Il faut souvent près de cinq jours pour employer un kilogramme de laine; aussi, on ne peut donner de chiffres précis, la statistique étant chose difficile à établir.

La fabrication des tapis occupe, à Kairouan seulement, près de quatre cents familles qui emploient environ mille métiers à tisser, utilisés, surtout comme il est dit plus haut, par les femmes.

*
* *

Il nous faut mentionner, en terminant ce chapitre, que la fabrication des couvertures, chéchias, burnous, se fait dans les tribus. Mais les burnous et les haïks de l'île de Djerba et du Djerid sont particulièrement renommés.

Nous aurions pu examiner ces industries au cours de notre chapitre sur les industries indigènes, mais, par suite de leur importance, nous avons cru utile de leur consacrer un chapitre spécial.

CHAPITRE XII

Le Régime douanier

Le régime douanier. — Produits en franchise.
Produits taxés. — Les poids et mesures. — Le régime fiscal.

Il est nécessaire, puisque nous voulons ici faire œuvre utile et favorable au développement économique de la Tunisie, en même temps que favoriser un meilleur rendement des relations franco-tunisiennes, de donner ici quelques indications sur le régime douanier.

Les produits tunisiens en régime de faveur depuis 1890 sont les huiles d'olive et de grignons d'olives, les chevaux, ânes, mulets, les animaux de l'espèce bovine, les porcs, les volailles, les fèves, les raisins et les vins.

En vertu de ce régime, ces produits sont admis en franchise en France, jusqu'à concurrence des quantités fixées chaque année par décret du président de la République, au nom de l'État français. Ces produits doivent pour cela être accompagnés du certificat d'origine, et être transportés directement par des navires français de Tunisie en France.

Pour ce qui touche les céréales, c'est-à-dire les blés, les orges, les avoines et les seigles, la loi du 19 juillet 1904 a institué l'union douanière entre la France et la Tunisie. Les céréales rentrent donc en franchise, de même que leurs dérivés, en France et *vice versa* pour ce qui est des importations françaises en Tunisie.

*
* *

En ce qui concerne les importations de produits et articles français, un grand nombre bénéficient de la franchise douanière. Parmi les articles qui bénéficient de cette mesure, il y a lieu de mentionner, en dehors des céréales et dérivés, les huiles d'olive, les laines, soies, sucres, vins, alcools, liqueurs, le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, le zinc, les tissus, les vêtements, les machines agricoles, les instruments agricoles, les produits chimiques, appareils de pesage, etc., ces derniers quelle que soit leur provenance ou leur origine.

Parmi les produits qui sont soumis à un droit d'entrée identique à ceux du tarif minimum français, il faut citer tous autres produits d'importation, parmi lesquels les céréales et dérivés de provenance étrangère.

Par contre, certains articles tels que les viandes fraîches, les conserves, les œufs, le lait, le miel, les graisses, les poissons, savons, graines, bougie,

pétrole, articles de cuir, plantes médicinales, etc., payent un droit de 8 p. 100 *ad valorem.*

Il faut signaler aussi que des mesures douanières ont été prises dans le but d'empêcher l'introduction du phylloxéra dans le vignoble tunisien.

C'est pour ce motif que seuls sont admis à l'exclusion de tous autres, — sauf les pommes de terre et topinambours, — les légumes n'ayant pas, au cours de leur végétation, un contact direct avec la terre.

De plus, les plants d'arbres et d'arbustes ne peuvent être importés que par le port de Tunis et seulement pensant la période du 15 octobre au 15 mai.

* * *

Nous devons également dire quelques mots du régime fiscal, dont les charges sont certainement moins lourdes en Tunisie qu'en France. Il n'existe pas, pour la population, ni impôts sur les portes et les fenêtres, ni de patentes.

Voici les principaux impôts en vigueur dans la Régence :

La *Cote personnelle*, qui est de 10 francs par personne du sexe masculin et adulte ;

L'*Achour*, taxant les céréales, qui est réduit à un dixième du plein tarif pour les cultures pratiquées à la charrue française et sur des terres défrichées ;

Le *Canoun*, impôt qui frappe les oliviers et les dattiers en production.

Enfin, un impôt sur la valeur locative, impôt sur la propriété bâtie, mais qui ne s'applique pas aux bâtiments des exploitations agricoles.

Il existe, d'autre part, la fabrication et la vente du tabac, des allumettes, du sel, de la poudre et des cartes à jouer qui font l'objet d'un monopole d'État.

Des impôts indirects sont perçus, à l'entrée des villes, sur certains produits de fabrication et de circulation.

*
* *

Le système décimal des poids et mesures existant en France est le seul employé en Tunisie, depuis le 1er mars 1895. Son utilisation est d'ailleurs soumis aux mêmes règles et au même contrôle que dans la métropole.

Quant au système monétaire en vigueur, c'est le système français qui est employé et usité. Cependant, la Tunisie possède une monnaie divisionnaire et d'appoint, qui a la même valeur que la monnaie française.

CHAPITRE XIII

Enseignement

Enseignement secondaire et primaire. — Enseignement professionnel. — Enseignement agricole.

Depuis l'installation de notre protectorat sur la Régence, les institutions scolaires, dues, en grande partie au Gouvernement du Protectorat, sont et continuent d'aller en se développant.

A Tunis, l'enseignement secondaire est représenté par le Lycée Carnot, analogue aux lycées de la métropole, et par un collège de jeunes filles, à peu près similaires à ceux de France, l'école Jules-Ferry.

L'enseignement primaire est, par ailleurs, le plus développé ; cet enseignement est donné dans plus de cent cinquante localités. L'enseignement primaire supérieur est donné à Tunis, au Collège Alaoui, et ailleurs, dans la Régence, à Bizerte, à Sousse et à Sfax. Il y a, en outre, quelques écoles primaires qui comportent un internat, et cela en vue de faciliter l'instruction des enfants des colons, éloignés des centres ; le prix de l'instruction est, dans ce cas, très

modéré. Dans ces internats, les garçons sont initiés aux travaux manuels, du bois et du fer, et les jeunes filles, aux travaux de couture et de ménage.

*
* *

En 1898, il a été fondé à Tunis une École Coloniale d'agriculture par le Gouvernement et qui relève de la Direction de l'Agriculture.

Cette école fournit aux jeunes gens les moyens de se préparer techniquement et pratiquement à la colonisation. L'École s'attache à orienter ses élèves vers l'initiative privée, à ceux qui désirent devenir des colons et agriculteurs. L'École a obtenu, jusqu'ici, d'excellents résultats. Sa création était indispensable, car, ainsi que nous l'avons vu au cours des chapitres précédents, l'agriculture tient une place importante dans l'activité économique de la Tunisie.

Il convient de signaler aussi, qu'à côté de l'Ecole Coloniale d'agriculture, il existe deux fermes-écoles, qui sont destinées à former, dans les éléments israélites et musulmans, des ouvriers et des contremaîtres agricoles, pouvant ainsi offrir une garantie supérieure à celle que l'on peut avoir de la main-d'œuvre indigène. Ces deux fermes-écoles sont celles de Djedeïda et de Smindja, qui se trouvaient primitivement installées à Lausarme.

Des avis compétents préconisent de nouvelles

fermes-écoles dont les résultats sont très satisfaisants.

*
* *

L'enseignement professionnel est également donné en Tunisie, mais, pour le moment, une seule institution existe : c'est l'école Émile-Loubet, à Tunis, qui prépare des ouvriers, des contremaîtres, des dessinateurs, comme le font les écoles professionnelles de la métropole. Cette école prépare d'ailleurs, comme ces dernières, les élèves aux écoles des Arts et Métiers, de France, ainsi qu'à l'École Navale, etc.

L'enseignement professionnel, plus que tout autre en Tunisie, devra être développé si l'on veut donner à cette contrée l'armée de travailleurs capables d'accomplir des travaux indispensables aux nécessités de la voie économique de la Régence.

Il y a déjà des écoles où est donné l'enseignement professionnel. Il y a notamment à Tunis, l'école Sadiki, qui est surtout une école professionnelle arabe. Mais il faudrait élargir cet enseignement, lui donner un plus grand développement ; il ne faudra pas oublier, si cette indication est suivie, que la Tunisie est un grand pays minier autant qu'agricole, et que, par conséquent, il est nécessaire d'y adapter l'enseignement professionnel. Nous savons, par exemple, que la Tunisie contient des richesses pétrolifères que nous avons signalées et que l'on se dispute — certains capitalistes étrangers ; — pourquoi ne pas créer,

en Tunisie, un enseignement technique et industriel du pétrole? Il y a intérêt pour la France, pour la Tunisie, à agir dans cette voie.

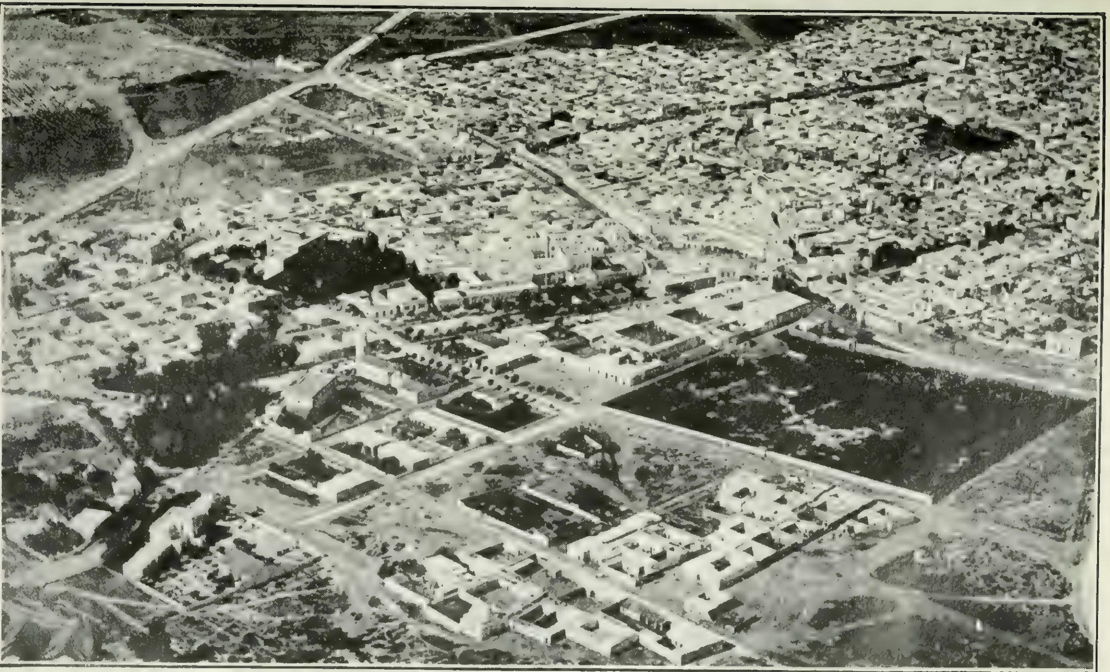
D'autre part, il n'y a pas que nous sachions, à Tunis, une Chambre des métiers d'où dépendrait un tel enseignement. Il y a bien une Chambre de commerce, ce qui est un peu différent. D'autres écoles professionnelles existent en Tunisie, dans d'autres centres, mais combien insuffisantes. Bien des industriels et colons tunisiens ne nous ont pas caché leur désir de voir se développer un enseignement devenu aujourd'hui la base de toute évolution industrielle et agricole.

Ne perdons pas de vue que plus nous développerons l'enseignement professionnel, plus nous ferons que la Tunisie pourra se développer, plus sa richesse sera certaine et assurée.

L'agriculture et l'industrie sont aujourd'hui intimement liées par les moyens industriels que l'on emploie. Faisons que l'enseignement professionnel, et là est le devoir de la France, soit en parfaite harmonie avec cette situation dans l'ordre économique.

Et, ne faut-il pas aussi songer à tous ceux qui veulent embrasser les carrières commerciales?

Le problème vaut, par son importance, d'être étudié, et surtout rapidement réalisé pour le mieux-être et l'avenir de la Régence.



Vue générale de Kairouan.

*
* *

Dans tous les établissements que nous venons de citer, l'enseignement de l'arabe est donné.

Bien que l'enseignement soit déjà assez développé dans la Régence, il faudra s'attacher à l'adapter à l'évolution nouvelle de l'activité agricole et industrielle de la Tunisie. De la sorte, nous faciliterons l'indigène à obtenir des situations occupées jusqu'à présent par des Européens. Il faut émanciper, dans la voie du progrès, les Tunisiens loyaux envers la France.

CHAPITRE XIV

Le Tourisme

Les monuments romains. — Carthage. — El-Djem. — Le Bardo. — Architecture arabe.

Le voyageur qui parcourt la Tunisie est impressionné par la beauté d'une nature merveilleuse. Aussi, on n'est nullement surpris d'apprendre que les Romains ont, dans l'antiquité, habité cette contrée. Nulle part, la nature n'est plus souriante, souvent idéale, soit dans le Nord tunisien surtout, dans le centre et enfin, dans le Sud, où l'aspect saharien donne à cette partie de la Tunisie une couleur spéciale.

Les Romains ont, au cours de leur puissance, toujours eu une préférence pour ces pays où la nature se manifeste avec tant de beauté. Le caractère de la Tunisie est particulier, et certes, les mots ne suffisent pas pour la décrire et donner une idée, à peu près exacte, de la vérité.

C'est un pays de tourisme, que la Tunisie. Depuis ces dernières années, le tourisme a pris, dans la Régence, un large essor, facilité par le développement

de l'industrie automobile. Des auto-cars sillonnent toute la Tunisie.

La région la plus pittoresque se trouve dans le Nord tunisien, notamment sur la route de Souk-el-Arba à Tabarca, aux environs de Farnana. Les environs du Kef sont également splendides. La ville du Kef, située à 700 mètres d'altitude, domine une région accidentée, et l'on aperçoit les montagnes de la Kessera, de Thala, avec une vue s'étendant jusqu'en Algérie. Tout autour du Kef se trouvent de nombreux jardins et des bois, où une végétation très précoce leur donne une fraîcheur des plus agréables à tous points de vue. C'est, notamment, au Kef, que se trouve la fameuse mosquée de Sidi-Makhlouf, chef, vénéré comme un saint, de la secte des Assaouïas.

Chaque année, de nombreux touristes vont visiter la Tunisie; c'est là chose rendue aisée grâce aux transactions maritimes qui existent entre Marseille et Tunis, Bizerte, Sousse et Sfax. Rien n'est plus nécessaire, d'ailleurs, pour bien connaître la Tunisie et ce qu'elle renferme !

La Tunisie peut donc être classée comme un pays de tourisme, et l'on doit reconnaître que, sur ce point encore, d'immenses progrès ont été réalisés en vue de permettre aux voyageurs une connaissance sérieuse de la contrée.

Si nous avons indiqué au cours de cet ouvrage les richesses agricoles et minières de la Tunisie, si nous avons également examiné son activité économique, il

nous paraît nécessaire, et là est un des buts du tourisme, de donner ici un aperçu de quelques autres richesses tunisiennes.

Parmi elles, on peut dire que les ruines, qui marquent une ère de civilisation due aux Romains, tiennent la première place. La France peut et doit se montrer jalouse d'avoir établi son protectorat sur le pays d'Afrique qui renferme encore, si bien conservés, les vestiges merveilleux de la civilisation romaine et carthaginoise. Ces ruines impressionnent les visiteurs par leur magnificence, et l'on se demande comment des hommes ont pu réaliser de telles merveilles à une époque où les instruments de travail étaient si primitifs ! Tel est, d'ailleurs, le secret du génie humain.



Ce sont, d'abord, les ruines de Carthage qui attirent les visiteurs. Carthage, c'est tout un passé historique de la civilisation humaine ! Aujourd'hui, sur l'emplacement de Carthage se trouve construit le séminaire des Pères Blancs, dont on connaît l'œuvre, à la fois éducatrice et civilisatrice, et auquel le nom du cardinal Lavigerie, dont l'action fut si féconde en Tunisie, est intimement attaché. C'est dans l'église Saint-Louis de Carthage que se trouve le tombeau du cardinal Lavigerie.

L'amphithéâtre romain n'existe plus que par quelques vestiges retrouvés dans des fouilles. Il mesu-

rait, lorsque Carthage était en pleine prospérité, 1 600 pas de long sur 330 de large.

Sur l'emplacement de cet amphithéâtre s'élève aujourd'hui une chapelle qui a été construite à la mémoire des martyres chrétiennes qui périrent dans ce cirque, saintes Félicité et Perpétue.

C'est à Carthage que saint Louis, alors roi de France, mourut le 25 août 1270. A l'endroit même de sa mort, fut élevée, en 1842, une chapelle qui n'a rien de particulier au point de vue artistique. Elle se trouve tout près du séminaire des Pères Blancs.

On aperçoit également les ruines du forum carthaginois. Enfin, les plus curieux tombeaux à visiter sont les tombeaux puniques datant de l'époque contemporaine d'Hamilcar, d'Hannon et d'Hannibal.

*
* *

L'influence civilisatrice romaine était grande en Tunisie ; les ruines des monuments, élevés par eux, en sont la preuve éclatante.

C'est, notamment, à Zaghouan où le visiteur se rend compte combien le Romain savait être ingénieux et surmonter les difficultés pour améliorer les besoins de l'existence humaine. Zaghouan, qui est à 62 kilomètres de Tunis, et qui fournit encore les eaux à Tunis, possède les ruines du Temple des Eaux ou Nympheum. C'est là, en effet, que les Romains établirent une prise d'eau pour ravitailler Carthage. Ce

monument s'élève au pied d'une montagne de 300 mètres d'altitude, dans un site vraiment pittoresque, et a l'apparence d'un hémicycle, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Il y a également à Zaghouan les ruines d'une porte romaine.

Près de la Manouba, pauvre petit village qui est situé sur les bords de la rivière Medjerda, on remarque les ruines d'un grand aqueduc romain, qui devait servir pour amener les eaux de Zaghouan à Carthage.

Cependant, c'est près de Téboursouk, à Dougga, que l'on peut voir de merveilleuses ruines de l'époque romaine.

C'est d'abord un temple à Jupiter Capitolin, qui se trouve être encore presque intact, fort bien conservé, ayant un bas-relief qui représente un apothéose de l'époque impériale. Par ailleurs, on voit les ruines d'un arc de triomphe qui date du règne de Marc-Aurèle.

Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est le théâtre romain, dont les ruines sont bien conservées ; les gradins sont intacts. La scène est presque entièrement en place, et fait face à un des sites les plus beaux de Tunisie.

*
* *

Sur la route de Sousse à Sfax, à 70 kilomètres de Sousse, en pleine campagne du Sahel, on aperçoit

une sorte de monument gigantesque. C'est ce que l'on appelle la forteresse d'El-Djem, ancienne Thysdrus. C'est là, ainsi que nous l'avons dit au cours du chapitre premier, qu'eurent lieu de sanglants combats entre Berbères et Arabes. Ce monument immense est romain, d'une longueur de 148 mètres. Les murs épais sont larges de 43 mètres. Il y a soixante arcades qui sont séparées par des colonnes de types de différents styles.

A Sbeitla, s'élève un temple du Capitole ; à Kasserin, un mausolée de trois étages a été élevé par les Romains à la mémoire de Flavius Secondus et à son épouse ; à Maktar, il y a de fort intéressantes ruines romaines.



Parmi les richesses de la Tunisie, il nous faut mentionner tout particulièrement le palais du Bardo, près de Tunis, ancienne résidence des beys de Tunis, qui est une merveille de l'art arabe.

Ce palais contient trois grandes salles ; la salle de Justice, la salle du Trône, la salle des Fêtes.

C'est dans la salle de Justice qu'autrefois le bey rendait la justice et condamnait l'accusé, dont l'exécution avait lieu soit devant le palais, soit à Tunis sur la place Bab-Souika.

Près du palais, dans une construction du même bâtiment, se trouve installé le musée Alaoui, qui a été fondé par la Direction des Antiquités et des Arts.

Ce musée est une des richesses tunisiennes par excellence, car il contient plus d'une merveille d'art. On y remarque notamment les reconstitutions des monuments romains de Sbeitla et de Dougga, avec des statues et des tombeaux.

Lorsque le Bardo a été visité, on reste pendant longtemps sous le charme de l'architecture arabe, de ces fresques de mosaïques et d'émail ; et, souvent, il semble que nous ayons vécu quelques instants de ces contes fabuleux des mille et une nuits, pleins de cette poésie orientale, qui frappe si profondément, dans notre jeunesse, notre imagination.

D'autres monuments arabes, comme la porte de France à Tunis, comme la grande mosquée de Kairouan, sont à visiter, de même à Sousse et Sfax. Il y a lieu également de mentionner les remparts d'Hamamet, qui datent du quatorzième siècle.

*
* *

C'est à vol d'oiseau que nous venons de voir quelques-unes des plus importantes richesses tunisiennes. Cela nous paraissait nécessaire, afin que l'on ait une connaissance plus importante de la valeur de cette contrée.

Non seulement nous pouvons puiser dans l'activité économique de la Tunisie des éléments certains pour notre renaissance, mais, d'autre part, notre évolution artistique y peut trouver aussi un enseigne-

ment fécond qui, à notre avis, est indispensable pour donner à nos arts une assise encore plus solide. Ne faut-il pas pour exceller dans l'art, s'intéresser à ce qu'ont fait les anciens, qui, on peut le dire, sont nos maîtres ? Certes, nous allons à Rome — et c'est logique — pour y étudier les merveilles des arts de l'antique cité de Romulus, mais, n'hésitons pas à aller en Tunisie nous inspirer des richesses, tantôt romaines, tantôt arabes qu'elle renferme, qui sont autant de trésors. Nous pourrons y trouver aussi, pour la beauté des arts, une nouvelle force.

CHAPITRE XV

L'Avenir de la Tunisie

Conclusion.

La Tunisie offre à la France, avec un loyalisme sans pareil de la part de ses habitants, — ainsi que nous l'avons vu au cours des chapitres qui précèdent — des avantages de tout premier ordre au point de vue économique. Les ressources de la Régence, tant minières qu'agricoles, la place au premier rang parmi nos possessions et protectorats d'outre-mer. Cependant, la Tunisie a été aussi atteinte, dans son activité, par la guerre. C'est à cela qu'il faut encore songer pour l'aider à reprendre de nouveau une activité plus féconde. Certes, des programmes de mise en valeur de nos colonies ont été élaborés ; ils sont actuellement soumis à l'étude du Parlement ; d'ici quelques mois, ils seront discutés et adoptés. Mais nous sommes amenés à constater, et par conséquent à regretter, qu'il n'y ait rien en faveur de la Tunisie. Et alors se pose la question, courte mais précise : Pourquoi ? Il a beaucoup été fait en Tunisie depuis que le dra-

peau tricolore flotte à côté de celui du bey ; mais est-ce suffisant pour faire de la Tunisie une partie de la France d'outre-mer ? Il y a encore beaucoup à faire pour donner au pays de Carthage les moyens, encore plus grands, et aussi plus modernes pour se développer. Et c'est pour ces raisons que nous déplorons que le protectorat tunisien soit encore rattaché au Ministère des Affaires étrangères. Les bureaux du Ministère du Quai d'Orsay sont, à notre avis, moins au courant des nécessités coloniales que nos services du Ministère des Colonies. Et, d'ailleurs, cette question du rattachement de la Tunisie au Ministère des Colonies n'est pas nouvelle ; elle a déjà été soulevée au Parlement, au sein même de ses commissions, dans des rapports sur le budget des colonies, et ailleurs, dans la presse.

Laisser le protectorat de la Tunisie sous la dépendance du Ministère des Affaires étrangères, c'est encore admettre la Tunisie comme un pays étranger, alors qu'au contraire, par son loyalisme pendant la guerre, par les sacrifices auxquels elle a consenti librement, la Tunisie est une sœur de la France, intimement attachée à la métropole par des liens fraternels !

Si nous voulons faire œuvre féconde, et aussi civilisatrice, si nous désirons fermement que le prestige de la France soit aussi solide que reluisant, comme aux premiers jours de notre occupation en Tunisie, montrons, par des actes empreints de la plus grande

fraternité, que nous avons le sens des réalités !

L'œuvre accomplie en Tunisie par la France est, cependant, immense. Nous devons être reconnaissants au grand homme d'État que fut Jules Ferry d'avoir su si bien prévoir l'avenir, en nous facilitant l'établissement de notre protectorat en Tunisie. Jules Ferry avait vu juste, et son action a pour nous de bienfaisants résultats. L'Allemagne croyait alors, sous l'inspiration diabolique de Bismarck, nous réduire à la ruine, en facilitant, par sa passivité, notre expansion coloniale. Elle ne tarda pas à s'apercevoir que cette expansion coloniale devint, pour la France, une grande partie de sa force ! Mais déjà l'œuvre de la France était accomplie ! Et, aujourd'hui, la France victorieuse mais meurtrie peut renaître, car c'est dans ses colonies, mises en valeur avec intensité, qu'elle pourra trouver les meilleurs éléments pour sa renaissance !

*
* *

L'occupation de la Tunisie et l'établissement de notre protectorat n'ont pas toujours eu l'approbation unanime des nations européennes. Nous avons eu à ce sujet, avant la guerre, bien des froissements avec l'Italie. L'Italie avait cru, à certaine époque, pouvoir revendiquer des droits sur la Tunisie. Aujourd'hui, après une guerre où l'Italie a eu sa part à nos côtés, nous pensons qu'elle n'a pas agi, autrefois, de sa propre initiative, et que le gouvernement de Berlin

n'était pas étranger à son attitude. Car, si Bismarck avait pu penser un moment, comme nous le disions plus haut, que nos entreprises coloniales pouvaient amener notre ruine, il s'était ensuite amèrement aperçu du contraire; aussi chercha-t-il à employer des moyens, qui lui paraissaient efficaces, pour enrayer notre action, en Tunisie notamment !

Mais cela, c'est aujourd'hui du passé, l'histoire le jugera comme il convient; pour nous, désormais, l'avenir seul importe ! Nous sommes, l'Italie et nous, voisins en Tunisie et en Tripolitaine, et il est du devoir des deux nations européennes, pour le prestige même de la civilisation latine, de faire bon ménage. A quoi pourrait servir une nouvelle inimitié entre les deux sœurs latines ? Ne serait-ce pas diminuer leur autorité en Tunisie et en Tripolitaine ?

Si la France et l'Italie entendent sauvegarder leurs intérêts économiques en Tunisie et en Tripolitaine, il devient indispensable qu'une solide amitié soit réalisée entre ces deux nations ; cette amitié doit avoir pour but de faire de cette merveilleuse Méditerranée, dont les flots portèrent sur les côtes latines et tunisiennes les premiers échos des civilisations successives, créatrices du monde, qui naquirent dans l'Orient sacré, un lac essentiellement latin !

Enfin, l'Italie peut être tranquille sur le sort des Italiens qui vivent en paix en Tunisie ; ils ne sont nullement tracassés; là où flotte le drapeau de la France, la liberté règne souveraine, dans l'ordre.

*
* *

La France peut être fière de voir son drapeau flotter sur la Tunisie ; c'est là un des joyaux des pays musulmans ; un pays d'où n'est pas exclue toute la poésie mystérieuse et si colorée qui entoure le sévère Coran !

Rien ne devra nous arrêter dans les sacrifices qu'il nous faudra faire encore pour donner à la Tunisie toutes les améliorations qu'elle nous demandera. Et, en terminant, je voudrais que nos Pouvoirs publics fassent mieux connaître aux Français, avides de savoir et d'étudier, ce que représente, pour leur patrie, la Tunisie d'aujourd'hui ; nous avons essayé, quant à nous, de le montrer au cours des pages qui précèdent, et nous avons la conviction que, pour que la France puisse tirer de ses colonies tous les avantages qui lui sont dus, il importe que ses dirigeants fassent connaître aux Français les ressources immenses de la France d'outre-mer.

*
* *

Nous devons nous préoccuper, nous plaçant spécialement sur le terrain économique, des relations commerciales entre la France et la Tunisie. En France, nous connaissons mal les richesses tunisiennes ; beaucoup de nos hommes d'affaires les ignorent, ou, mal renseignés, ils n'osent s'aventurer dans

un pays qui, pourtant, leur est si largement ouvert! Il faut donc remédier à cet état de choses, si nous voulons que la France ait en Tunisie, dans le commerce et l'industrie, une place à laquelle son protectorat lui donne droit. Et pour atteindre ce but, il faut qu'il y ait, d'abord, entre Français et Tunisiens une plus grande interpénétration : il faut mieux se connaître pour mieux s'estimer, pour mieux travailler et collaborer ensemble.

Pour y parvenir, ayons une politique coloniale idéaliste et réaliste, ainsi que le disait, un jour, M. Albert Sarraut, ministre des Colonies. Faisons preuve de sens pratique en ayant une politique coloniale qui soit surtout inspirée par les nécessités et possibilités économiques de la métropole et de nos colonies.

Ainsi que nous l'avons demandé plusieurs fois dans la presse, et dans un récent ouvrage[1] paru en 1921, nous préconisons la création, en ce qui concerne plus particulièrement la Tunisie, d'une exposition permanente de produits tunisiens et d'objets destinés à être exportés en Tunisie dans nos principaux centres maritimes et industriels comme, par exemple, Marseille, Bordeaux, Lyon, Strasbourg.

Ce serait là un moyen pratique, en même temps qu'excellent, pour bien faire connaître et apprécier l'importance de la Tunisie.

1. *La France riche.* (Édit. « Les Gémeaux », 1921.)

Et, auprès de ces expositions permanentes, les colons, les exportateurs, de même que l'indigène commerçant et agriculteur, pourraient utilement se documenter sur toutes sortes de questions les intéressant, et leur action serait ainsi secondée par une aide bienfaisante. Car, que faut-il souvent aux hommes d'affaires pour développer leurs initiatives? Quelque aide, quelque guide et la prospérité vient ensuite.

D'autre part, comment ne pas saisir que ce serait là un centre de rencontre, où Français et Tunisiens pourraient se mieux connaître pour mieux s'estimer, s'aimer aussi comme les frères d'une même nation, ils échangeraient leurs vues et un courant d'affaires important, bienfaisant pour les deux pays, se manifesterait avec d'intéressants résultats!

L'Exposition coloniale de Marseille, qui doit avoir lieu en 1922, aura un pavillon tunisien, et il n'est pas douteux que les résultats pour la Tunisie seront excellents. Comment ne pas comprendre alors toute l'importance et l'influence heureuse qu'auraient les expositions permanentes, que nous préconisons plus haut, sur le commerce extérieur de la Tunisie?

En nous plaçant à un autre point de vue, il faut permettre à tous les Français de connaître ce que représente notre protectorat. Il ne faut pas que même dans nos campagnes les plus reculées, on puisse être ignorant de cette riche contrée. C'est le devoir de nos gouvernants de mettre tout en œuvre pour faire con-

naître nos colonies, trop ignorées jusqu'ici, car, nous ne ferons jamais assez pour resserrer encore plus fortement les liens entre les fils de France et leurs frères de la France d'outre-mer!

Nous rappelions plus haut les paroles de M. Sarraut; il ne faut pas tarder davantage à réaliser une telle politique, et plus que jamais sa réalisation ne peut être que bienfaisante pour la Tunisie. Il faudra avant tout, cependant, réformer notre administration, et enlever au ministère des Affaires étrangères le contrôle d'un protectorat, qui, étant une parcelle de la France, doit dépendre d'une administration plus compétente et mieux indiquée. A ce sujet, l'avenir nous dira s'il ne sera pas utile de créér, comme il en est question depuis longtemps déjà, un ministère spéciale de l'Afrique du Nord. Là serait la solution qui favoriserait énormément l'essor de nos possessions africaines du Nord, et en particulier de la Tunisie!

En attendant que nous arrivions à cette solution, les moyens que nous préconisons peuvent être bienfaisants. Ce qui a été fait dans le protectorat, nous l'avons vu, est magnifique, mais ce qui reste à faire est encore énorme. Ce qui sera pourtant plus beau encore, ce sera d'élever ce peuple tunisien, qui ne demande qu'à grandir dans le giron de la France, à un niveau égal au nôtre! La France peut accomplir ce grand œuvre, elle ne pourra qu'en bénéficier!

APPENDICE

Dans cet Appendice, nous donnons quelques indications précises et récentes, non seulement sur les richesses de la Tunisie, richesses que nous avons examinées dans la première partie de cet ouvrage, mais aussi sur la nouvelle organisation administrative intérieure que possède, désormais, la Tunisie depuis 1922. Il nous paraissait, en effet, indispensable d'attirer l'attention du lecteur sur les réformes que la France se devait à elle-même de réaliser, afin de faire œuvre de puissance civilisatrice.

Le régime actuel politique en Tunisie

Division en régions. — Organisation administrative

Depuis 1922, une série de réformes politiques ont été, en Tunisie, réalisées et cela, grâce à cet esprit de de haut libéralisme qui caractérise, on doit le dire, l'œuvre civilisatrice de la France démocratique au delà des mers. Ces réformes, qui devenaient de plus en plus nécessaires pour la Régence, sont dues, en grande partie, à l'initiative du Résident Général de France, M. Lucien Saint, qui a trouvé auprès du souverain actuel de Tunisie, Si Mohamed El Habib, le concours le plus dévoué.

Certes, par ces réformes, ce n'est pas encore le suffrage universel introduit en Tunisie, mais c'est un suffrage largement étendu. Désormais, ce n'est plus seulement une Assemblée unique qui siège à Tunis, ce sont aussi des Conseils délibérants qui sont constitués dans les caïdats et dans les régions de la Régence. Jusqu'au 13 juillet 1922, la Tunisie n'avait qu'une seule Chambre consultative. Le gouvernement du bey, d'accord avec notre Résident général, a estimé, avec

raison, que cette Assemblée était insuffisante pour délibérer sur les besoins et les aspirations de toutes les circonscriptions administratives. Et c'est pourquoi il a été créé, par décret beylical, d'une part, des *Conseils de caïdats* et, d'autre part, cinq grandes régions, dotées chacune d'un *Conseil délibérant*.

Quelles sont donc les attributions de ces assemblées ? C'est ce que nous allons examiner.

Le premier décret du 13 juillet 1922 (*19 kaada 1340*) établit qu'il est institué dans chaque caïdat administratif un *Conseil de caïdat*.

La mission de ce *Conseil de caïdat* est de discuter les besoins économiques du caïdat et de leur donner un caractère d'urgence. Par ailleurs, il est appelé à donner son avis sur toutes les questions intéressant le caïdat, que le gouvernement jugerait nécessaire de lui soumettre. Il désigne ses représentants au *Conseil régional*.

Par leurs attributions, ces *Conseils de caïdat* remplissent surtout un rôle économique, puisqu'ils doivent renseigner le gouvernement sur la situation matérielle respective des caïdats, sur l'utilité et l'urgence de tels ou tels travaux, de telles ou telles mesures à prendre concernant la viabilité, l'hygiène et la sécurité. Sur la demande des caïds, des représentants locaux des grandes administrations peuvent être appelés à assister aux réunions du Conseil afin de fournir, s'il y a lieu, tous renseignements utiles et donner leur concours technique.

Les *Conseils de caïdat* sont composés d'autant de fois deux membres qu'il y a de cheikhats dans le caïdat. Toutefois, le Conseil ne peut compter plus de cinquante membres.

Les membres du *Conseil de caïdat* sont élus, au chef-lieu du caïdat, par les délégués des cheikhats, à raison de quatre délégués par cheikhat, choisis par les notables.

Pour être éligible et délégué, il faut être électeur, avoir trente ans et sans antécédents judiciaires. Il est spécifié également que les fonctionnaires de l'État, des établissements publics et les agents des services concédés, de même que les notaires, ne peuvent être choisis comme délégués des cheikhats. Les notaires ne sont pas éligibles.

La durée du mandat est de six années ; la dissolution du *Conseil de caïdat* peut être décidée par décret, sur avis conforme du Conseil des ministres et des chefs de service.

***

La Tunisie, désormais, est divisée en cinq grandes régions.

1re *région* : *Bizerte*, comprenant les caïdats de Béja, Bizerte, Tabarka, Souk-el-Arba ;

2e *région* : *Tunis*, comprenant les caïdats de Tunis, Zaghouan, Grombalia ;

3e *région* : *Le Kef*, comprenant les caïdats de Téboursouk, Le Kef, Maktar, Medjez-El-Bab ;

4e *région* : *Sousse*, comprenant les caïdats de Sousse, Kairouan, Thala ;

5e *région* : *Sfax*, comprenant les caïdats de Sfax, Gabès, Tozeur, Djerba.

Dans chacune de ces régions est institué un *Conseil de région* dont les lieux de réunion sont : Bizerte, Tunis, Le Kef, Sousse et Sfax.

Les attributions des *Conseils de région* sont beaucoup plus étendues que celles des Conseils de caïdats. Ces attributions sont de deux sortes : 1° d'ordre économique ; 2° d'ordre budgétaire.

La composition des *Conseils de région* est faite par les représentants des Conseils de caïdats, des Conseils municipaux et des Chambres d'agriculture, de Commerce ou des Chambres mixtes.

Le nombre et la répartition de ces représentants sont fixés, pour chaque région, par un arrêté du premier ministre. Voici le nombre et la répartition pour chacune des régions, fixés par l'arrêté du 28 mars 1928, modifiant celui du 28 octobre 1922 :

	Délégués.	
	Français.	Indigènes.
	—	—
1re région : Bizerte.	17	13
2e région : Tunis	19	15
3e région : Le Kef	16	13
4e région : Sousse	17	14
5e région : Sfax	17	14

Les membres des Conseils de région sont élus pour une période de six années.

*
* *

Le *grand Conseil de la Tunisie* remplace la *Conférence consultative*, qui est supprimée. C'était là, auparavant, l'unique Assemblée délibérante.

Le *grand Conseil* se compose de deux sections : une française et une indigène.

La section française fait l'objet d'un arrêté du Résident général. Par arrêté du Résident, en date du 13 juillet 1922, cette section se compose de 21 représentants des grands intérêts économiques de la Tunisie : agriculture, industrie, commerce ; et de 23 représentants de la colonie française.

La section indigène, selon le dernier arrêté résidentiel du 28 mars 1928, est composée comme suit :

2 représentants indigènes pris dans chacun des cinq Conseils de région ;

3 représentants de la Chambre consultative agricole du nord tunisien, choisis par le bey, avec approbation du Résident ;

4 représentants de la Chambre de commerce indigène ;

4 représentants de la Chambre d'agriculture indigène ;

6 représentants de la Chambre mixte du centre et du sud tunisien ;

1 représentant de la communauté israélite de Tunis.

Le *grand Conseil de la Tunisie* a surtout un caractère économique. C'est ce principe qui est reconnu par

l'article 12 du décret du 13 juillet 1922, qui dit : *La discussion de tout vœu d'ordre politique ou constitutionnel est interdite.*

L'objet essentiel du grand Conseil tunisien, c'est l'examen du budget préparé par le gouvernement dans les formes prévues par la législation en vigueur.



Telle est, rapidement examinée, la nouvelle organisation administrative intérieure de la Tunisie, à la suite des réformes entreprises en 1922 par M. Lucien Saint, Résident Général de France. Cette organisation, tout en ne changeant rien à la constitution propre de la Tunisie, nous paraît non seulement originale, mais infiniment bien adaptée aux nécessités vitales économiques et sociales de l'heure. Cette organisation va permettre à la Tunisie de mettre en œuvre les grands travaux d'ordre général qu'elle doit entreprendre pour compléter son outillage économique, déjà fortement développé, de même qu'elle pourra donner aux problèmes de l'activité commerciale et industrielle de la Régence les solutions raisonnables et utiles, aussi bien aux colons français qu'aux indigènes.

Ainsi donc, l'organisation administrative intérieure de la Régence repose, par conséquent, sur ces trois formes d'assemblées : les *Conseils de caïdats*, les *Conseils de région*, qui sont les éléments d'action et d'administration du *grand Conseil de la Tunisie*. Cela nous paraît être, en fait, une solide armature.

Armée de cette manière, il est certain que la Tunisie va pouvoir suivre sa marche vers une plus grande prospérité économique, qui sera non seulement profitable pour la Régence elle-même, mais aussi pour la France. On ne peut que s'en réjouir.

II

Les Richesses de la Tunisie

Le commerce extérieur. — Les céréales. — Le trafic des ports de commerce. — Les mines. — Les vins de Tunisie. — Les huiles d'olive. — La pêche. — L'alfa. — Les phosphates. — Les laines, les cuirs et peaux. — Le bétail. — Le sel marin de Tunisie. — Les dattes. — La pêche. — Routes et voies ferrées. — Les principales importations. — Cultures diverses. — Les forêts tunisiennes. — Les tapis.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Depuis 1921, le commerce extérieur de la Régence n'a cessé de se développer sensiblement chaque année.

Voici d'ailleurs, ci-dessous, les chiffres indiquant la valeur, en francs, du mouvement global des importations et des exportations de la Tunisie :

Années.	Importations.	Exportations.
1921.	721 700 155	672 893 896
1922.	856 677 102	444 679 644
1923.	817 459 220	554 014 384
1924.	927 945 882	582 353 545
1925.	1 089 270 752	846 225 831
1926.	1 360 331 554	1 269 724 895

Les chiffres des années 1925 et 1926 sont particuliè-

rement intéressants et indiquent une prospérité incontestable. Pour ne citer que les chiffres de l'année 1926, la part de la France dans le mouvement global des importations et des exportations, quant à leur valeur, a été de 1 029 596 023 francs aux importations, et aux exportations de 699 293 145 francs. Ce sont dês chiffres à retenir.

Parmi les exportations de Tunisie les plus actives, il faut citer celles des *céréales*, des *huiles*, de l'*alfa*, des *minerais des diversez sortes*, des *cuirs et peaux*, des *légumes secs*, des *vins*, etc.

La progression que l'on constate dans les importations est non seulement due à la hausse de certaines devises étrangères, mais surtout doit être attribuée à l'incorporation au tarif douanier tunisien des coefficients de majoration des droits de douane en vigueur en France. (Décret beylical du 30 décembre 1922.)

LES CÉRÉALES

Au cours de ces dernières annés, et sans remonter bien loin en arrière, les superficies des terres consacrées à la culture du blé et à celle de l'orge se sont chiffrées, en moyenne, à 570 000 hectares pour le blé, et à 440 000 hectares pour l'orge. La culture de l'avoine occupe une surface d'environ 58 000 hectares. On sait, d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit précédemment, que la culture des céréales est, parmi les autres, la plus répandue en Tunisie. Voici des chiffres indiquant la

production du blé et la quantité exportée en France, au cours des dernières années :

	Production. —	Exportations en France. —
	Quintaux.	
1920	2 891 000	339 734
1922.	800 000	74 041
1923.	2 700 000	747 707
1924.	1 410 000	215 848
1925.	3 200 000	550 381
1926.	3 350 000	794 631

Les blés tunisiens font généralement prime sur les marchés de la métropole ; et malgré, — il faut le reconnaître, — les années exceptionnelles de forte production, la Tunisie est obligée d'importer des blés, non seulement en provenance d'Algérie, mais aussi d'Amérique et de Russie, pour effectuer sa soudure.

Les orges récoltées dans la Régence sont surtout exportées vers la France et la Grande-Bretagne. Dans ce dernier pays, elles servent en particulier à la fabrication de la bière. En 1923, la production totale des orges tunisiennes s'élève à environ 2 500 000 quintaux, sur lesquels la France reçoit 247 000 quintaux et la Grande-Bretagne 345 000 quintaux. En 1926, la production atteint seulement 1 960 000 quintaux, sur lesquels la France a importé plus de 479 000 quintaux et la Grande-Bretagne 171 000 tonnes environ.

L'avoine de Tunisie, qui fait l'objet d'un trafic d'exportation très actif, a donné, en 1923, une production de 400 000 quintaux environ, sur lesquels la

France a importé environ 45 000 quintaux. En 1926, la production a été inférieure et ne s'est élevée qu'à 310 000 quintaux, mais l'importation française a été supérieure à celle de 1923, et a atteint plus de 73 000 quintaux.

LE TRAFIC DES PORTS DE COMMERCE

Nous donnons, ci-dessous, les chiffres indiquant le mouvement global des navires, entrées et sorties, dans les principaux ports tunisiens :

	Tunis.	Sfax.	Sousse.	Bizerte.
		1924		
Tonnage. .	3 158 406	1 908 499	649 625	895 668
Nombre . .	3 979	4 545	1 536	819
		1925		
Tonnage. .	3 289 856	2 038 955	586 333	926 035
Nombre . .	3 927	4 156	1 330	806
		1926		
Tonnage. .	3 588 961	2 177 334	777 705	858 694
Nombre . .	3 985	4 231	1 384	058

Si nous examinons attentivement ces chiffres, nous pourrons constater un développement sans arrêt du trafic des ports tunisiens. C'est là un signe caractéristique de la prospérité de la Régence.

LES MINES

Nous avons vu, dans la première partie de ce livre, que les principales mines de Tunisie produisent du minerai de plomb, de zinc, de fer et du manganèse.

Le minerai de *plomb* que produit la Tunisie, c'est

à-dire galène et carbonate, est d'une teneur de 60 p. 100 (50 à 75 p. 100) en moyenne. Le minerai de *zinc blende* et surtout calamine carbonatée, est d'une teneur de 30 p. 100 en moyenne.

La production pour 1926 a été de 37 000 tonnes pour le minerai de *plomb*, de 30 000 tonnes pour le minerai de *zinc* et d'environ 7 000 tonnes pour le minerai de *plomb et zinc*.

Nous devons mentionner que le minerai de *plomb* destiné à d'autres pays que la France est soumis à un droit de sortie de 2 p. 100 *ad valorem*.

Le minerai de *fer* que produit le sous-sol tunisien est riche, et sa teneur est d'environ 50 à 60 p. 100 de fer. La production de 1926 a été de 582 000 tonnes, provenant des mines du *Djebel-Djerissa*, de *Douaria*, du *Djebel-Slata* et *Djebel-Hameïma*, et de *Tamera*.

Le minerai de fer exporté est soumis à une taxe de 5 p. 100 de sa valeur.

D'autre part, il y a lieu d'indiquer que la Tunisie a produit 1 550 tonnes de *manganèse*.

LES VINS DE TUNISIE

Les récoltes ont toujours été abondantes depuis 1919, et la production des vins de la Régence n'a cessé d'augmenter.

C'est ainsi qu'en 1920 la production, qui était de 498 000 hectolitres, est arrivée, en 1925, à plus de 903 000 hectolitres. Ce qui constitue, on peut en juger par ces chiffres, une augmentation particulièrement

intéressante. En 1926, la production a atteint 745 000 hectolitres,

Comme nous l'avons déjà dit, ces vins sont expédiés, pour la plupart, vers les ports français de la Méditerranée.

La superficie du vignoble tunisien dépasse 27 000 hectares, y compris environ 2 200 hectares de vignes indigènes produisant surtout des raisins de table

LES HUILES D'OLIVE

Depuis 1919, la production des huiles de Tunisie a toujours été sensiblement supérieure. Voici la production en quintaux :

Années.	Production. — Quintaux.
1920	450 000
1921	340 000
1923	220 000
1925	340 000
1926	400 000

Les exportations d'huile d'olive de Tunisie pendant l'année 1926, en kilogrammes, pour les deux principaux pays importateurs de ces huiles, la France et l'Italie, ont été les suivants :

France	6 054 734 kilogs.
Italie	13 528 000 —

Il faut ajouter, aux chiffres pour la France, une certaine quantité relativement minime, exportée par colis postaux.

LA PÊCHE

Nous voulons indiquer ici, les chiffres représentant l'exportation des éponges de Tunisie, et qui sont l'élément le plus actif de la pêche de la Régence.

En 1924, la Tunisie a exporté 179815 kilogrammes d'éponges, sur lesquels la France et d'Algérie ont reçu la plus grande partie, soit environ 120000 kilogrammes. En 1925, cette exportation s'est élevée à 167000 kilogrammes, sur lesquels la France et l'Algérie n'ont reçu que 102000 kilogrammes seulement.

Les éponges brutes sont admises en franchise en France, sauf celles préparées, qui subissent un droit d'entrée.

L'ALFA

Nous avons déjà parlé quelque peu de l'alfa, cette plante graminée qui pousse avec abondance en Tunisie. Voici quelques indications supplémentaires sur cette plante, dont la feuille est employée pour la fabrication des cordes, tissus végétaux et des ouvrages de sparterie. Nous avons dit, précédemment, que l'alfa avait trouvé en Angleterre un débouché important. A l'heure actuelle, l'industrie française semble également trouver daus l'alfa une ressource intéressante.

Mais, actuellement encore, on doit dire que la plus grande partie de la production de l'alfa de Tunisie est absorbée par la Grande-Bretagne. Voici, d'ailleurs, des chiffres récents :

Années.	Production. Tonnes.	France.	Grande-Bretagne.
1923	44871	2282	42256
1925	81998	1249	78618

Par décret beylical du 24 décembre 1921, l'alfa et la pâte d'alfa exportés à destination de la France ne sont pas soumis à un droit de sortie. Seule cette exportation à destination de l'étranger est soumise à un droit de sortie de 10 francs la tonne métrique.

En Tunisie, car il y a aussi des champs d'alfa en Algérie, les peuplements d'alfa s'étendent sur une superficie d'environ 1 200 000 hectares.

LES PHOSPHATES

La Tunisie étant, ainsi que nous l'avons indiqué au cours de la première partie de cet ouvrage, très riche en phosphates, il est utile de donner ici des chiffres nouveaux indiquant la production de ce minerai, qui sert, on le sait, à la fabrication des engrais chimiques utilisés dans l'agriculture.

Tandis qu'en 1913 la production totale des exploitations de phosphates de Tunisie s'élevait à 2 045 000 tonnes, elle n'atteignait en 1917, par suite du conflit mondial, que 728 000 tonnes. Dès 1921, cependant, une production plus active se fait déjà sentir, et cette production n'a cessé depuis d'augmenter, à tel point, que les pouvoirs publics ont songé, il y a plusieurs mois déjà, à établir une compensation légale entre la production des mines de phosphates de Tunisie et

celles d'Algérie pour éviter, entre elles, une concurrence nuisible à l'intérêt général de nos possessions nord-africaines. En 1926, la production totale des mines de phosphates tunisiennes a été de 2 723 000 tonnes, sur lesquelles 2 659 000 tonnes ont été exportées. Sur ces derniers chiffres, il y a lieu de noter que ce sont les gisements de Gafsa qui ont fourni la plus grande quantité de la production, soit environ 1 900 000 tonnes.

L'usine de superphosphates de Djebel-Djelloud, construite en 1912 pour produire de l'acide sulfurique et des superphosphates, après avoir été détruite en 1917 par un incendie, et remise en marche en 1921, a produit en 1926, la quantité de 37 886 tonnes de superphosphates.

LES LAINES ET LES CUIRS ET PEAUX

Nous avons donné les chiffres représentant le nombre des animaux que l'on rencontre en Tunisie. Le négoce des laines, des cuirs et des peaux en Tunisie par conséquent est très actif.

C'est ainsi que pour les *laines de mouton*, en suint, les exportations pendant dix années, de 1916 à 1925, ont atteint 48 992 quintaux, soit en moyenne 4 899 quintaux par année. L'année 1925 représente cependant une exportation de 5 029 quintaux. L'exportation des laines, dites lavées, n'atteint, en dix années, que 8 395 quintaux, et 2 403 quintaux en 1925.

Les *cuirs de bœufs* représentent une production

annuelle des abats de 80 000 cuirs, dont la moitié a un poids variant de 11 à 20 kilos et le reste de 2 à 10 kilos.

La production annuelle des *peaux de moutons* s'élève à environ 200 000 peaux.

Quant aux *peaux de chèvres*, la production est d'environ 20 000 à 25 000 douzaines par an.

Signalons aussi que les peaux brutes, fraîches et sèches, grandes et petites, sont soumises à un droit de sortie de Tunisie, variant de 16 francs à 84 francs le quintal suivant la qualité.

LE BÉTAIL

Tous les animaux, avons-nous dit, se rencontrent en Tunisie. Voici les chiffres en 1926, et par conséquent récents, indiquant le nombre d'animaux de chaque espèce ; on saisira alors toute l'importance du négoce des laines, des cuirs et des peaux dont nous parlons plus haut :

	Têtes.
Chevaux	86 851
Chameaux	153 152
Bœufs	467 588
Mulets	23 568
Porcs	36 800
Anes	154 175
Chèvres	1 562 443
Moutons	2 171 970

LE SEL MARIN DE TUNISIE

Par suite de son climat, et aussi de la situation avantageuse de ses côtes maritimes, la Tunisie se trouve fort bien placée pour produire du sel marin. Il y a, en Tunisie, cinq salines importantes. Les chiffres que nous allons indiquer montreront le développement considérable qu'a prise l'exportation du sel marin de Tunisie. Tandis qu'en 1913, cette exportation atteignait 717 418 quintaux, en 1924 elle s'élevait à 1 million 169 352 quintaux; en 1925, à 1 387 597 quintaux. En 1926, l'exportation du sel marin a quelque peu baissé. La France, la Hollande, la Belgique sont les principaux pays acheteurs de sel marin de Tunisie.

LES DATTES

Les dattes sont un fruit vraiment apprécié, et c'est là l'élément d'un négoce important en Tunisie.

Le recensement effectué en novembre 1921 donne, pour toutes les palmeraies, un total général de 2 138 000 palmiers-dattiers, dont la moitié réellement est en pleine production.

Pendant le cours de dix années, de 1916 à 1925, la valeur des dattes de Tunisie exportées a été de :

38 609 478 francs pour les dattes fines.
14 148 664 francs pour les dattes communes.

L'exportation totale de ces dix années s'élève à plus de 320 000 quintaux. En 1925, l'exportation des dattes

s'est élevée à 39000 quintaux environ, le maximum de la production jusque-là.

LA PÊCHE

Ainsi que nous l'avons vu au cours du chapitre spécial consacré à la pêche, dans la partie principale de cet ouvrage, en Tunisie, la pêche est très active. Elle donne lieu à une industrie alimentaire qui se développe. Voici, à ce sujet, quelques chiffres récents sur le produit de la pêche au cours de 1923 et 1926. En 1923, la pêche fut très inférieure. Il n'y eut pas de rendement de *pêche en mer*. Seules les sardines, les thons, les éponges et les allaches furent pêchés, produisant 1 526 270 kilogrammes d'une valeur de plus de 7 millions de francs.

En 1926, par contre, la pêche fut excellente. La *pêche en mer* fut très abondante. Elle s'éleva à 4 170 500 kilogrammes, sur une production totale de 5 605 050 kilogrammes. Le surplus est constitué, comme pour les années précédentes, en sardines, thons, éponges, etc.

La mise en conserve du poisson autre que le gros thon se pratique en Tunisie, notamment à Mahdia, à Sfax et à Gabès.

ROUTES ET VOIES FERRÉES

Le développement de l'outillage économique de la Régence se poursuit inlassablement. On ne peut que vivement s'en réjouir, puisque c'est la prospérité de la Tunisie qui en bénéficie.

C'est ainsi que, depuis 1917, notamment, la longueur des routes tunisiennes a été largement augmentée. En 1917, on estimait à 4 328 kilomètres la longueur de ses routes. En 1926, cette longueur atteint 5 180 kilomètres, soit près de 1 000 kilomètres d'augmentation.

En ce qui concerne le réseau ferré, ce dernier est resté sensiblement le même. Les recettes du trafic commercial de ces réseaux ont, d'autre part, notablement augmenté, comme conséquence de l'augmentation générale des tarifs de transports.

LES PRINCIPALES IMPORTATIONS

Parmi les produits principaux que la Tunisie importe, en grande partie venant de France, il faut citer notamment : les denrées coloniales et de consommation; les produits manufacturés; des huiles minérales et des produits industriels.

Les principaux pays avec lesquels la Tunisie est en relations directes et suivies sont : la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les États-Unis, la Belgique. D'autre part, les transactions avec l'Algérie sont très actives.

CULTURES DIVERSES

Parmi les cultures diverses, il nous faut signaler celle du tabac, qui est en voie d'accroissement. En 1923, et depuis, elle est pratiquée sur une superficie de plus de 380 hectares. La production a atteint,

annuellement, au cours des dernières années, plus de 350 tonnes de tabac en feuilles sèches.

La culture du lin est, au contraire, en diminution. L'étendue cultivée ne dépasse pas 3 000 hectares, dont la production est d'environ 12 000 quintaux de graines.

LES FORÊTS TUNISIENNES

Les forêts occupent une assez importante superficie en Tunisie. Il y a deux régions forestières :

1° La région du littoral, avec une superficie de 243 976 hectares;

2° La région du Centre et du Sud, avec une étendue de 849 236 hectares.

Ce qui fait une superficie totale de 1 093 212 hectares.

Les essences forestières du Protectorat, qui font l'objet d'une exploitation régulière sont : le chêne-liège, le chêne-zéen et le pin d'Alep. Le chêne-liège est le plus important.

LES TAPIS

Par décret beylical du 10 août 1921, l'estampillage des tapis a été ordonné; il a été mis en pratique en 1922; les tapis estampillés sont exonérés des droits de douane à l'entrée en France.

Ne sont admis à cet estampillage que ceux de fabrication tunisienne, comportant des motifs décoratifs de Kairouan, et de couleurs résistant à la lumière.

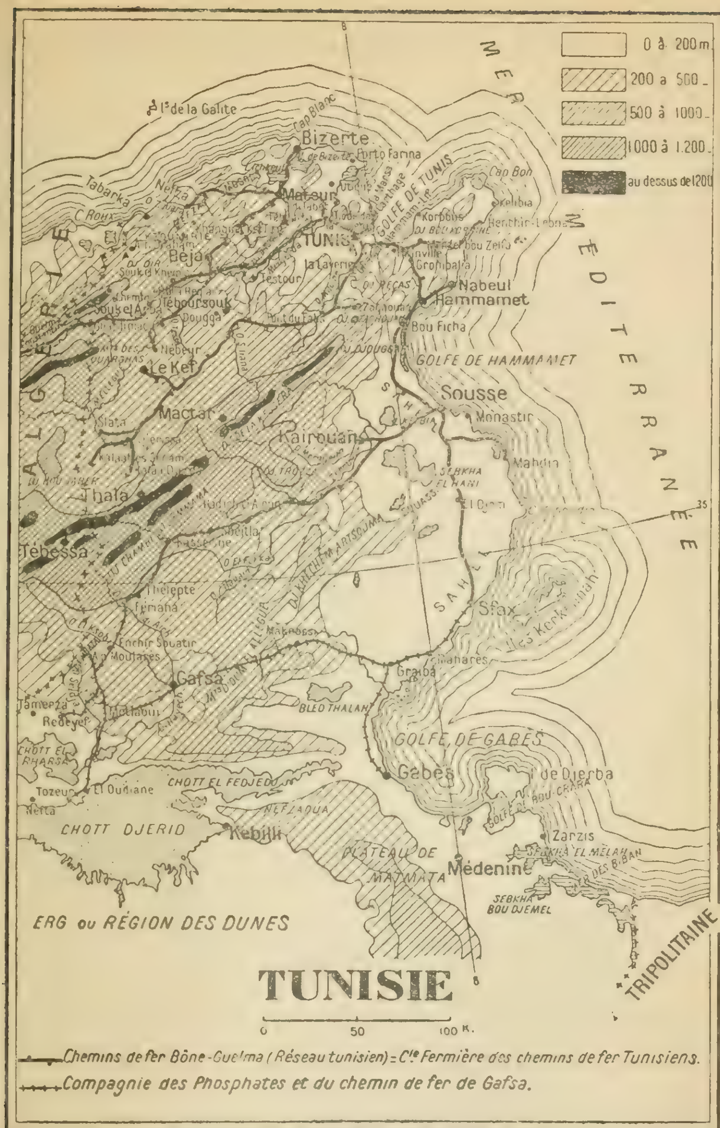

0 à 200 m
200 à 500
500 à 1000
1000 à 1.200
au dessus de 1200
MER MÉDITERRANÉE
Iˢ de la Galite
Cap Blanc
Bizerte
Porto Farina
GOLFE DE TUNIS
Cap Bon
Tabarka
C. Roux
Mateur
TUNIS
Kelibia
Korbous
Beja
Testour
Nabeul
Hammamet
Souk el Arba
Teboursouk
Dougga
Bou Ficha
GOLFE DE HAMMAMET
Le Kef
Sousse
Monastir
Mactar
Kairouan
Mahdia
SEBKHA EL HANI
Thala
Tébessa
Sbeitla
Thelepte
Feriana
SAHEL
Sfax
Iles Kerkennah
Gafsa
Graïba
Tamerza
Redeyef
Metlaoui
BLED THALAH
GOLFE DE GABÈS
CHOTT EL RHARSA
CHOTT EL FEDJEDJ
Gabès
Iˡᵉ de Djerba
Tozeur
El Oudiane
Nefta
NEFZAOUA
CHOTT DJERID
Kebili
Zarzis
PLATEAU DE MATMATA
Médenine
SEBKHA BOU DJEMEL
ERG ou RÉGION DES DUNES
TRIPOLITAINE
TUNISIE
0
50
100 K.
Chemins de fer Bône-Guelma (Réseau tunisien) = Cᶦᵉ Fermière des chemins de fer Tunisiens.
Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa.

Table des Matières

VI. — Le Sous-sol

VII. — Les Travaux publics

VIII. — La Pêche

IX. — Les Industries indigènes

X. — L'Agriculture

XI. — Kairouan et ses Tapis

XII. — Le Régime douanier

XIII. — Enseignement

APPENDICE

Imprimerie J. Dumoulin, à Paris.

IMPRIMERIE J. DUMOULIN, A PARIS